

C.R.A.C. N° 135 (2019-2020)

2e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2019-2020

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé

Mardi 16 juin 2020

*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Projet de mission sur le thème des expériences pilotes de territoires zéro chômeur de longue durée à Lille</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Disabato, Mme Greoli.....	1
<i>Interfédération des centres d'insertion socioprofessionnelle</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Greoli.....	2
<i>Projets et propositions</i>	2
<i>Proposition de résolution visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée de faire la lumière sur la gestion de la crise sanitaire du covid-19 au sein des maisons de repos et des maisons de repos et de soins en Wallonie, déposée par M. Mugemangango (Doc. 174 (2019-2020) N° 1)</i>	2
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	2
<i>Exposé de M. Mugemangango, auteur de la proposition de résolution</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Mugemangango.....	2
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Frédéric, Heyvaert, Hazée, Desquesnes, Wahl, Mugemangango.....	3
<i>Votes</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes.....	16
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	16
<i>Interpellations et questions orales</i>	17
<i>Question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'octroi d'un soutien complémentaire aux entreprises de titres-services »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Greoli, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	17

Question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'octroi de l'aide « Impulsion 12 mois + » aux artistes »

Intervenants : M. le Président, Mme Greoli, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....18

Question orale de Mme Laffut à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la réforme du processus d'accompagnement des demandeurs d'emploi durant la période de crise du covid-19 » ;

Question orale de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le rapport de la Cour des comptes sur le FOREm »

Intervenants : M. le Président, Mme Laffut, M. Disabato, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....21

Question orale de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les nouvelles mesures de mise à l'emploi et de formation »

Intervenants : M. le Président, Mme Bernard, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....24

Question orale de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le préavis de grève du secteur non marchand »

Intervenants : M. le Président, M. Disabato, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....26

Question orale de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'aide aux travailleurs des agences locales pour l'emploi (ALE) »

Intervenants : M. le Président, Mme Bernard, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....27

Question orale de Mme Pécriaux à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la mise en place d'un plan de lutte contre le tabagisme »

Intervenants : M. le Président, Mme Pécriaux, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....29

Question orale de M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le plan Canicule dans le cadre de la crise sanitaire du covid-19 »

Intervenants : M. le Président, M. Heyvaert, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....31

Question orale de M. Cornillie à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les recommandations sanitaires de la Commission européenne »

Intervenants : M. le Président, M. Cornillie, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....31

Question orale de M. Desquesnes à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'évolution du tracing et la démission du professeur Emmanuel André » ;

Question orale de M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'outil Google pour le tracing » ;

Question orale de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'efficacité des outils du déconfinement »

Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Heyvaert, Mme Bernard, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....34

Rappel au règlement

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes.....36

Question orale de M. Desquesnes à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'évolution du tracing et la démission du Professeur Emmanuel André » ;

Question orale de M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'outil Google pour le tracing » ;

Question orale de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'efficacité des outils du déconfinement » (Suite)

Intervenants : M. le Président, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, MM. Desquesnes, Heyvaert, Mme Bernard.....37

Question orale de M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le rapport du groupe de travail sur l'élaboration d'une vision stratégique de déconfinement (GEES) et la préparation d'une possible seconde vague » ;

Question orale de M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les chiffres des décès en maisons de repos (MR) et maisons de repos et de soins (MRS) »

Intervenants : M. le Président, M. Heyvaert, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....41

Reprise de la séance.....43

Interpellations et questions orales (Suite).....43

Question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la répartition des abris de nuit » ;

Question orale de Mme Delporte à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la prévention du sans-abrisme »

Intervenants : M. le Président, Mmes Roberty, Delporte, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....43

Question orale de Mme Goffinet à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les initiatives d'habitations protégées dans le cadre de la crise du covid-19 »

Intervenants : M. le Président, Mme Goffinet, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....46

Question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le soutien aux aides-ménagères sociales »

Intervenants : M. le Président, Mme Greoli, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....47

Question orale de M. Bierin à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le troisième volet d'aide et la situation des ASBL non subventionnées »

Intervenants : M. le Président, M. Bierin, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....49

Question orale de M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'accessibilité des sites web des organismes du secteur public aux personnes en situation de handicap »

Intervenants : M. le Président, M. Heyvaert, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....50

Question orale de Mme Ryckmans à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la diversité, l'intersectionnalité et la lutte contre le racisme en Wallonie en temps de covid-19 » ;

Question orale de M. Bastin à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la lutte contre le racisme en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, M. Bastin, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....51

Question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le rapport d'Arc-en-ciel Wallonie concernant la participation des villes et communes wallonnes à la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie »

Intervenants : M. le Président, Mme Roberty, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....54

Question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la lutte contre le harcèlement dans l'espace public »

Intervenants : M. le Président, Mme Roberty, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....55

Question orale de Mme Kapompole à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le plus grand risque de pauvreté chez les femmes »

Intervenants : M. le Président, Mme Kapompole, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....57

Organisation des travaux (Suite).....58

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....58

Interpellations et questions orales retirées.....58

Liste des intervenants.....60

Abréviations courantes.....61

Présidence de M. Legasse, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 6 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ? Quelqu'un a-t-il une demande spécifique concernant l'arriéré ?

S'il n'y en a pas, puis-je vous suggérer de retirer le rapport intermédiaire du 30 mars 2019 d'Idea Consult relatif à l'évaluation des titres-services puisqu'il s'agissait d'un rapport intermédiaire et que depuis le rapport final est arrivé ? Il me semble pertinent de retirer l'intermédiaire.

La Commission a décidé de retirer de son arriéré le rapport intermédiaire du 30 mars 2019 d'IDEA Consult relatif à l'évaluation du dispositif des Titres-Services wallon pour l'année 2017.

Projet de mission sur le thème des expériences pilotes de territoires zéro chômeur de longue durée à Lille

M. le Président. - Par la force des choses, cette planification a été abandonnée, si je puis dire. Puis-je vous proposer – si vous le souhaitez – de maintenir cette mission, mais de la replanifier ultérieurement au premier semestre 2021 par exemple ?

La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Monsieur le Président, si je me souviens bien, c'est Mme la Ministre qui avait organisé cette visite et qui nous avait proposé de nous associer. Dès lors, je pense que la ministre doit voir un petit peu et nous dire quel serait le calendrier qu'on peut, mais pas de souci pour proposer 2021 ou fin 2020. Voilà, on n'est pas à quelques semaines près.

M. le Président. - C'était effectivement sur suggestion de Mme la Ministre, mais nous en avons fait notre initiative quelque part.

M. Disabato (Ecolo). - D'accord.

M. le Président. - Parce que c'est plus du ressort de la Commission d'initier ce genre...

M. Disabato (Ecolo). - Oui, bien sûr. Parce que la ministre avait proposé, plutôt que de faire à chaque fois en deux fois : une fois la ministre qui voit, une fois nous qui y allons...

M. le Président. - Conjointement.

M. Disabato (Ecolo). - Cela a plus de sens logique de le faire ensemble même si l'on respecte la séparation des pouvoirs.

M. le Président. - La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - Simplement, effectivement, tout en respectant la séparation des pouvoirs, on peut toujours inviter la ministre à nous accompagner à cette mission. Cela lui rappellera des souvenirs, et sera l'occasion par ailleurs de discuter. Je pense que plutôt que de se dire fin 2020 ou début 2021, ce serait intéressant d'avoir le calendrier de la ministre sur un certain nombre de propositions, y compris dans toutes les dynamiques et les projets d'insertion et d'accompagnement au travail, pour que cette mission s'inscrive dans un timing utile à nos travaux.

Sans demander, évidemment parce que cela ne fait pas partie de l'ordre du jour pour l'instant, à Mme la Ministre de nous donner un calendrier, je pense que l'on doit affiner le nôtre en fonction des textes qui pourraient arriver dont nous pourrions débattre.

M. le Président. - Nous reportons à une date ultérieure, et nous gardons l'initiative. Pour le reste, nous convergerons avec Mme la ministre tant que faire se peut.

La Commission a décidé de reporter à une date ultérieure le projet de mission sur le thème des expériences pilotes de territoires zéro chômeur de longue durée - Projet collectif de lutte contre le chômage à Lille.

*Interfédération des centres d'insertion
socioprofessionnelle*

M. le Président. - Rappelez-vous, par un courrier de février 2020 adressé à M. Marcourt, Président du Parlement de Wallonie et dont vous avez reçu copie par la plateforme, je pense, l'Interfédération des CISP demandait à pouvoir présenter le travail mené dans le secteur, mais dans l'enceinte du Parlement, et ce, afin de sensibiliser les parlementaires wallons. La commission est saisie de cette demande pour avis. Je suppose qu'en votre nom et en notre nom à tous on peut émettre un avis favorable à cette demande de l'interfédération de pouvoir venir ici expliquer, à l'ensemble des parlementaires, le secteur.

Personne n'y voit d'inconvénient ?

Parfait. Cet événement pourra intervenir à l'occasion d'un mardi d'activité du Parlement de Wallonie. On renverra cela en Conférence des présidents.

Je me dois aussi d'évoquer avec vous une demande d'audition relative au système de traçage de contacts mis dans le cadre de la pandémie. Elle est arrivée avant-hier. Je vous propose d'aborder cela lors de la prochaine commission, lors de l'organisation des travaux. C'est un courrier donc je vous fais état, mais comme il n'est pas à l'ordre du jour, je propose de ne pas s'étendre sur le sujet et de le mettre à votre disposition en copie. Le courrier vient de la présidente de l'European Law Students' Association Belgium. Elle voulait être auditionnée à ce titre et dans le cadre de la mise en place du traçage.

La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - Pourrions-nous avoir copie de ce courrier, s'il vous plaît ?

M. le Président. - Bien sûr, je pensais l'avoir dit.

La Commission a décidé de solliciter l'avis du Bureau afin d'organiser une présentation du travail mené par les centres d'insertion socioprofessionnelle.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À INSTITUER UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE CHARGÉE DE FAIRE LA LUMIÈRE SUR LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 AU SEIN DES MAISONS DE REPOS ET DES MAISONS DE REPOS ET DE SOINS EN WALLONIE, DÉPOSÉE PAR M. MUGEMANGANGO (DOC. 174 (2019-2020) N° 1)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à instituer une

commission d'enquête parlementaire chargée de faire la lumière sur la gestion de la crise sanitaire du covid-19 au sein des maisons de repos et des maisons de repos et de soins en Wallonie, déposée par M. Mugemangango (Doc. 174 (2019-2020) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

(Réactions dans l'assemblée)

Mme Roberty est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Mugemangango, auteur de la proposition de résolution

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Nous avons déposé une résolution pour demander une commission d'enquête concernant les maisons de repos, concernant plus précisément l'action publique contre la crise sanitaire au sein des maisons de repos, ce qui me semble essentiel.

Premièrement, c'est pour les familles qui ont été frappées par cette maladie, qui ont perdu un proche. Les chiffres ont été encore dramatiquement corrigés la semaine dernière puisque l'on parle maintenant de plus de 6 000 personnes qui sont des résidents de maisons de repos qui sont décédées soit au sein des maisons de repos, soit au sein des structures hospitalières. Au niveau de la Wallonie, on arrive à plus de 2 100 décès. C'est évidemment un chiffre dramatique qui en soit, déjà, motive une commission d'enquête.

Il faut aussi une commission d'enquête pour le personnel qui a été mis dans une situation d'aller au combat, d'aller se battre pour les résidents et pour sauvegarder un maximum de gens de cette maladie, sans les armes nécessaires, sans les munitions nécessaires, sans les équipements nécessaires. Il paraît important de faire la lumière sur les responsabilités politiques par rapport à la situation qui a ainsi été créée.

Il me semble important d'avoir cette commission d'enquête, parce qu'il y a aussi des questions qui se posent. Par exemple, au sein du Conseil national de sécurité, c'était étonnant et même interpellant de voir que le Gouvernement wallon a donné son feu vert à une décision sans concertation avec le secteur. Par exemple, vous en vous en rappellerez, la reprise des visites ou ces deux arrêtés – un de réquisition et un qui permet finalement à une série de personnes de poser des actes

infirmiers sans en avoir les compétences. Ces arrêtés ont été très durement ressentis par le secteur. On doit rappeler que le Gouvernement wallon était dans le Conseil national de sécurité quand ces arrêtés et ces décisions ont été pris sans concertation avec le secteur.

D'autres questions se posent, par exemple savoir comment il se fait qu'après le SARS et le MERS, donc d'autres coronavirus que l'on avait eu l'occasion d'affronter, il n'y avait pas, dans ces maisons de repos, dans ces centres de résidence et de soins, des stocks stratégiques d'équipements de sécurité.

Il semble important de pouvoir répondre à cette question-là ainsi qu'à la question de savoir pourquoi, concernant les masques, à deux occasions, manifestement, le Gouvernement fédéral avait donné l'occasion aux Régions de recevoir directement les masques au sein des maisons de repos et, apparemment, cela a été refusé. Ce sont des questions qui doivent évidemment trouver réponses.

Le dernier élément qui nous paraît important – je ne dois pas vous dire maintenant vu les nouvelles que l'on entend ces derniers jours qu'une seconde vague de coronavirus est possible ou que d'autres crises sanitaires sont possibles – que l'on identifie très rapidement les mécanismes qui ont mené à une telle tragédie au sein des maisons de repos.

C'est aussi pour cela qu'il nous semble essentiel d'avoir cette commission d'enquête. Je dois dire que nous la désirons, nous trouvons qu'il est important de la faire. On entend que des acteurs importants du secteur trouvent aussi qu'il est essentiel de faire le bilan dans ce cadre d'une commission d'enquête. Je dois dire que, vu les enjeux pour le futur, je ne comprendrais pas que tout un chacun ici ne souhaiterait pas avoir cette commission d'enquête pour pouvoir faire la lumière sur les mécanismes qui nous ont menés à une telle tragédie.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Monsieur le Ministre, vous connaissez la synthèse et le contenu de la proposition du PTB, puisqu'il a déjà eu suffisamment l'occasion de la diffuser à l'extérieur.

Je voudrais réagir sur quelques éléments.

Le premier élément qui nous semble le plus fondamental et plus important aujourd'hui, c'est d'avoir une pensée émue pour les personnes qui ont été touchées par cette maladie – je suis bien placé pour en parler –, une pensée émue pour ceux qui sont morts de cette maladie, pour les familles qui ont dû dire au revoir à leurs proches dans des conditions inhabituelles et qui

ont dû être extrêmement pénibles. Je veux avoir cette pensée. Je suppose qu'elle est partagée par l'ensemble des collègues.

Je veux avoir aussi une pensée pour ces femmes et ces hommes qui, dans les maisons de retraite, dans les maisons de repos et de soins, dans les hôpitaux, partout, ont continué à travailler au péril de leur vie. Là aussi, je les ai vus, dans des conditions de stress intense parce qu'ils ne savaient pas, en sortant du travail, s'ils étaient contaminés et s'ils allaient contaminer leurs proches.

Je souhaite avoir cette pensée et je pense que, au-delà des applaudissements quotidiens, il faudra, à l'égard de ces métiers à plus-value sociale, envisager – et rapidement – autre chose que des applaudissements, dont des revalorisations de leurs fonctions et un renforcement de l'attrait de la profession.

Je parle du personnel soignant et des maisons de repos parce que c'est l'objet, mais ils ne sont pas les seuls à avoir continué à faire fonctionner notre société. Alors que nous, nous étions confinés, des femmes et des hommes, dans le privé, dans le public, des caissières, des policiers, des pompiers, des éboueurs, et la liste pourrait être prolongée, ont continué, au quotidien, à prendre des risques pour que nous puissions continuer à vivre dans notre société.

Et puis, il y a, à l'heure où nous parlons, quoi que l'on en dise, encore des centaines de personnes qui luttent contre cette maladie vicieuse et qui sont toujours, peut-être en nombre moindre, aux soins intensifs.

Je voulais simplement commencer mon intervention par là, parce que, au-delà de toutes les démarches que nous pouvons mettre en œuvre nous, avec nos sensibilités, avec nos préoccupations, nos objectifs, qui sont parfois différents, je pense qu'il y a au moins ce lieu commun qui doit être la « chaîne » qui unit l'ensemble des groupes politiques – en tout cas, je l'espère – de ce Parlement à l'égard de ces personnes.

Deuxième réflexion : j'entends souvent que l'on explique ce que l'on aurait dû faire et comment aurait dû mieux le faire.

Je pense pouvoir affirmer que personne dans ce Parlement, personne à l'échelle wallonne, personne en Belgique, personne à l'échelle de la planète ne pouvait prévoir cette pandémie historique. C'est une situation que nous avons connue sous d'autres cieux, il y a très longtemps, mais cette pandémie, telle qu'elle est arrivée, telle qu'elle nous est tombée dessus, avec cette ampleur, personne ne pouvait le prévoir.

Je me souviens encore que, début mars, on ne se précipitait pas à s'interroger sur le sujet. J'ai même entendu à la télévision qu'il s'agissait d'une grippe. L'avis de ceux qui l'ont vécu est toute autre...

On n'était pas conscient de l'ampleur et du drame que nous allons tous subir : une pandémie catastrophique pour la santé publique, ainsi que sur le plan social et économique. Je place volontairement l'aspect social en premier, bien qu'il soit dépendant de l'aspect économique, parce qu'il y a des gens qui ont perdu une partie de leurs revenus. Je pense aux populations les plus précarisées qui, avant la crise du covid, avaient déjà des difficultés à nouer les deux bouts et qui se trouvent, après la crise du covid, dans une situation bien plus compliquée. Je n'oublie pas évidemment pas les indépendants et les commerçants.

Je fais partie de ceux – et je suppose que c'est le cas de l'ensemble des groupes politiques ici présents – qui sont pleinement conscients de cette réalité et qui ont envie de se mobiliser de façon concrète et active, non pas dans les slogans ou la propagande, mais qui ont envie de se mobiliser pour faire en sorte que s'il y a des choses à améliorer dans notre fonctionnement en Wallonie - puisque c'est de cela dont on s'occupe -, on puisse tous ensemble, dans une forme qui sera à définir et qui serait évolutive, faire le bilan de la manière dont les choses se sont passées et comment il y a lieu de modifier éventuellement certains modèles.

C'est vrai, Monsieur Mugemangango, on constate au quotidien une amélioration de la situation : il y a de moins en moins d'hospitalisations, de moins en moins de personnes en soins intensifs. Toutefois, j'entends des scientifiques - et ils sont nombreux - nous mettre en garde parce que l'on ne serait pas à l'abri d'un rebond « en vaguelettes » dans les semaines ou les mois à venir. Et peut-être même, à l'automne ou en hiver, devoir faire face à une deuxième phase de cette pandémie.

On n'est pas à l'abri et on peut le constater : en Chine, la ville de Pékin vient de refermer ses sites touristiques ; en Italie, on constate des rebonds à certains endroits ; il en va de même en Espagne. Puisque l'on est en décalage, on ne peut pas dire que le problème est réglé ou encore que la maladie n'existe plus, que le virus est mort et que l'on va essayer de mesurer ce qui a changé toute de suite parce que le problème est loin derrière nous. Or, il est toujours avec nous et on doit rester vigilant.

Notre Gouvernement wallon a le nez dans le guidon. Depuis l'opposition, vous ne partagerez peut-être pas le propos, mais il faut bien admettre que face à l'ampleur du drame au quotidien, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept, le Gouvernement, ses administrations, ses cabinets se sont mobilisés pour essayer de répondre au mieux aux problèmes tels qu'ils se posaient et dans l'état de nos connaissances - parce que l'évolution de la maladie, la connaissance que l'on en avait en mars, en avril ou en mai n'est pas la même. Vous avez d'ailleurs vu que le Conseil national de sécurité a adapté ses positions en fonction de l'évolution de la connaissance du phénomène.

Je considère que le Gouvernement wallon a fait son travail. Peut-il être amélioré ? Oui, on peut toujours faire mieux et on peut y réfléchir, mais j'estime qu'il a fait son travail.

Poser des questions, c'est bien, mais si vous avez la mémoire courte, Monsieur Mugemangango, je peux vous renvoyer à quelques feuillets – c'est une synthèse – qui représentent les dizaines d'heures de la commission spéciale que nous sommes les seuls à avoir mis en place. Je me moque de comment on gère les autres parlements, je m'occupe de la Wallonie. En tout cas, en Wallonie, on a mis en place une commission spéciale dès le début, ce qui n'est pas le cas ailleurs.

Si quelqu'un ose me dire ici que le Gouvernement n'a pas fait preuve de transparence totale en étant interrogé sur les mêmes sujets toutes les semaines pendant des heures, je trouverais donc que c'est faire preuve de malhonnêteté intellectuelle.

Il y a toujours moyen de faire mieux, j'entends bien, mais j'estime que le Gouvernement, dans son ensemble, a pris ses responsabilités et a géré au mieux qu'il le pouvait en toute transparence.

Je ne reviendrai pas sur le fond de la résolution. J'en termine, rassurez-vous, Monsieur le Président.

Monsieur Mugemangango, quand je lis votre texte - vous en avez convenu vous-même, quand vous répondez aux mêmes questions que vous souleviez et que l'on retrouve dans votre résolution -, je voudrais rappeler qu'un certain nombre de responsabilités sont au Fédéral. Je sais bien que l'on ne doit pas se cacher derrière cela, on est bien d'accord, mais vous l'avez concédé vous-même.

La fourniture de matériel et la mise à disposition des tests, et cetera, ce sont des matières fédérales. On peut regretter d'avoir un pays compliqué, mais il est comme il est. On ne peut pas tomber sur le dos des responsables wallons qui n'ont rien à voir avec cette gestion-là et qui est peut-être contestable. Chaque niveau de pouvoir définira sa stratégie au mieux, j'imagine.

Sur la réflexion de fond, je partage votre avis - cela va peut-être vous surprendre -, on n'échappera pas, sous une forme ou sous une autre, à une réflexion de fond.

Réflexion de fond, certainement, sur la gestion d'une pandémie au cas où il y a un rebond, mais je suis convaincu que le Gouvernement y travaille déjà. Moi, je vais même plus loin. Dans l'évolution de notre société qui doit, demain, ne pas être celle d'hier, on doit repenser nos fonctionnements sur l'accueil de la personne âgée. On sait que l'on arrive de plus en plus tard, grâce à la médecine, en maison de repos et maison de repos et de soins. Les modèles que nous proposons sont-ils toujours adaptés ?

Ne doit-on pas renforcer les intermédiaires que sont les résidences-services ?

Je ne vais pas entamer le débat, mais sur le fond, je trouve que cela vaut la peine d'avoir cette réflexion-là, mais ce n'est pas la seule.

On doit aussi réfléchir à la relocalisation de notre économie, aux circuits courts, on doit repenser tout cela.

Je serai toujours preneur, avec l'ensemble des partis de ce Parlement, opposition et majorité, si l'on peut réfléchir et améliorer le quotidien de nos concitoyens, bien évidemment.

Sur la commission d'enquête, Monsieur Mugesangango, c'est cela qui m'ennuie un peu, c'est parce que l'on arrive tout de suite sur une formule qui - vous l'avez redit et c'est gênant, je trouve - dit qu'il y a des responsabilités à établir.

C'est toujours facile de réécrire l'histoire après quand on a les réponses.

La Commission d'enquête, je n'y suis pas favorable. Je trouve que c'est prématuré. Peut-être en arrivera-t-on un jour à en décider ? Mais, pour l'instant, c'est prématuré. Il y a une gestion et un éventuel rebond à gérer ; ce n'est pas le moment de commencer à s'agiter dans une commission d'enquête.

À titre personnel, je vous livre mon expérience, pour avoir déjà participé à une commission d'enquête, celle sur les attentats terroristes de 2016 au Parlement fédéral, ce sont des centaines d'heures avec des kilos de papiers. Sur les recommandations formulées à l'époque, après un an et demi de travail, j'attends toujours de voir la première mesure concrétisée. J'ai comme un doute.

Sur la réflexion de fond, je suis d'accord, quelle que soit la forme. Cela peut d'ailleurs être dans la commission permanente ad hoc. Cependant, sur cette forme de commission d'enquête, je suis beaucoup plus perplexe.

Je rappelle aussi que le 1er juillet, nous avons décidé en Conférence des présidents, tous ensemble, opposition-majorité d'ailleurs, d'organiser la phase suivante. Je ne sais pas comment il faut appeler cela, Monsieur le Président – parfois, je mélange un peu les termes entre la Chambre et la Région : est-ce une séance exceptionnelle ou extraordinaire ? Cette séance permettra, le 1er juillet, de faire le point et le bilan sur ce qui a été fait et comment. C'est l'objectif que nous avons défini.

Qu'est-ce qui a été fait, comment cela a-t-il été fait ? On aura l'occasion d'en débattre de façon illimitée. Chacun pourra poser ses questions et donner son avis. On pourra aussi, je l'imagine, retirer avec le Gouvernement un certain nombre de pistes de pistes d'action ou de réflexion à engager.

Voilà, en synthèse notre opinion. Vous l'aurez compris, nous ne soutiendrons pas cette résolution de création d'une commission d'enquête, parce que ce n'est pas le moment - on gère toujours la crise -, parce que la commission d'enquête n'est, à nos yeux, pas l'outil adéquat et que nous souhaitons tirer les leçons de cette pandémie historique et mettre en place toutes les améliorations, là où cela s'avérera nécessaire.

M. le Président. - La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). - Un peu dans le même ton que mon collègue, je pense que la proposition de résolution se trompe de timing. Car il y a question essentielle - et l'actualité nous le rappelle bien -, avant toute autre considération, c'est de savoir si nous sommes prêts en cas de seconde vague. C'est la seule question importante à l'heure actuelle sur le front sanitaire.

Alors que l'épidémie semble maîtrisée en Belgique, le virus n'a pas disparu. Personne ne sait si nous sommes à l'abri d'une seconde vague. Cela doit donc être la seule priorité pour le Gouvernement.

Pour répondre à cette question, nous pouvons notamment nous plonger dans le plan Pandémie de la Belgique. Car oui, la Belgique avait un plan pandémie élaboré par le Commissariat interministériel Influenza en 2009. Dans le plan Pandémie, la Belgique devait avoir un stock stratégique de masques chirurgicaux, de masques FFP2. Dans le plan opérationnel, il était prévu que chaque médecin puisse avoir des tests et tout le matériel pour les effectuer. Dans le plan opérationnel, il était indiqué la nature et le rôle des responsabilités de chaque acteur.

Ce plan date de 2009. Il n'a malheureusement jamais été mis à jour, en particulier après la sixième réforme de l'État qui a éclaté les compétences de santé. Cette préparation pour faire face à une possible seconde vague est évidemment largement en cours. Toutefois, il reste du travail et c'est tout à fait normal.

Nous reparlerons d'ailleurs, tout à l'heure, dans cette commission, comme tous les quinze jours, de la progression de plusieurs enjeux, comme l'amélioration du suivi des contacts. Notre rôle est justement de vérifier que nous sommes prêts pour cette seconde vague.

L'énergie des autorités publiques doit être concentrée sur cet objectif. C'est le travail des gouvernements avec les acteurs du secteur et non d'une commission parlementaire. Le virus n'attendra pas trois mois pour revenir. Nous ne pouvons pas prendre ce risque. Les citoyens seront rassurés seulement si nous pouvons leur assurer que nous sommes prêts en cas de seconde vague.

Une fois cela acquis, nous pourrions prendre le temps de réfléchir à la fois aux leçons à tirer pour les prochaines pandémies potentielles mais aussi pour les

prochaines crises, car il ne s'agit pas seulement des pandémies, puisqu'il faudra aussi prendre en compte les crises climatiques, par exemple.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Contrairement à M. le Président, M. Heyvaert, a évoqué les difficultés de timing. Effectivement, la priorité du jour et des semaines à venir, c'est d'être en ordre pour affronter une possible deuxième vague. Au-delà de cela, nous pensons qu'il faut aussi structurer les débats, les réflexions, les enseignements à tirer en fonction du caractère fédéral de l'État pour avancer de la façon la plus efficace qui soit et tenant compte des différents niveaux de pouvoir. Il est incontestablement clair qu'il y a un épicefrique fédéral dans la crise.

D'ailleurs, dans votre résolution, toute une série d'éléments en témoigne : la fourniture de matériel de protection, le déploiement des tests, l'enjeu de la concertation sociale, qui relève ou qui découle de la compétence fédérale, sans compter le passage en phase fédérale de crise, qui est aussi un moment important dans le déroulement des événements.

Or, la proposition de révolution a l'air de considérer la Wallonie - et la situation des maisons de repos et des maisons de repos et de soins - comme une île, sans aucune interaction avec la vision d'ensemble à l'échelle du pays.

Nous pensons donc qu'il faut d'abord voir également comment les choses pourront évoluer au niveau fédéral dans l'organisation de ces réflexions, de ces débats, de ces enseignements à tirer.

Pour bien faire, il y a aussi un enjeu d'efficacité. On a entendu - à raison - suffisamment de critiques sur le nombre de ministres qui ont en charge une partie des compétences de santé et, a fortiori, sur le nombre de ministres qui ont en charge une partie des compétences sur les masques pour ne pas créer autant de commissions qu'il n'y a de ministres pour pouvoir examiner ces enjeux et interroger d'ailleurs chacune d'entre elles. Certains acteurs centraux qui effectivement ont un rôle qui a des impacts dans l'ensemble des entités.

Dans un État rationnel, la formule qui serait trouvée, serait certainement une commission mixte Chambre-Sénat qui agrégerait l'ensemble des niveaux de pouvoir et aurait ainsi une vision d'ensemble qui prend également en compte la dimension interfédérale de la gestion de crise, puisqu'un certain nombre d'enjeux, de discussions se sont passés dans des organes interfédéraux ; je pense au Conseil national de sécurité, à la Conférence interministérielle et à toute une série d'autres organes que j'aurais certainement peine à énumérer de façon complète. Clairement, nous pensons qu'il s'agit de voir avant toute chose comment les

débats seront organisés à ce niveau, ce qui pourra en être tiré et ainsi organiser efficacement les réflexions.

Enfin - M. Frédéric en a également parlé -, il y aura une série d'enseignements à tirer, mais nous ne pensons pas que la commission d'enquête avec les pouvoirs d'un juge d'instruction soit l'outil approprié. Nous ne pensons que l'enjeu, aujourd'hui - ni demain d'ailleurs -, soit de désigner des coupables, comme votre propos le laisse entendre. M. Frédéric a bien rappelé un certain nombre d'incertitudes évidentes par rapport à cette situation à laquelle un grand nombre d'États ont dû faire face et également le travail mené sans compter à tous les niveaux des différents acteurs, qu'ils soient des acteurs de terrain, qu'ils soient les acteurs dans les institutions, qu'ils soient les acteurs dans les administrations ou dans services du Gouvernement.

À nos yeux, l'enjeu, aujourd'hui et demain, une fois que nous aurons la maîtrise des éléments de préparation pour face à une possible deuxième vague, c'est le débat de fond - M. Heyvaert l'a dit - par rapport à la gestion de crise, à la gestion des pandémies, mais plus largement des crises qui peuvent subvenir, mais également par à un travail plus prospectif qui peut être mené à l'égard, notamment, puisque c'est l'objet de la proposition de résolution, des lieux de vie : les maisons de repos, les maisons de repos et de soins, mais aussi d'autres lieux de vie pour la vie des aînés de notre société. La Déclaration de politique régionale jette déjà certaines perspectives en la matière. C'était bien avant que cette crise ne soit identifiée. Il y a tout un travail qui doit se poursuivre à partir des événements qui se sont produits et d'un certain nombre de questions qui se sont posées à la société.

M. Frédéric a eu raison de commencer son propos - et je m'y associé entièrement sans devoir le paraphraser - par rapport à l'épreuve collective que notre société a traversée, traverse encore et continue à traverser, compte tenu de tous les dégâts qui en découlent. Il a bien fait de mettre en exergue la souffrance des personnes touchées par le deuil, la souffrance des personnes qui sont allées au front dans des conditions extrêmement difficiles et un certain nombre d'autres situations, parfois mises en lumière et parfois pas encore, qui a conduit à d'autres traumatismes encore en cours. Un certain nombre de conséquences, un certain nombre d'impacts n'ont pas fini de donner lieu à des suites, à un certain nombre de concrétisations. Un certain nombre de questions de sens se posent. J'ai donné l'exemple des lieux de vie pour les aînés, mais il y en a d'autres dans d'autres secteurs.

Je forme le vœu que nous pourrions trouver les moyens sous une forme ou une autre pour organiser sereinement l'ensemble des débats auxquels nous sommes tenus, parce que tel est notre devoir.

M. le Président. - Au risque de ne pas respecter la demande d'ordre de parole, je propose pour rétablir une

certaine alternance à M. Desquesnes de prendre la parole.

M. Desquesnes (cdH). - Vous m'en voyez tout content, Monsieur le Président, pour une fois que l'opposition est correctement respectée. Plus de 2 000 personnes sont mortes dans les maisons de repos en Wallonie ; 2 000 familles ont été endeuillées pour avoir un résident dans une maison de repos mais j'élargirai également le propos à l'ensemble des institutions qui relèvent de la Région wallonne, notamment aussi, et on les oublie quelquefois, les centres résidentiels pour personnes handicapées qui ont été touchés, pour certains, très durement.

Plus de 80 000 personnes qui travaillent aujourd'hui dans ces institutions relevant la Région wallonne. Il faut le dire, elles ont eu très largement le courage, la force et l'énergie pour continuer à s'occuper des plus fragiles d'entre nous, pendant cette période difficile que l'on a traversée. C'est évidemment quelque chose d'extrêmement compliqué. On sait que l'on a traversé cette crise, cahin-caha, il faut le reconnaître. Cela a été le règne de la débrouille. On a eu des solutions de bric et de broc. Pendant de longues semaines, les responsables de ces institutions se sont sentis abandonnés des pouvoirs publics. Bien sûr, ce n'est pas une situation propre à la Wallonie. Je partage ce que certains ont dit à ce niveau-là. De nombreux autres pays, y compris des pays qui pouvaient se targuer d'un système sanitaire très efficace, comme l'Italie, qui avait un système de santé moderne, ou l'Angleterre. Tous ces pays ont été durement touchés par rapport aux situations qui étaient les mêmes que celles que nous avons connues ici.

Toutefois, quelques pays ont tiré leur épingle du jeu. On cite souvent Taiwan, la Corée, certains autres pays, qui avaient déjà été touchés au début des années 2000 par un virus similaire. Ils étaient mieux préparés, mieux organisés, mieux équipés. Bref, ils avaient tiré les leçons de ce qui s'était passé. J'ai entendu certains parler du risque de deuxième vague et que l'on devait rester attentifs. Bien sûr, mais n'attendons pas la deuxième vague pour tirer les leçons de la première vague. Ne remettons pas à demain ou après-demain une capacité, qui est un rôle d'ailleurs d'un parlement, de tirer les leçons de ce qui s'est passé pour que l'on puisse dire tous ensemble : « Plus jamais cela ». Plus jamais autant de morts, autant de situations dramatiques, autant de bricolage dans nos institutions où on envoyait les soignants et tous les autres personnels de première ligne dans des conditions indignes de nos sociétés.

Nous ne voulons pas, au niveau du cdH, d'une chasse aux sorcières. J'ai expliqué le contexte dans lequel on est. Effectivement, on a été frappé, on n'est pas les seuls. Je ne pense pas que l'on puisse dire aujourd'hui que telle personne a fauté. Ce n'est pas cela le sens de la position de mon groupe. Elle a l'avantage de tirer au clair rapidement, efficacement, les leçons de

ce qui s'est passé pour que l'on ne se retrouve pas dans une situation de deuxième vague où l'on n'aurait pas mis en place les solutions efficaces.

L'objectif n'est pas de paralyser l'action du Gouvernement, l'objectif est de faire notre travail de parlementaires. Par rapport au taux de surmortalité que nous avons connu depuis trois mois dans notre Belgique, dans les pays et régions voisines, n'est-il pas légitime, rapidement, de tirer les leçons de tout cela, de réagir et d'adapter nos systèmes ? Il y a des choses qui sont de la responsabilité bien sûr de la Wallonie mais il y a aussi des choses qui sont du fait de notre système institutionnel. On l'a dit, M. Hazée l'a dit aussi, on est dans un système où – et c'est notre fédéralisme – il y a des responsabilités partagées sur un niveau de pouvoir, qui sont équivalentes, des normes équipollentes ; ce qui veut dire que nous devons, nous Wallons, avoir une réflexion par rapport à notre système organisationnel et par rapport au jeu que l'on a pu jouer dans le système fédéral belge actuel.

Il n'y a pas de raison que ce débat-là ait seulement lieu à la Chambre. On doit nous-mêmes nous poser ce type de question par rapport à ce genre d'évaluation.

Comment notre système a-t-il fonctionné ? A-t-il bien fonctionné ? On sait que la nécessité a fait loi, que certains mécanismes ont été, sans doute, un peu tordus ou déviés parce qu'il y avait urgence et nécessité, mais faisons en sorte que, demain, les choses fonctionnent mieux, qu'elles ne soient plus dans cette situation-là, que l'on ait effectivement les mécanismes, notamment interfédéraux, qui soient plus efficaces.

Je plaide vraiment – ainsi que mon groupe – dans ce dossier-là, pour que l'on n'attende pas. On ne va pas attendre une deuxième vague, l'arrivée du vaccin ou ce genre de choses pour se poser la question de savoir comment cela s'est passé et, surtout, comment faire en sorte que cela ne se passe plus. Ce sont vraiment les souhaits qui sont les nôtres.

Sur le principe d'une commission, j'en entends certains dire qu'il y a déjà eu une commission spéciale. La commission spéciale qui a été mise en place, c'est surtout un mode d'organisation du Parlement qui était le nôtre. On l'a choisi, on a tous adhéré, toutes les formations politiques présentes dans ce Parlement ont adhéré à un mode de fonctionnement, qui était une forme de rationalisation de notre activité parlementaire. C'était en période de crise. On était dans le vif du sujet. Pour éviter que les membres du personnel, que nos collaborateurs, que nous-mêmes soyons des facteurs ou des risques de contagion pour nos proches ou nous-mêmes, c'était des mesures que nous avons prises. C'est pour cela que l'on s'est organisé de la sorte. Il n'y a pas encore, en Wallonie, eu de vraie commission spécifique sur la question et l'enjeu du covid-19 en vue de tirer les leçons pour que, plus jamais, cela n'ait lieu.

Faut-il passer d'une commission d'enquête à une commission spéciale ? A priori, nous pensons qu'une commission d'enquête est nécessaire parce que nous pensons que certaines personnes ne viendraient pas spontanément s'expliquer, parce que certains vont dire que ce n'est pas leur niveau de pouvoir, qu'ils n'ont pas à répondre de nous, et cetera, alors que l'on sait que les choses sont imbriquées, c'est même le cœur d'une des questions.

Notre système a-t-il bien fonctionné ou pas dans ses rouages, dans ses mécanismes entre le Fédéral et les Régions, en l'occurrence la Wallonie ?

Ces éléments-là nous semblent importants. C'est pour cela que, sur le principe, nous pensons qu'il est nécessaire d'avoir une commission dotée de ses moyens d'investigation, à condition – et c'est important – que l'esprit ne soit pas de trouver un bouc émissaire à une situation dont on sait qu'elle trouve ses origines bien au-delà des frontières de la Wallonie.

Nous pensons toutefois que tirer au chaud les choses et s'en donner les moyens par rapport au nombre de victimes, par rapport à toutes celles et ceux qui, au courage, au péril de leur vie, de leur santé. Je rappelle que certains soignants en Wallonie sont décédés de ce qui s'est passé, certains soignants dans les institutions qui relèvent des compétences de la Région wallonne.

Je pense que nous ne devons pas « mégoter » sur les moyens qui sont les nôtres, nous devons montrer que l'on prend les choses au sérieux. Les applaudissements à 20 heures, c'est bien, tirer les choses au clair pour que, plus jamais, cela ne se reproduise, pour que, plus jamais, nous ne nous retrouvions dans ces conditions-là, cela nous semble indispensable.

Nous ne partageons pas l'esprit du texte qui est déposé par le PTB, en ce sens qu'il apparaît inquisiteur, il recherche les responsabilités, et cetera. Ce n'est pas état d'esprit dans lequel on est. Nous pensons que l'on doit faire ici, au niveau de ce Parlement, un travail de conclusion positive, de recommandations rapides et urgentes, sans attendre l'arrivée de la deuxième vague.

M. le Président. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Madame la Ministre, chers collègues, au cours de cette crise, le club des « Il fallait » et « Il n'y a qu'à » a vu son nombre de membres considérablement augmenté.

Bien évidemment, je partage totalement ce qui a été dit par ceux qui ont pris la parole sur le côté dramatique de cette crise.

Toutefois, rappelons d'abord que c'est une crise qui a frappé l'ensemble de la planète, que si, aujourd'hui, certains pays comme le nôtre semblent avoir trouvé la porte de sortie, d'autres sont encore en plein dedans. Je pense à l'Amérique latine et à certains pays de ce

continent où des mesures n'ont pas été prises ou, en tout cas, d'une manière totalement inadéquate, avec un discours totalement invraisemblable de la part des dirigeants.

On peut penser la même chose au niveau des États-Unis, cette grande démocratie, qui a tenu des discours, de par la voix de son président, complètement hallucinants, conseillant de boire ce genre de produit. Malheureusement, c'est vrai. On va devoir faire une évaluation qui va devoir, certes, se faire au niveau de notre Région, au niveau de notre pays, au niveau européen, au niveau de l'Union européenne, au niveau de l'OMS, au niveau mondial. Désormais, qu'on le veuille ou non, le monde est un village. Il ne s'agit pas de la mondialisation, il s'agit d'un virus qui a chamboulé complètement le monde pendant une période dont on ne connaît pas encore l'issue. Il faudra donc une évaluation.

Ce qui est un peu contradictoire dans la proposition du PTB, soutenue par le cdH, ou à tout le moins par M. Desquesnes, c'est que l'on vise une situation certes dramatique, certes où il faudra faire à nouveau cette évaluation, mais extrêmement spécifique. Vous avez tous deux, dans la résolution, mentionné et rappelé combien dans notre État compliqué, M. Frédéric l'a fait également, le partage des compétences n'a pas nécessairement simplifié les choses. Mais on tombe dans le même défaut, combien, selon vous, fera-t-on de commissions d'enquête ? À combien de niveaux de pouvoir ? Pour chaque ministre, pour chaque compétence ? Une pour les maisons de repos ? Une pour les masques ? Une pour les tests ? Une pour le *tracing* ? Une pour les aides données aux indépendants ? Combien de commissions d'enquête voulez-vous ? Où va s'arrêter cette espèce d'inflation qui est presque indécente ? Une évaluation, oui ; une évaluation intelligente. Je voudrais quand même aussi rappeler que cela a été la désorganisation complète dans un pays aussi complexe que le nôtre. Il s'est produit quelque chose d'assez exceptionnel, avec un gouvernement fédéral largement minoritaire qui est soutenu par 10 formations politiques moins une, en tout cas vendredi dernier. Avec un Conseil national de sécurité qui est normalement de la compétence unique du pouvoir fédéral et du Premier ministre et qui d'une manière intelligente est ouvert aux présidents des Régions et Communautés. Avec un gouvernement fédéral qui a un Kern élargi aux dix présidents de partis, y compris tous ceux qui sont dans l'opposition, que ce soit au niveau fédéral ou dans l'opposition au niveau fédéral et régional et communautaire. Oui, le mécanisme, je trouve que dans un pays comme le nôtre, il n'a pas mal fonctionné. Il y a eu le sens de l'État, il y a eu le sens des responsabilités dans le cadre de l'ensemble de la classe politique. Il faut le souligner et je tiens à le faire.

Un évaluation, certes – M. Hazée a suggéré ou évoqué une piste –, mais je crois qu'il va falloir trouver

un mécanisme qui permette d'avoir une certaine cohérence dans cette évaluation. Il ne suffit pas d'aller chercher les fautes. Vous avez dit, M. Desquesnes, avec déjà un côté soupçonneux, ne pas partager le côté soupçonneux du PTB, mais vous l'avez pourtant fait dans vos propos. À partir du moment où vous dites : « Il faut une commission d'enquête parce que certains pourraient refuser de venir ». J'imagine déjà que notre commission d'enquête qui serait ainsi constituée va estimer devoir convoquer, par exemple, Mme De Block, que si une commission similaire est constituée à la Chambre, Madame la Ministre, on risque de devoir vous demander de venir ainsi que votre homologue du Gouvernement flamand. Arrêtons ! Ayons un peu de sagesse ! Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il serait invraisemblable que l'on ne tire pas les conclusions de ce qui s'est passé, que l'on ne prenne pas les précautions pour l'avenir.

Je crains malheureusement que, inévitablement, dans la vie d'une société, d'autres événements surviennent de toute autre nature et que l'on n'aura pas prévus.

Les attentats en 2015, oui tout le monde a dit après : « On aurait pu les prévoir ». Il a néanmoins fallu une commission d'enquête, vous y avez fait allusion. On en a tiré une série de mesures, de conséquences qui ont eu des incidences sur notre vie de tous les jours. Si nous avions porté un masque en rue après les attentats, nous aurions eu quelques soucis. Maintenant, c'est l'inverse.

Donc, les choses sont imprévisibles et évoluent.

Ayons la sagesse de reconnaître qu'est apparu un virus dont on ne connaissait rien. Que les connaissances scientifiques, en quelques semaines, quelques mois ont considérablement avancé, ont permis d'affiner les choses et que si l'on avait connu - on le connaît encore apparemment fort peu - ce que l'on connaît aujourd'hui de ce virus, au début de la crise, probablement que d'autres mesures auraient été prises d'une manière un peu plus fine que ce que nous avons pris aujourd'hui.

Pour cela, il ne faut pas une commission d'enquête, cela ne sert à rien, on le sait c'est comme cela.

Par contre, ce qu'il faut faire, c'est se demander où il y a eu le manque de prévoyance.

Quelle est cette problématique qui est arrivée avec les masques, même si ce n'est pas de notre compétence ?

Quelle est cette problématique des maisons de repos ? C'est vrai qu'il faut voir ce qui s'est passé, il faut voir si les recommandations ont été faites correctement. Des erreurs ont-elles été créées plus spécifiquement au niveau des maisons de repos ? Je sais qu'un certain nombre d'experts ont conseillé, bien entendu les autorités et Mme la Ministre. Je sais aussi que ces mêmes experts, il y a trois mois, nous disaient que cela

ne servait à rien de porter un masque et que maintenant on doit tous en porter un et que l'on n'en porte déjà plus. On a l'impression que le problème est passé.

Soyons d'une extrême modestie, simplement, avant de dire et de faire une espèce de chasse aux sorcières qui serait complètement déplacée dans les circonstances. Avant de dire : « Il faut couper des têtes, il faut pendre des gens » moi je dis : « Prenons le temps d'évaluer ». Attendons parce qu'il faut encore attendre, ce n'est pas fini, des éléments vont encore survenir. Il faut encore affiner. Il faut trouver un mécanisme pour l'évaluation que nous allons faire, qui débouchera peut-être finalement sur une commission d'enquête ; je ne voudrais pas me prononcer, je n'en sais rien. En tout cas, aujourd'hui, hâtons-nous de ne pas nous hâter. N'allons pas dans la précipitation. Ne faisons pas n'importe quoi mais prenons le temps de tout analyser.

Oui, Monsieur Desquesnes, vous riez mais, vous êtes un... Non, je ne vais vous dire ce que vous êtes, cela ne sert à rien. Ainsi je ne serai pas obligé de tenir des propos désobligeants.

Ce qui est certain, c'est que ce que nous voulons c'est qu'il y ait cette possibilité totale d'examiner les différents éléments en concertation avec les autres niveaux de pouvoir, sinon cela ne sert à rien, en voyant l'ensemble des compétences wallonnes. Je n'ai pas peur de cela. Il faut avoir cette vision de la crise. Alors, on pourra faire un travail utile.

Nous ne voulons pas faire cela en 15 jours. Nous allons prendre au moins une année pour le faire et cela me semble un minimum. Ne faisons pas des kilos et des kilos de papiers, cela ne servira à rien ; essayons d'avoir la sagesse de tirer les bonnes leçons de ce qui s'est passé.

M. le Président. - La parole est à M. Mugesangango.

M. Mugesangango (PTB). - Je vous remercie pour vos interventions par rapport à ce débat important.

J'entends les différents éléments apportés au débat. Le premier élément que j'ai envie de partager avec vous, c'est que le bilan est entrain de se faire et il se fait partout. Loin de moi le propos de dire que la Belgique, ou la Région wallonne en particulier, est le pire exemple de gestion de la crise sanitaire. Ce n'est pas cela mon propos. Mon propos c'est que le bilan se fait partout et que l'on a manifestement un record de mortalité dans les maisons de repos.

Vous avez lu la presse ce matin qui dit que, même en Belgique, on a un record de mortalité par rapport aux autres pays européens. Cela mérite une discussion, un débat.

(Réaction d'un intervenant)

Justement, c'est la question d'éclaircir tout cela. La manière dont les choses sont calculées, mesurées, cela mérite aussi en soi un débat.

Quand j'entends que l'on veut attendre, que l'on veut hâter de ne pas se hâter, la question est que le bilan est en cours.

Dans ce sens-là, j'entends ce qui est dit sur la question du timing, mais on peut tirer deux conclusions différentes du timing. Soit on est dans la situation où – et je ne l'espère vraiment pas comme M. Frédéric le disait – le coronavirus refait parler de lui et où il faut prendre des mesures d'urgence. Évidemment, ce n'est pas à ce moment-là que l'on doit faire une Commission d'enquête, je suis bien d'accord avec vous. Soit, si l'on veut éviter que la seconde vague soit aussi catastrophique que la première, pour les maisons de repos en particulier, il faut prendre des mesures et tirer des conclusions maintenant et tout de suite et de manière immédiate.

On n'est pas les seuls à le dire, beaucoup d'acteurs le disent. Actuellement, les maisons de repos, en particulier, les autres centres résidentiels, ne sont pas prêts à une seconde vague. Ce sont des scientifiques qui le disent. Si l'on veut prendre des mesures maintenant il faudra tirer des conclusions rapidement dans ce sens. Cela peut justement être l'occasion de le faire pour pouvoir identifier de manière claire les mécanismes qui nous ont empêchés de répondre à la situation, à la hauteur voulue, et d'éviter la tragédie que l'on connaît dans les maisons de repos.

J'entends ce qui est dit sur la complexité du pays, mais c'est bizarre de se prévaloir d'une complexité que l'on a soi-même créée pour dire que finalement on ne doit pas faire de Commission d'enquête. Cette complexité a été créée par les réformes institutionnelles soutenues par les partis traditionalistes en Belgique et l'on doit aussi en tirer des conclusions. Comme le dit M. Desquesnes, cela fait aussi partie du problème. Le fait qu'il y ait autant de ministres de la santé – neuf en Belgique ! –, qui doivent à un moment donné cogérer une telle crise, cela aussi fait partie du problème. Monsieur Heyvaert parlait d'un plan pandémie en 2009, mais quand on lit ce plan de pandémie en 2009, le vers est dans le fruit puisque dans ce plan, la ligne de commandements en cas de crise n'est pas claire. On se rend compte que les Régions sont traitées à un niveau égal. Cela fait partie des problèmes qu'il faut résoudre et qui ont impacté la manière dont il faut gérer ce type de crise. J'entends M. Frédéric qui dit – et on ne peut qu'être d'accord avec cet élément-là – que oui, bien sûr, il y a des compétences fédérales, mais on ne peut pas se cacher derrière les compétences fédérales.

(Réaction dans l'assemblée)

Je dis justement que je suis d'accord avec vous. On va devoir faire l'analyse, commission par commission, niveau par niveau.

Pour notre part, nous avons été corrects par rapport à cela, on a introduit des demandes de commissions à tous les niveaux de pouvoir, parce que l'on estime que tous les niveaux de pouvoir ont à répondre de leur gestion publique.

Une des conclusions que l'on va devoir tirer collectivement, nous nous l'avons déjà tirée, c'est qu'il y a trop de ministres de la Santé. Il y a une manière de gérer le pays, à ce niveau-là, qui ne va pas. Il faut parler de refédéralisation de cette compétence. Cela fait partie des conclusions que l'on pourrait éventuellement tirer de cette commission. Maintenant, il faut que chaque parti se positionne clairement sur ce qu'il souhaite. M. Frédéric dit : « il faut une évaluation, il faut un bilan ». Sous quelle forme ? On ne sait pas. J'entends ce que vous dites sur la Commission spéciale covid, elle n'avait pas du tout le rôle de tirer des bilans. Elle avait plutôt un rôle, comme vous l'avez dit, de transparence pendant la crise. Comment fait-on alors pour tirer les bilans ? J'entends M. Wahl qui dit « oui, je suis d'accord qu'il faut tirer des bilans », mais comment ? Sous quelles formes ? Quand ? Cela, ce n'est pas clair.

La proposition de M. Hazée était un peu plus concrète par rapport à une commission d'enquête qui serait mixte en fonction des niveaux de pouvoir pour pouvoir tirer les enseignements. Il faut se prononcer. Nous, nous nous prononçons par rapport à une Commission d'enquête, très clairement par rapport au niveau de la Région wallonne pour tirer les enseignements de ce qui s'est fait au niveau de la Région wallonne. La sixième réforme de l'État, je ne vous l'apprends pas, fait que les maisons de repos sont gérées par la Région. Dans ce sens, il y a bien évidemment des enseignements à tirer à ce niveau-là aussi.

Oui, évidemment qu'il y a deux aspects à ce travail. L'aspect de pouvoir tirer des conclusions pour le futur, parce qu'en fait on ne doit pas se mentir, vous parlez de faits imprévisibles, mais les rapports des scientifiques en 2008 et 2009 disaient déjà que l'on allait être confronté à de nouvelles crises du coronavirus. Ce n'était pas du tout nouveau. D'ailleurs, tout le débat qu'il a lieu maintenant, au niveau fédéral, sur le fait qu'il n'y avait pas de réserve stratégique de masques porte justement sur une recommandation qui n'a pas été suivie de la part des scientifiques qui avaient tiré des conclusions des pandémies de 2009.

Dans ce sens-là, oui, il y a des événements qui sont prévisibles. On entendait avant-hier, M. Gilbert, un scientifique qui a eu l'occasion de gérer cette crise, qui dit : « oui, on va avoir d'autres crises coronavirus ». On va avoir d'autres crises sanitaires, on le sait.

On doit tirer les leçons pour le futur et l'on doit aussi pouvoir fixer des responsabilités. Il ne s'agit pas d'un gros mot, c'est la question que se posent les gens, c'est celle que je vous pose à vous aussi, mais aussi les citoyens, les soignants, les gens dans le secteur. Comment est-il possible que l'on ait été confrontés à un tel désastre ? Cela, c'est la question. Comment est-il possible que l'on ait envoyé des gens aller au combat sans munitions ? Comment est-il possible que l'on ait perdu autant de gens ? Cela, c'est la question qui se pose. Comment est-il possible que l'on gère nos anciens de cette manière ? Il y a des questions sur lesquelles il faut pouvoir s'interroger, il faut pouvoir tirer des enseignements et prendre des responsabilités. Notre but est-il de faire tomber des têtes ? Non, notre but à nous est de tirer les leçons jusqu'au bout. Tirer les leçons jusqu'au bout, c'est pouvoir prémunir les maisons de repos et le secteur des soins, en général, de ce type de situation pour que l'on puisse faire face à ce type de crise. Pour nous, c'est important qu'il y ait cette commission.

Pourquoi une commission d'enquête plutôt qu'un autre outil ? Cela a été dit, une commission d'enquête a deux capacités que n'ont pas les autres commissions. La première, c'est la transparence des documents. C'est une capacité importante. Si l'on veut s'interroger sur la manière dont a été gérée cette crise, l'on doit pouvoir avoir accès à l'ensemble des documents dont auraient besoin les parlementaires dans cette commission pour la manifestation de la vérité. Cela nous apparaît évidemment important. L'autre élément est de pouvoir faire venir des gens pour documenter la commission, pour témoigner, pour s'expliquer, et c'est évidemment important dans une telle commission.

Il faut, dans ce sens-là, soutenir cette proposition de commission d'enquête. Je veux bien avoir un débat sur le timing. C'est effectivement un débat qui vaut la peine, vu que nous sommes dépendants des événements qui vont se dérouler. Cela, ce n'est pas un problème. Si vous estimez que notre résolution est mal formulée soit sur le plan des compétences fédérales et régionales soit sur le plan du degré de recevabilité, nous sommes ouverts aux amendements.

Les deux éléments importants, c'est fixer des responsabilités et c'est tirer des enseignements pour pouvoir éviter des tragédies à l'avenir. Le fond, c'est la question : comment cela se fait-il que l'on subisse une telle catastrophe ? Soit c'est la fatalité, et, à ce moment-là, il n'y a pas de question à se poser, soit ce sont des actes qui ont été posés ou des actes qui ne l'ont pas été. On doit pouvoir les connaître, les identifier, pour le futur.

M. le Président. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Il y a beaucoup d'éléments dans ce que vient de dire M. Mugemangango dont je peux rencontrer l'analyse parce que, en définitive, avec tous les partis représentés ici, y compris le cdH, sur

l'analyse, il n'y a pas de grandes divergences entre nous. Nous sommes tous d'accord sur les problématiques.

Par contre, là, où il y a divergence, c'est le véhicule que l'on doit emprunter pour essayer d'améliorer les choses, de tirer les leçons du passé, et cetera. Vous avez – c'est là que je voulais réintervenir –, à juste titre, beaucoup parlé de la possible deuxième vague. Il y a ceux qui disent que la première vague, on aurait dû la prévoir, on aurait dû avoir des stocks de masques, et l'on ne sait toujours pas si c'est régional ou fédéral, il y a des débats là-dessus ; moi, je ne prononcerai pas. En tout cas, je sais qu'il y a, en France, des entreprises qui en ont trop créé et qui en ont trop fabriqué et qui tombent en faillite. C'est le comble ! Soit, c'est un autre problème.

La première vague, reprocher de ne pas l'avoir vu venir, c'est un peu dire « Vous n'avez pas écouté Nostradamus ». La deuxième vague potentielle, là, nous sommes dans une situation totalement différente parce qu'elle est clairement annoncée. Mais alors, Monsieur Mugemangango, ce n'est pas une commission d'enquête qu'il faut actuellement. Une commission d'enquête, c'est beaucoup trop lent et beaucoup trop lourd. Ce qu'il faut aujourd'hui – et cela vaut pour d'autres matières au niveau du Fédéral et d'autres niveaux de pouvoir, au niveau de l'enseignement, on établit cela, élargit cela à toutes les compétences –, c'est pouvoir vérifier, auprès des différents Gouvernements, si l'on se prépare et si l'on est prêt à cette deuxième vague.

Si j'en reviens à la spécificité de la situation dans les maisons de repos, nous avons la possibilité d'interroger par voie orale, par voie d'interpellation, la ministre compétente ou les ministres compétents des différents niveaux de pouvoir. Nous aurons un débat qui sera organisé le 1er juillet pour une évaluation et l'on peut même imaginer encore des débats plus spécifiques à décider en Conférence des présidents pour déterminer si jamais, par malheur, une deuxième vague arrive, nous sommes prêts pour les maisons de repos. Sommes-nous prêts sur les aides économiques ? Sommes-nous prêts sur la problématique des masques ? Là, je rentre probablement dans d'autres compétences. Que fait-on à la rentrée scolaire ?

Tout cela, ce sont des points que l'on va devoir trancher ; on ne pourra plus nous dire que l'on a été pris par surprise.

Cependant, si vous faites une commission d'enquête, elle risque d'arriver après la fin d'une éventuelle deuxième vague ; cela n'aurait pas beaucoup d'intérêt. L'objectif, je le comprends bien, je le partage, mais le véhicule que voulez utiliser, c'est probablement le moins efficace aujourd'hui. Je ne parle pas pour l'avenir.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - J'ai entendu les uns et les autres s'exprimer.

Finalement, sur quoi est-on d'accord ? On est d'accord pour dire que ce qui est survenu est un tsunami largement imprévisible, que nous n'y étions pas préparés, qu'il y a un risque de deuxième vague, dont on ne sait pas quand il peut arriver.

Effectivement, pour cette deuxième vague, il faut que nous soyons prêts. Or, on ne sait pas quand elle va arriver cette deuxième vague.

Pour nous, dire on va attendre avant de se poser les questions qu'il faut se poser au niveau, ici, du travail parlementaire, je trouve que ce serait raté, échappé et éludé nos responsabilités de parlementaires. C'est notre job de faire le bilan de la situation. Tirer des leçons pour que plus jamais cela ne puisse se reproduire. J'aurais tendance à dire, si le monde est d'accord sur le constat, tout le monde est-il d'accord sur le fait de dire qu'il ne faut pas traîner à mettre cela en œuvre ? Alors prenons le temps de discuter, peut-être dans un cénacle comme le Bureau élargi pour définir les contours de ces éléments, il y aura certainement des divergences sur certains points. C'est la logique des choses, j'entends, j'ai entendu les partis de la majorité qui sont plutôt, en tout cas en l'état, opposés à une Commission d'enquête, les partis de l'opposition y sont plutôt favorables. Sur le fond, sur ce que l'on veut faire et sur la nécessité de le faire avant qu'une deuxième vague n'arrive, avant que nos responsabilités ne soient cette fois-ci engagées parce que l'on peut dire : je n'avais pas entendu, je n'avais pas vu, je ne savais pas. Il y a urgence.

De ce que j'ai entendu, s'il y a de la volonté, au-delà des mots, de dire : on veut tirer les choses au clair pour que plus jamais cela ne puisse se reproduire en Wallonie, alors faisons-le, sans tarder.

Inscrivons le point, un Bureau élargi, par exemple, ou une Conférence des présidents, peu importe, rapidement et refaisons le point dans 15 jours.

M. le Président. - La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Le vœu de M. Duquesne sera exaucé, puisque dans 15 jours, il y a une séance plénière extraordinaire, le 1er juillet qui a cet objectif. Vous n'avez même pas besoin de demander, nous l'avons déjà décidé ensemble.

Je trouvais que M. Wahl avait suffisamment exprimé la position que je pouvais partager.

J'ai seulement été un peu déçu de votre part sur la façon avec laquelle vous envisagez la manière avec laquelle notre Commission spéciale a fonctionné. En effet, 275 questions ont été soulevés lors de celle-ci. Je ne sais pas ce qui vous fait rire Monsieur Desquesnes, mais à titre personnel, je ne vois pas ce qu'il y a de drôle. Ou alors, vous me dites que je fais rire tout le

monde et que je suis un comique, mais je ne le pense pas.

Je suis impliqué dans ce débat et cela m'énerve un peu qu'à chaque fois que quelqu'un ouvre la bouche, cela vous fasse rire, ou alors vous avez pris quelque chose le matin ou pas que sais-je.

Je dis simplement que quand on dit : « On a pas assumé, on n'a pas fait la transparence sur la manière avec laquelle cela a été, on a manqué d'imprévoyance, faut trouver où il y a une faute, qui a fait une faute, à quel moment ? ». On peut remonter dans le temps, en ce compris les législatures précédentes si vous le souhaitez, M. Desquesnes.

Je ne suis pas dans cette logique-là.

Réaction de M. Desquesnes

Je n'ai pas fini.

M. Desquesnes (cdH). - Vous m'avez interpellé à titre personnel.

M. le Président. - Vous répondrez après si vous le voulez bien, M. Desquesnes, laissez le terminer.

M. Frédéric (PS). - Je dis simplement que le 1er juillet, un bilan sera déposé et il sera débattu et discuté, nous en tirerons les conclusions. Nous verrons ce qu'il faut faire, mais la Commission d'enquête – je ne vais pas répéter ce que M. Wahl a dit –, c'est d'une lourdeur.

Vous serez toujours en Commission d'enquête dans un an, dans 18 mois, que vous n'aurez pas encore vos premières conclusions, vous ne vous rendez pas compte de la lourdeur. Si c'est pour prévenir la deuxième vague qui arrive dans 15 jours, je peux déjà vous dire que vos conclusions n'existeront pas.

Maintenant, faire comme si avait pas l'expérience de ce qu'il vient de se passer, comme si les ministres qui ont pris des mesures, qui ont réagi avec leurs administrations, au quotidien tombaient des nues, si une deuxième vague arrive demain, vous savez quand même bien qu'aujourd'hui nous ne sommes pas dans la situation où l'on était il y a trois mois. On a une meilleure connaissance de la maladie, on est « entraînés ». Je répète, je ne souhaite pas qu'il y ait cette deuxième vague.

Je disais donc le 1er juillet, il y aura ce débat et puis nous en tirerons les conclusions. Arrêtez de dire que l'on ne veut pas réfléchir à la manière avec laquelle les choses se sont passées. On est tous dans cette logique de si l'on peut améliorer, évidemment qu'il faut le faire, mais en s'inscrivant dans une démarche constructive où tout le monde poursuit cet objectif et pas d'autres objectifs.

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Ce ne serait pas sérieux d'estimer que l'on aurait pu tout prévoir – cela me paraît évident – et certainement pas l'ampleur de ce qui s'est passé et certainement le nombre de personnes contaminées et de victimes de ce coronavirus.

Par contre, je pense que – et ce n'est pas seulement à ce niveau de pouvoir que cela se discute ou que cela devrait se discuter – l'on aurait pu tirer des enseignements des autres pandémies. Je rappelle que M. Heyvaert a fait référence à un plan Pandémie qui existait. Donc, il y a des leçons qui ont été tirées d'autres épisodes sanitaires qui se sont déroulés soit ici soit ailleurs dans le monde.

Le second élément, M. Frédéric vient avec des propositions qui existent : il y a le débat le 1er juillet, il y a eu la Commission relative au covid mais ces initiatives ne répondent pas à la demande soumise ici. Elle n'avait pas ce but non plus d'ailleurs. Le 1er juillet, il y aura effectivement un débat, avec des prises de parole de chacun des partis politiques sur le bilan qu'ils dressent de la prise en main de cette crise sanitaire, mais on n'aura pas l'occasion, là – personne, je pense, ne l'espère –, de tirer toutes les leçons de l'ensemble de la crise. Ce n'est pas le but de cette initiative. Dans ce sens-là, c'est intéressant, c'est une initiative que j'ai soutenue et que je soutiens, mais cela ne remplace pas la proposition que nous faisons maintenant.

Par rapport à la question de la commission d'enquête, deux débats peuvent être distincts. Le premier : est-on, oui ou non, pour le principe d'une commission d'enquête, pour examiner l'action publique dans les maisons de repos par rapport à cette crise sanitaire ? Le second débat, c'est le timing. Comme je l'ai dit dans mon intervention précédente, on ne maîtrise pas le timing, pas totalement, puisque l'on ne sait comment va éventuellement se dérouler une seconde vague. Cette seconde vague, cela va dans les deux sens, soit elle se passe tout de suite, et l'on doit alors prendre des mesures tout de suite, l'on doit évidemment tirer des enseignements de ce qui s'est passé ; soit elle se passe dans trois mois, dans quatre mois, dans cinq ou dans six mois.

Dans la résolution que nous soumettons aujourd'hui, nous proposons, pour l'initiative de cette commission, le mois de novembre et, pour le rapport, six mois plus tard. Au niveau du timing, on a été assez larges pour pouvoir éventuellement permettre de tenir compte de différents événements.

Sur ce débat du timing, je pense que l'on avoir un débat. La question reste : pense-t-on qu'une commission d'enquête est nécessaire pour répondre aux questions que pose cette tragédie ? Cela, nous en sommes convaincus.

J'imagine que nous aurons un vote, aujourd'hui, sur cette résolution et je propose que l'on ait aussi une discussion en plénière par rapport à cette initiative, qui me semble essentielle.

Je pense que cette commission doit pouvoir se tenir par rapport à la crise sanitaire.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - La commission spéciale covid que nous avons créée ensemble au niveau du Parlement a permis, pendant la période de la crise, d'interroger les ministres sur les questions relatives à la crise. Cela a permis de suivre l'actualité, les questions qui se succédaient les unes après les autres. C'est une chose.

Le débat que l'on nous annonce pour début juillet, ce sera un grand débat, mais ce n'est pas un travail de fond permettant de tirer des leçons, qui nécessite davantage d'espace-temps, qui nécessite de pouvoir rencontrer des personnes, les interroger. Ce n'est pas en plénière que l'on va mener ce travail-là, sauf si l'idée, c'est d'emballer les choses, mais cela c'est peut-être le dessein de la majorité, on le verra bien.

Objectivement, aujourd'hui, nous disons : « C'est important de tirer les choses au clair ». Ce n'est pas moi qui l'ai dit, j'ai noté une phrase de M. Wahl qui nous dit : « Où y a-t-il eu ce manque de prévoyance ? » Il l'a dit il y a quelques minutes.

(Réaction de M. Wahl)

M. Wahl (MR). - Et alors ? Vous, vous aviez tout prévu, Monsieur Desquesnes Nostradamus !

M. Desquesnes (cdH). - Merci, c'est peut-être mieux Nostradamus qu'Hibernatus.

(Réaction de M. Wahl)

En ce qui concerne cet enjeu-là, dire que l'on va remettre, que l'on va postposer, et cetera, cela suffit ! C'est maintenant qu'il faut faire ce travail parlementaire, c'est maintenant que l'on doit s'y atteler. Je réitère ma proposition, qui n'est pas une proposition majorité contre opposition. Prenons le temps de définir, faisons-le dans les jours qui viennent, ce sur quoi l'on peut s'entendre et, après, sur les éléments sur lesquels on ne s'entend pas, il y aura un vote.

Mais c'est aujourd'hui de notre responsabilité que de tirer les leçons pour que la deuxième vague ne se produise plus. On doit le faire sans tarder, c'est notre travail de parlementaires. C'est pour cela qu'on est payé, qu'on est élu, c'est pour protéger nos citoyens. Il y a encore une menace qui pèse dessus et elle ne disparaîtra pas demain, même avec un vaccin, même avec un médicament. Cette menace peut revenir sous d'autres

formes. Nous devons en tirer les leçons pour être meilleurs et plus à la hauteur des enjeux.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je voulais revenir sur un élément sur lequel je pense que MM. Desquesnes et Mugemangango se trompent en voulant mélanger d'une part, l'enjeu de la préparation d'une possible deuxième vague et d'autre part, des enseignements à tirer de ce qui s'est passé. Pour moi, c'est un mélange complet qu'ils font là. Penser qu'une commission parlementaire va nous aider à préparer quelque chose qui peut surgir dans un, deux ou trois mois, c'est de la démagogie.

Quand on évoque l'enjeu de la répartition des compétences – qui est une question centrale, je peux vous rejoindre là-dessus, c'est un débat majeur qu'il faudra avoir –, laisser penser qu'on va résoudre cet enjeu pour préparer la deuxième vague, c'est de la fumisterie complète. À supposer même qu'on se convainque les uns les autres dans ce Parlement et qu'on vote une résolution, au bout du compte, on est ensuite tenu de rassembler une majorité constitutionnelle ou une majorité de loi spéciale au niveau du Parlement fédéral. Qui peut penser que la préparation de la deuxième vague soit conditionnée directement à un élément aussi lourd, qui sépare une partie du nord et du sud du pays ?

Quand on voit toutes les difficultés liées à la formation du Gouvernement fédéral, elles ne tombent pas du ciel. Quand on voit le bloc nationaliste en Flandre avec un certain nombre d'enjeux, quand on a évoqué la sixième réforme de l'État avec certains transferts qui ont été faits - et aussi mal faits -, ces transferts n'ont jamais été demandés par la Wallonie. On le sait quand même bien : c'est la conséquence d'une tentative de sortie d'une crise de 541 jours. En disant cela, je ne veux certainement pas dire que cela a été bien fait ; je veux simplement illustrer que la remise à plat de cet enjeu central – les faits l'ont démontré – ne va pas se faire par un claquement de doigts, en quelques semaines, ni par une seule volonté du Parlement de Wallonie. C'est pour cela aussi que nous disions, à côté de cet enjeu de calendrier dont M. Heyvaert a parlé tout à l'heure, qu'il y a aussi la nécessité que cette réflexion, cette évaluation qui doit intervenir soit correctement structurée entre ce qui se passe au niveau fédéral et ce qui se passe dans les entités fédérées.

Vous avez dit tout à l'heure : « Nous avons déposé des textes partout ». Je suis content de l'entendre, parce que jusqu'à présent j'avais été uniquement informé d'une résolution au Parlement de Wallonie et au Parlement bruxellois. Je trouvais curieux que vous ne vous occupiez plus de la Chambre. J'ai vu hier un Belga où un petit communiqué a été envoyé par le PTB pour demander la démission de Mme De Block. Je me suis dit que vous vouliez montrer qu'il ne s'agit pas seulement de centrer l'actualité sur la Wallonie et que

vous avez quand même agi au niveau fédéral. Je laisse à chacun la liberté de ses résolutions et vous nous avez aujourd'hui informés qu'il y avait une proposition de résolution au Parlement fédéral et qu'elle sera discutée en son temps. Toutefois, la Chambre des représentants ne suffit pas. C'est pour cela que j'évoquais - mais c'est sans doute illusoire - une commission mixte Chambre et Sénat. Je ne suis pas sûr qu'il existe une majorité pour pouvoir l'organiser comme telle. Maintenant, à côté de la Chambre, il y a le Sénat. Si une commission mixte n'est pas possible, peut-être un travail peut-il y être mené pour qu'au bout du compte, à côté de ce qui sera en Wallonie, il y ait la vue d'ensemble qui puisse être organisée. C'est à ce niveau de cette structuration-là que nous pensons qu'il y a ici une difficulté, à la fois quant au calendrier par rapport à l'enjeu de la deuxième vague et à la fois par rapport au caractère insulaire de la proposition.

M. le Président. - J'espérais naïvement que cela pouvait clôturer le débat, mais je crains que ce ne soit pas le cas.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - L'utilisation de mots comme démagogie ou fumisterie dans ce débat n'a pas sa place. Je vous renseigne, Monsieur Hazée, sur le fait que cela fait déjà plus d'un mois qu'on a introduit une résolution au niveau fédéral.

M. Hazée (Ecolo). - Uniquement à partir de la source de presse, je ne l'avais pas vu.

M. Mugemangango (PTB). - Je vous en informe. Toute la logique dans laquelle nous nous inscrivons est effectivement de pouvoir introduire des commissions à tous les niveaux, y compris en Flandre. Vous êtes ainsi totalement informé. C'est important pour nous d'avoir une vue d'ensemble parce que la complexité institutionnelle dans laquelle on est a évidemment rendu aussi beaucoup plus compliquée la gestion de cette crise.

J'entends que vous dites que vous prenez un point parmi d'autres. Le point que vous prenez sur le caractère institutionnel est essentiel mais si l'on veut tirer des leçons de la crise immédiate à moyen ou long terme, il n'y a pas que ce point-là. Il y a toute une série de points sur lesquels on peut se positionner par rapport à la préparation d'une seconde vague.

Une autre élément sur lequel vous ne rebondissez pas, c'est que sur la seconde vague, il y a encore une totale incertitude. On ne sait pas ce qui va se passer ; on observe, on est attentifs à ce que disent les experts et les scientifiques.

Donc la question est : que fait-on pendant ce temps ?

Vous proposez soit on ne fait rien, soit on fait autre chose avec un autre véhicule.

Que proposera le Gouvernement par rapport au fait de faire le bilan et l'évaluation ?

Que propose le Parlement par rapport à cela ?

Pour le moment, il n'y a aucune proposition. Je dis juste, c'est ce que je disais à M. Frédéric, que les initiatives actuelles prises ne rencontrent pas le but que fixe cette résolution.

C'est donc pour cela que si, maintenant, l'on veut avancer par rapport à cela, oui, optons pour cette commission d'enquête, discutons après du calendrier pour savoir comment on veut mettre cela en place. Au moins, là, on aura un outil qui permettra de tirer les leçons, même si ce calendrier pourrait être remis en question par les événements sanitaires que l'on ne contrôle pas.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - On espère tous qu'il n'y aura pas de deuxième vague. On l'a vu nos systèmes de soins de santé, nos systèmes de protection de nos aînés, nos systèmes de protection de nos personnes porteuses de handicap, aujourd'hui, n'a pas été à la hauteur, n'a pas été efficace ; c'est une réalité. Tirer les leçons de ce qui vient de se passer pour que cela ne se reproduise plus, cela me semble être normal, sain et, plus vite on le fait, mieux c'est. Le plus vite on entreprend l'ouvrage, le mieux ce sera.

Bien sûr que l'on espère qu'il n'y aura pas de deuxième vague, que l'on espère qu'il n'y aura pas d'autre crise que nous aurons à connaître dans les prochaines années.

Mais notre job de politique, c'est : « Gouverner, c'est prévoir ». C'est le fond de notre travail celui-là. Comprendre comment cela s'est passé et en tirer les leçons.

On est vraiment demandeurs et je retends la main, encore une fois, à l'ensemble des formations politiques pour que, sans traîner, nous écrivions ce que nous voulons donner comme mission et dans quel délai. C'est cela qui est important. Le restant après, d'accord, il y a des majorités, des oppositions et on a des points de vue différents.

Je croyais avoir entendu chez d'aucuns la volonté d'avancer.

C'est vrai que l'on est dans un système constitutionnel complexe. C'est vrai qu'il y a des responsabilités fédérales et des enjeux fédéraux mais on est aussi dans un système où la Région wallonne est aussi compétente et prend ses propres décisions sans devoir en référer à l'autorité fédérale.

On a aussi à regarder, nous, comment nos institutions ont fonctionné, bien sûr en rapport au Fédéral mais aussi les nôtres tout court.

Ce travail-là peut être entamé dès à présent. On n'a pas besoin de savoir ce qui se passera ailleurs.

Je plaide pour que l'on ne traîne pas là-dedans à tomber d'accord entre nous au moins sur ce qui nous rassemble. Après, chacun prendra position.

M. le Président. - La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). - Je voulais revenir sur ce qu'a dit M. Mugemangango. Vous avez dit que nous allions voter pour la résolution. Vous avez encore la possibilité de la retirer, de faire œuvre, de dire simplement : « On la met entre parenthèses puisque l'on va d'abord discuter du calendrier ».

Vous dites que la première chose c'est d'avoir l'outil, la deuxième chose c'est d'avoir le calendrier.

Non, la première chose c'est d'avoir le calendrier, la seconde chose sera d'avoir l'outil qui permet justement de gérer ce calendrier.

Le calendrier, on commence tout doucement à être tous d'accord, il faut que les institutions wallonnes soient prêtes en cas de seconde vague.

On a la possibilité de déposer des questions, tous les 15 jours, à Mme la Ministre pour voir comment elle se prépare. C'est notre rôle de parlementaire de poser des questions sur ce sujet.

C'est vrai que, parfois, le règlement est un peu difficile dans cette crise ou, parfois, il faut reporter d'un mois les questions, il faut trouver des éléments nouveaux.

M. Hazée (Ecolo). - Il y a quand même beaucoup d'éléments nouveaux.

M. Heyvaert (Ecolo). - Voilà, jusqu'à présent, chaque fois, j'ai trouvé des éléments nouveaux pour interroger Mme la Ministre pour voir si l'on est prêts.

Oui, c'est vrai que je pense que la Région a fait pas mal de choses.

On n'était pas prêt au départ mais on a fait énormément de choses avec la ministre, l'AViQ, toutes les institutions ont travaillé. Au fur et à mesure des questions, elle a répondu à pas mal de vos interrogations. Ferait-on une commission pour rassembler tout ce qu'elle a répété ces trois derniers mois pour dire : « La Wallonie, s'il y a une seconde vague, est prête de telle façon, et cetera » ? Pourquoi pas, cela ferait un condensé, un résumé de ce qui s'est passé ces derniers mois et des choses qui ont été mises en place. Ce peut être le 1er juillet, lors de cette

commission, de faire le bilan et en même que le bilan, dire : « Voilà, s'il y a une seconde vague, on est prêts parce que l'on a mis des choses en place... ». A-t-on du matériel stratégique ? A-t-on un stock de matériel à donner dans les maisons de repos ? Aujourd'hui, a-t-on des procédures pour que les hôpitaux, les maisons de repos puissent travailler ensemble ? C'est cela l'essentiel de la question au niveau du calendrier qui doit être réglée aujourd'hui. Ce n'est pas dans deux, trois ou quatre mois.

En fonction de cette réponse, en fonction de ce calendrier, en fonction de si l'on est prêts pour cette seconde vague, à ce moment-là, on peut réfléchir à l'outil. L'outil sera aussi en adéquation avec les autres niveaux de pouvoir. Je ne veux pas que l'on ait neuf rapports où l'on dira : « Cela n'est pas de ma responsabilité, c'est de la responsabilité de l'autre » et l'autre niveau de pouvoir dira : « Cela n'est pas de ma responsabilité, c'est de la responsabilité de l'autre ». Si l'on a neuf rapports parlementaires, commissions parlementaires où personne ne sera responsable, on se retrouvera exactement dans ce que vous dénoncez depuis de nombreux mois. Concentrons-nous sur le calendrier, soyons prêts pour cette seconde vague ; après, on réfléchira aux outils en adéquation avec les autres niveaux de pouvoir.

M. le Président. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Très brièvement, je ne voulais pas laisser M. Desquesnes sur ses derniers propos qui semblent dire que l'on refuse. Je sais déjà ce que je vais lire dans la presse de demain : « La majorité cache les choses, il faut les assumer ». Non, Monsieur Desquesnes, nous sommes pour que nous puissions avoir cette évaluation. Ce que vous proposez et ce que propose le PTB par rapport à l'objectif notamment de la deuxième vague, n'est pas tout simplement le bon outil. Là, je rejoins totalement les termes utilisés par M. Hazée.

M. le Président. - Sans vouloir m'immiscer dans le débat parce que ce n'est pas mon rôle, je confirme que les questions sont les bienvenues ici, que l'on fait preuve de souplesse pour que tout le monde puisse poser sa question, même quand les débats sont compliqués. J'ai cru comprendre aussi que vous étiez tous d'accord au moins sur un point, c'est sur le soutien au personnel soignant et aux familles. Même si je suis pudique sur la chose, je m'associe à MM. Disabato et Frédéric, pour avoir vécu moi-même la maladie, je peux vous dire que le personnel soignant mérite soutenu et les familles méritent d'être également soutenues. Pouvons-nous passer aux votes ?

M. Mugemangango (PTB). - Je ne vais pas retirer ma proposition de résolution.

M. le Président. - Vous la retirez donc ?

M. Mugemangango (PTB). - Non, pas du tout. J'espère et je suis convaincu de cela que le Gouvernement se prépare de toute manière à une seconde vague. C'est quand même une évidence que le Gouvernement ne va pas ni attendre le PTB ni aucun groupe du Parlement pour se préparer à une seconde vague. J'espère que l'on aura assez rapidement un document dans lequel on peut lire les mesures qui seront prises pour éviter que ce qui s'est passé, lors de la première vague, se passe lors de la seconde vague. Le second élément, c'est que ne vous inquiétez pas, je suis d'accord avec M. Hazée. Des questions, dans cette commission, nous en aurons encore beaucoup. Ce n'est pas le problème. Je pense qu'il se passe de choses, chaque semaine, chaque jour, chaque heure, par rapport à cette question. Non, on ne va pas retirer notre résolution, on la maintiendra. Par contre, si vous voulez avoir une discussion sur le calendrier ou des éléments sur le calendrier, libre à vous de le faire. Chaque groupe – n'a pas besoin de mon autorisation pour le faire – peut amender la résolution que l'on propose. Mais on trouve que maintenant, on doit prendre une décision de principe par rapport au fait que l'on veut une commission d'enquête qui puisse tirer toutes les leçons de l'ensemble de la crise et pas seulement pour la seconde vague ; c'est un des éléments mais M. Hazée en a souligné d'autres et d'autres sont soulignés dans cette résolution. C'est urgent de prendre une décision claire par rapport à cela.

M. le Président. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Votes

M. le Président. - Par 8 voix contre 1 et 1 abstention, la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé ne recommande pas l'adoption de la proposition de résolution par l'assemblée plénière.

L'auteur de la proposition de résolution a souhaité que celle-ci soit portée à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Nous sommes favorable à une commission d'enquête, on veut que cela ait lieu rapidement mais nous ne partageons pas la tonalité du texte déposé par le PTB.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME GREOLI À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'OCTROI D'UN SOUTIEN COMPLÉMENTAIRE AUX ENTREPRISES DE TITRES-SERVICES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'octroi d'un soutien complémentaire aux entreprises de titres-services ».

La parole est à Mme Greoli pour poser sa question.

Mme Greoli (cdH). - Madame la Ministre, au début du mois, le Gouvernement s'est entendu sur un troisième volet de mesures qui visaient à soutenir l'emploi dans une série de secteurs mis en difficulté par la crise sanitaire et relevant de vos domaines de compétences : santé, action sociale, emploi, formation.

Une de ces mesures concerne le secteur des titres-services. Il est question d'une aide financière complémentaire dégressive accordée jusque fin août pour soutenir l'organisation du travail dans les entreprises malgré un calendrier d'activités encore incomplet et pour assurer avant tout le salaire plein à leur personnel.

En quoi consiste ce soutien financier ? Quels sont les montants envisagés ? S'agit-il d'une aide forfaitaire, fixée indépendamment de la consommation de titre-service ? L'octroi de cette aide est-il assorti de conditions ?

Comment veiller à ce qu'elle soit intégralement consacrée à la conservation des emplois et au maintien du salaire plein au bénéfice des aides-ménagères ? En temps ordinaires, une bonne partie de ces travailleuses – je dis travailleuses, parce que, comme vous, à 98 % le féminin l'emporte – prestent un nombre d'heures supérieur à ce qui est indiqué dans leur contrat.

Le secteur, vous le savez comme moi, se caractérise par une diversité de forme pour ses opérateurs que ce soient des entreprises marchandes, sociétés d'intérim, ALE, ASBL, CPAS, et cetera. Soyons clairs, le caractère et la soutenabilité financière d'un certain nombre de ces acteurs sont pour une série précaire, mais pour une série pas précaire, pas précaire du tout. L'aide est-elle destinée sans distinction ni modulation, à l'ensemble des opérateurs ?

Indépendamment du rapport d'évaluation réalisé par un consultant externe, le dispositif titres-services figure-t-il au menu de l'évaluation des dispositifs d'aide à l'emploi fixé avec les partenaires sociaux ?

Je vous remercie déjà pour vos réponses dont je ne doute pas qu'elles vont m'éclairer fortement sur la manière dont vous voyez ce secteur.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, nous avons pris des décisions le 18, le 30, le 31 mars et le 7 mai. C'était un train de mesures de soutien aux entreprises et aux travailleurs titre-service qui ont été impactées par la crise sanitaire que nous traversons.

Ces mesures offraient un soutien pour les entreprises et leurs travailleurs et travailleuses pour les mois de mars, avril et mai 2020.

En parallèle à ces soutiens, le Gouvernement a adopté, début juin, en première lecture, une série de mesures liées au déconfinement, afin de soutenir le redémarrage, qui est – vous l'avez souligné – encore progressif, des activités pour les mois de juin, juillet et août 2020. Évidemment, quand on a pris les premières décisions, au mois de mars, on ne connaissait pas encore la durée de la crise, et donc le temps que ces mesures devaient être prises.

L'aide qui sera octroyée aux entreprises vise à leur permettre de remettre tous leurs travailleurs à l'emploi et donc d'assurer à ces derniers un salaire plein, même si les activités n'ont pas repris à 100 %, dès lors qu'un certain nombre d'utilisateurs, malgré le déconfinement, ne souhaitent pas encore le retour de leur aide-ménagère, pour des raisons diverses d'ailleurs : soit parce que certains sont encore en télétravail, soit parce que d'autres sont toujours en chômage temporaire, soit simplement en raison de la crainte de voir quelqu'un dans son habitation.

Ce soutien aux entreprises titres-services et à leurs travailleuses concernera, de juin à fin août 2020, les heures non prestées, mais rémunérées par l'entreprise. Ceci implique donc que le travailleur, la travailleuse titres-services ne soit pas mis en chômage économique. C'est une mesure qui vise à éviter le chômage économique.

Concrètement, les heures non prestées seront remboursées à hauteur de 16,86 euros par heure rémunérée par l'entreprise, et donc dès lors que le travailleur titres-services n'est pas mis en chômage économique, mais non prestée, pour le mois de juin 2020. On a fait un système dégressif d'aides en disant : « Progressivement, on sait que le travail

reprend, mais il ne reprend pas complètement. » L'idée était de ne pas pénaliser les travailleuses des titres-services pour faire en sorte que la société choisisse plutôt le chômage économique et que ce système soit plus avantageux pour eux que le système que l'on a essayé de proposer.

Mais on fait un lissage parce que, une fois qu'il y a une reprise, l'idée n'est pas non plus qu'il y ait un retour en arrière avec une remise au chômage économique. D'ailleurs, j'essaie de suivre au quotidien – il y a toujours un mois de décalage malheureusement – les informations pour voir si les mesures que l'on a prises sont les bonnes ou sont les meilleures eu égard à la situation.

Il est donc question de :

- 16,86 euros pour les heures non prestées pour juin ;
- 15,86 euros, pour le mois de juillet 2020 ;
- 14,86 €, pour le mois d'août 2020, ce qui équivaut à la subvention à la part régionale.

Ces aides seront accordées pour chaque entreprise, quelle que soit sa forme juridique et quel que soit le nombre de travailleurs qu'elle emploie, puisque, effectivement, elles sont directement destinées au paiement des salaires. Cela, c'est une remarque qui m'avait été formulée par certains parlementaires, disant que cette mesure n'allait pas servir au paiement du salaire des travailleuses : c'est bien le cas, c'est bien au salaire des travailleuses que cette mesure est destinée et c'est comme cela qu'elle est libellée.

Les modalités pratiques de mise en œuvre de cette indemnité complémentaire fonctionnent comme pour l'aide mise en place pour les mois de mars, avril et mai. Ainsi, les entreprises devront déposer un fichier unique sur une plateforme spécifiquement adaptée par Sodexo pour l'occasion. Nous avons privilégié la simplification administrative.

Cette aide qui vise aussi à simplifier l'organisation travail au sein des entreprises, en évitant aux entreprises de jongler avec des journées de chômage temporaire lorsque les plannings de travail sont incomplets, est le résultat de concertations préalables avec le secteur et devrait rencontrer un succès auprès des entreprises et permettre, de ce fait, la garantie d'un salaire complet pour les travailleuses.

Pour la déductibilité fiscale, vous ne m'en avez pas parlé, donc je ne vous réponds pas sur cette question. Cela concernait un des deux autres collègues.

Globalement, concernant le dispositif des titres-services, pour l'avenir, j'ai demandé au FOREM de prévoir une évaluation sur 2018-2019 pour revenir à une temporalité plus réaliste.

Le prochain rapport portera sur les questions de la qualité de l'emploi, des conditions de travail et des

parcours professionnels des aides-ménagères. Un certain nombre de députés avec aussi attiré là-dessus.

Je pense avoir répondu à votre question. Je suis désolée, la réponse est un peu différente, puisque je l'avais préparée pour les trois questions.

M. le Président. - La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses.

Je retiens, de vos réponses, plusieurs éléments qui me semblent importants et que je veux en exergue.

Le premier est que ces dispositions ont d'abord été prises pour garantir les salaires pleins à ces travailleuses qui ne sont déjà pas les travailleuses les mieux rémunérées et qui sont par ailleurs souvent déjà dans des situations qui nécessitent de prendre les mesures nécessaires à ce qu'elles puissent conserver leurs salaires pleins. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Le deuxième est que vous avez pris cette mesure pour qu'il s'agisse aussi d'une simplification administrative. C'est à souligner.

Dans le cadre de l'étude demandée au FOREM, qui portera sur 2018 et 2019, puis-je vraiment insister pour que l'on regarde quelle est la rotation du personnel sur les dernières années ? Nous savons qu'un certain nombre d'employeurs, à partir du moment où il y a un certain nombre d'années d'ancienneté, n'hésitent pas à mettre fin au contrat d'emploi pour pouvoir conserver leurs marges bénéficiaires, contrairement à d'autres employeurs qui ont un but social ou un but de service à la population - et je ne dis pas à la population la plus fragilisée puisque je rappelle que, dans ce cadre-là, il y a un autre métier spécifique, que d'autres employeurs ont aussi comme préoccupation la qualité de l'emploi de leurs collaboratrices. L'étude doit être aussi l'occasion de pouvoir mieux cerner les objectifs sociaux et les objectifs d'insertion et de formation, la philosophie avec laquelle les employeurs développent leurs services.

**QUESTION ORALE DE MME GREOLI À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« L'OCTROI DE L'AIDE « IMPULSION
12 MOIS + » AUX ARTISTES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'octroi de l'aide « Impulsion 12 mois + » aux artistes ».

La parole est à Mme Greoli pour poser sa question.

Mme Greoli (cdH). - Madame la Ministre, dans le paquet des mesures de soutien à l'emploi décidées par le Gouvernement wallon en date du 4 juin, il est question de donner aux artistes l'accès à l'aide « Impulsion 12 mois + »

Je ne dois pas vous faire un dessin sur l'importance que je peux accorder à ce dossier et à cette annonce. Les artistes sont, avec l'HORECA, ceux qui paient le plus lourd tribut de cette pandémie au niveau de leurs activités et de leurs revenus. Nous savons aussi qu'ils évoluent dans un secteur d'activités particulier, qui appelle des mesures adaptées aux réalités du secteur.

Pour bénéficier de cette aide, un travailleur doit être demandeur d'emploi inoccupé inscrit au FOREm depuis au moins 12 mois ; il doit avoir sa résidence principale en Wallonie de langue française.

L'aide consiste, je le rappelle, en une allocation de travail octroyée pendant 24 mois maximum, que l'employeur peut déduire du salaire net. L'avantage est portable, et peut concerner plusieurs contrats successifs.

L'allocation se monte à 500 euros les 12 premiers mois, à 250 euros du 13e au 18e mois et à 125 euros pour les mois suivants.

S'agissant des artistes, des modalités particulières ont-elles été prévues, en regard notamment de la période d'inscription et d'inactivité qui, par nature, conditionne l'aide « Impulsion 12 + » ? Je considère que les artistes ne sont pas demandeurs d'emploi au sens habituel. Il y aurait à prendre des mesures particulières qui ne mettent pas à mal leur statut d'artiste.

Quel est l'impact d'éventuelles prestations ponctuelles et de courte durée effectuées pendant cette période ?

C'est une réalité du secteur, on sait qu'il peut y avoir des périodes d'activité, des périodes d'inactivité. Je rappelle aussi que le travail peut être multiple, on peut être dans une période de création ou dans une période de prestations.

Donc, cela peut aussi changer les dynamiques.

L'instauration de cette mesure s'inscrit-elle en concertation avec le Fédéral et avec les réflexions en cours, à ce niveau, concernant le statut de l'artiste et les droits aux allocations de remplacement ?

Comptez-vous appliquer cette mesure de la même manière à ceux qui sont demandeurs d'emploi inscrits comme artistes et aux artistes reconnus dans le cadre du statut actuel ?

Donc on peut avoir « inscrits à l'ONEM », donc bénéficiaires des services du FOREm, à la fois des

chômeurs dont le statut est d'être artiste et des artistes dont le statut est d'être artiste, mais qui sont quand même inscrits dans le cadre du statut actuel.

Faites-vous une différence à ce niveau-là ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, je vous remercie de me poser une question sur la culture. Vous avez été quelques-uns au niveau de ce Parlement à vous inquiéter du sort des artistes.

C'est vrai que si la responsabilité principale de la culture se trouve à la Fédération Wallonie-Bruxelles que la question du statut des artistes relève du Fédéral, je me suis souvent posé la question ces dernières semaines, particulièrement depuis le début de la crise, de voir comme ministre de l'Emploi et de la Formation, quels étaient les leviers que je pouvais mobiliser pour ce secteur qui, comme d'autres, mais particulièrement celui-là, aura des effets retard sur le déconfinement, et donc sera en souffrance plus longtemps que d'autres.

C'est effectivement en discutant avec le secteur culturel que j'ai trouvé la formule pour leur permettre de stimuler l'emploi en essayant de regarder quelle était la particularité du secteur culturel et de ces travailleurs qui ne rentrent souvent pas dans les cases qui sont dévolues soit fédérales soit régionales, donc d'être plus souple et d'élargir les conditions spécialement pour eux.

J'ai proposé au Gouvernement de soutenir la réinsertion des artistes en leur donnant accès, jusqu'au 30 juin 2021, aux aides Impulsion 12 mois + - cela a été tout de suite accepté par l'ensemble du Gouvernement wallon d'ailleurs -, même s'ils ne remplissent pas les conditions d'inoccupation préalable de celle-ci, à savoir 12 mois d'inoccupation.

La mesure Impulsion tient compte de trois aspects :

- le principe de la portabilité : de manière synthétique, c'est le travailleur qui est détenteur de l'aide dont il peut faire bénéficier ses employeurs successifs, ce qui s'applique donc particulièrement bien au public des artistes ;
- la mesure tient compte des travailleurs ayant eu des prestations artistiques déclarées à l'ONSS, indépendamment de leur statut spécifique d'artiste, auprès de l'ONEM, et ce dans l'objectif de viser le public plus large, et notamment les jeunes artistes ;
- le calcul de l'activation des allocations de chômage sur lequel repose le dispositif Impulsion tient compte des prestations ponctuelles des artistes, en se basant sur le nombre d'heures de prestations par mois du travailleur concerné.

Pour bénéficier de la mesure qui leur est dédiée, les artistes doivent :

- être inscrits comme demandeurs d'emploi au FOREm ;
- avoir obtenu au minimum un contrat déclaré à l'ONSS sous le code « 046 », dans l'année qui précède la conclusion du contrat donnant lieu à l'aide impulsion.

Cela veut dire que l'aide Impulsion 12 mois + sera temporairement possible pour les personnes qui auront effectué au moins une prestation artistique, une seule parfois, dans les quatre trimestres précédant la demande au droit à cette Impulsion. Cette condition d'accès sera établie sur la base des codes d'activités fournis par l'ONSS, quelle que soit la durée des prestations et de l'inoccupation.

Une fois qu'il aura activé l'aide, et pour autant qu'il l'ait fait avant le 30 juin 2021, l'artiste pourra en bénéficier jusqu'à ce qu'il ait épuisé les 24 mois de la durée de l'aide. C'est une forme de droit de tirage qui peut s'étaler dans le temps, mais qui compte au total 24 mois sur différents contrats auprès de différents employeurs - s'ils le souhaitent - et avec une suspension du décompte de l'aide pendant les périodes d'inoccupation.

C'est la formule la plus souple que j'ai trouvée, que l'on a concertée avec le secteur et qui, pour tous ceux que j'ai consultés, semblait être la meilleure formule possible. Je pense que de leur part, c'est aussi une satisfaction et de la part de tous les travailleurs, cela pourra permettre d'inciter à engager et à réengager des artistes. Souvent on hésite à engager ce type de profession en disant est-ce prioritaire ou si cela l'est vais-je mettre les moyens entiers de coût salarial. C'est aussi une aide pour inciter les différents employeurs à passer le cap et permettre aux artistes d'avoir des contrats de travail en bonne et due forme qui peuvent s'étaler dans le temps.

M. le Président. - La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - Votre nom verbal me suffira, Madame la Ministre, on est bien au clair que l'on entend par « artiste » à la fois l'appellation d'artistes habituels, mais y compris l'ensemble des techniciens, maquilleuses, et cetera, c'est-à-dire la définition d'artistes que l'on retrouve dans les décrets pris en tout cas en culture lors de la législature précédente et qui incluent bien les fonctions artistiques parce que l'on sait que c'est important pour les artistes au sens classique, mais c'est tout aussi important pour tous les métiers dits techniques qui gravitent dans le secteur.

Cela c'est une première chose.

Votre nom verbal semble l'affirmer, je m'en réjouis.

(Réaction d'un intervenant)

Je ne juge pas, je teste, j'interprète. Ce n'est pas un rôle de composition chez moi.

Deuxième aspect sur lequel je voudrais attirer votre attention, qui serait symboliquement très fort et de reconnaissance par rapport aux artistes.

Aujourd'hui, sont toujours repris dans les statistiques de chômage, les personnes qui ont obtenu un statut d'artiste. Ce qui veut dire que la manière dont on appréhende le statut d'artiste est complètement biaisé y compris du côté de l'accompagnement des artistes au niveau du FOREm puisqu'ils viennent augmenter les chiffres du chômage, alors que dans les faits, ils ont été reconnus dans un statut. On leur donne des obligations parce qu'il y a des chiffres à obtenir de diminution des chiffres du chômage, alors que dans les faits, ils ne sont plus, en tout cas à mes yeux, demandeurs d'emploi au sens classique. Retirer les personnes qui ont un statut d'artiste des statistiques de chômage serait symboliquement une avancée, même si cela ne résoudra pas encore le problème du statut d'artiste en tant que tel.

Par ailleurs, troisième suggestion, la mesure que vous avez prise était une bonne mesure et une mesure souple et adaptée au secteur. La question est de savoir comment vous allez informer l'ensemble de ces artistes. C'est bien de l'avoir concertée avec les fédérations. Il va falloir rendre public ou donner de la publicité à cette mesure parce qu'elle peut encourager à l'engagement de toute une série d'artistes. Je le répète, quand je parle d'artistes, je parle y compris de l'ensemble des techniciens du secteur.

M. le Président. - Nous ne tiendrons pas compte du non-verbal dans le PV.

Mme Greoli (cdH). - L'important est qu'elle n'ait pas dit le contraire et que nous ayons bien compris de la même manière.

**QUESTION ORALE DE MME LAFFUT À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA RÉFORME DU PROCESSUS
D'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS
D'EMPLOI DURANT LA PÉRIODE DE CRISE DU
COVID-19 »**

**QUESTION ORALE DE M. DISABATO À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LE RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES
SUR LE FOREM »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes de :

- Mme Laffut, sur « la réforme du processus d'accompagnement des demandeurs d'emploi durant la période de crise du covid-19 » ;
- M. Disabato, sur « le rapport de la Cour des comptes sur le FOREm ».

La parole est à Mme Laffut pour poser sa question.

Mme Laffut (MR). - Madame la Ministre, la Cour des comptes a publié fin mai un rapport d'audit sur la mission de mise à l'emploi du FOREm pour savoir si les actions déployées pour favoriser la mise au travail des demandeurs d'emploi sont efficaces et si l'importance accordée aux métiers en pénurie est efficiente. Dans les deux cas, l'institution se montre assez critique, formulant 21 recommandations, tout en retenant, c'est important, que ces recommandations rencontrent les préoccupations du FOREm engagé dans une refonte du processus d'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Invitée à réagir à l'audit en votre qualité de ministre wallonne de l'Emploi et de la Formation, vous indiquez que les constats et recommandations de la Cour rejoignent les analyses et les évaluations menées par ailleurs et renforcent la volonté du Gouvernement wallon de réformer le processus d'accompagnement des demandeurs d'emploi. Vous précisez qu'un nouveau décret allant en ce sens est d'ailleurs attendu pour la fin 2020.

Depuis l'établissement initial de ce calendrier, la crise du coronavirus a considérablement complexifié la situation du marché de l'emploi : de nombreux employeurs ont licencié du personnel quand ils n'ont pas mis la clef sous la porte. Dans le même temps, des secteurs entiers se sont révélés en manque de personnel.

Dans ce contexte, pouvez-vous nous préciser où nous en sommes aujourd'hui dans l'élaboration de la réforme annoncée - et rendue plus nécessaire encore

après cette crise - du FOREm ? Quand peut-on espérer voir aboutir les premiers résultats de cette réforme annoncée ? Quelles sont les pistes envisagées pour répondre à la situation actuelle et si particulière, pour à la fois retenir éloignés de l'emploi les chômeurs le moins longtemps possible tout en permettant aux secteurs en demande ou en pénurie d'accorder la suite dans les meilleures conditions possibles ?

M. le Président. - La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Ecolo). - Madame la Ministre, je voulais aussi vous interroger concernant ce rapport de la Cour des comptes que ma collègue a déjà eu l'occasion de brosser.

On y constate une baisse de 17,3 % du nombre de demandeurs inoccupés en Wallonie entre 2014 et 2018. C'est expliqué en partie par les exclusions du chômage, une meilleure conjoncture, mais aussi une réforme des stages d'insertion qui font que, mécaniquement, le chiffre a baissé.

On dénombre 79 % de demandeurs d'allocation et jeunes en stage d'insertion confondus. Par ailleurs, 46 % n'ont pas leur CESS. Or, le taux d'insertion et d'occupation est corrélé au niveau d'étude, comme vous le savez. Un problème est également perçu dans l'information de la tension du marché, du fait que 45 % des offres viennent d'opérateurs privés, contre 29 % par le FOREm.

Aussi, l'analyse de la situation des demandeurs est jugée trop peu qualitative, n'est pas objective ni standardisée, selon la Cour, et on dénote un manque de communication et de coordination entre les intervenants. Le FOREm ne s'inscrit d'ailleurs pas dans les orientations de son contrat de gestion 2017-2022.

La Cour des comptes recommande donc une concordance entre les méthodes et la législation. Les pratiques de l'OCDE seraient une source d'inspiration dans le suivi des dossiers.

Enfin, les indicateurs de métiers critiques ne seraient pas suffisamment robustes et les gisements d'emplois ne sont pas assez importants pour absorber un flux massif éventuel de demandeurs.

Madame la Ministre, vous avez exprimé une réponse volontariste face à ce rapport de la Cour des comptes.

Quelles mesures avez-vous mises en place d'ores et déjà pour correspondre aux recommandations de la Cour des comptes, notamment pour améliorer la perception de tension du marché et réduire l'exclusion, mais aussi une logique de parcours coordonné avec les opérateurs de formation, d'orientation, les centres de compétences, et cetera ?

Pouvez-vous nous exposer les pratiques de l'OCDE évoquées qui permettraient l'amélioration du suivi des demandeurs d'emploi ?

Comment expliquez-vous que le FOREm ne remplisse pas les conditions du contrat de gestion ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame, Monsieur les députés, le rapport de la Cour des comptes, qui date de janvier 2019 et porte donc sur la situation de l'accompagnement des demandeurs d'emploi en 2018, a mis en évidence certains constats et formulé des recommandations que la réforme de l'accompagnement des chercheurs d'emploi a vocation à rencontrer. Depuis l'année dernière, un travail d'analyse et de réflexion a été entamé afin d'améliorer le suivi et le parcours du chercheur d'emploi en vue de son insertion durable sur le marché.

L'objectif de la réforme que je proposerai au Gouvernement très prochainement est d'apporter à tout chercheur d'emploi wallon un accompagnement sur mesure, établi en fonction de son profil, de son environnement et des réalités du marché du travail.

La qualité du positionnement métier du chercheur d'emploi constitue, à cet égard, un enjeu majeur. D'emblée, le positionnement métier et le degré d'éloignement du marché de l'emploi du travail de chaque personne qui s'inscrit au FOREm seront objectivés pour assurer l'efficacité de l'orientation du chercheur d'emploi. Ce sera la première étape de l'accompagnement, qui sera préalable à toutes les actions menées par la suite. Les évolutions nécessaires à l'atteinte de cet objectif ont été entamées dès 2019 dans le cadre des projets « Robustesse du positionnement métier » et « scan de compétence » et vont se concrétiser notamment par le développement d'outils d'identification et de vérifications des compétences. De nouveaux outils à destination des conseillers ont également été déployés ou sont en voie de l'être, notamment le système de scan des compétences. La généralisation de l'utilisation du référentiel métier unique au sein de tous les services du FOREm est également en cours d'implémentation.

Un autre défi majeur de cette réforme est de permettre la numérisation des services du FOREm. Si l'on n'a pas un outil numérique qui soit unique, parfois les travailleurs que j'ai rencontrés m'ont indiqué parfois utiliser cinq outils informatiques différents. Cela ne facilite évidemment pas la communication entre les services, que l'on soit dans l'orientation, dans la guidance ou la formation.

Il est important qu'à chaque fois qu'un demandeur d'emploi rencontre quelqu'un au FOREm qu'il soit

informé de sa situation afin qu'il puisse essayer de tirer le meilleur de lui-même et de l'orienter, de manière plus efficace, plutôt que de le renvoyer d'un service à un autre, ce qui va générer un sentiment de frustration. Il s'agit de mettre en place un système plus efficace et plus efficient.

Ce que l'on voudrait, c'est principalement augmenter les services numériques qui sont proposés par les services de l'emploi. Ces services comprennent l'inscription en ligne pour ceux qui sont numériquement autonomes, la réalisation des démarches via un compte en ligne, la réception d'un plan d'action et son suivi en ligne, la proposition automatique d'offres d'emploi, ainsi que la vérification de la qualité des CV, le contrôle automatique des actions réalisées, qui provoquerait, si nécessaire, des rappels. Des outils numériques sont également utilisés, de manière plus générale, pour la communication et le conseil. Les services sont réorganisés autour de parcours numériques et les demandeurs d'emploi qui ne sont pas aptes à bénéficier de cet accompagnement dématérialisé sont pris en charge individuellement.

C'est dans cette optique que s'inscrit la réforme de l'accompagnement.

Les chercheurs d'emploi proches du marché du travail et disposant d'une maturité numérique suffisante seront pris en charge à distance tandis que les demandeurs plus éloignés et/ou qui n'accèdent pas à la voie digitale, qui ont plus de difficultés, seront pris en charge en présentiel. Que cela soit à distance ou en présentiel, l'important est que chaque chercheur d'emploi soit pris en charge par une équipe multidisciplinaire, regroupant les différentes expertises utiles à l'insertion du bénéficiaire et donnant lieu à la construction d'un plan d'action adapté et évolutif.

La réforme de l'accompagnement permettra également une perception plus fine des tensions du marché du travail. Ses paramètres seront affinés au travers d'un positionnement plus robuste du chercheur d'emploi et par l'implication plus grande des employeurs dans l'accompagnement, notamment dans le cadre des missions du FOREm en matière de gestion des offres d'emploi et des services qui y sont liés.

Comme relevé par le rapport de la Cour des comptes, les gisements d'emploi ne permettent pas d'absorber un flux massif des chercheurs d'emploi. Dans ces cas-là, ces derniers devront également être orientés vers les métiers d'avenir et les métiers porteurs.

Le nouvel accompagnement veillera également à organiser une plus grande coordination et concertation entre les différents acteurs de l'insertion socioprofessionnelle et de la formation professionnelle par la mise en place d'un dispositif de collaboration visant à assurer la cohérence et la pertinence des parcours d'insertion des chercheurs d'emploi. Il n'y a

rien de plus frustrant pour quelqu'un qui entre dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle que de devoir, à la fin du cycle, se retrouver au point de départ, en devant parfois recommencer. L'objectif est donc que ce parcours-là, ce cheminement, puisse se poursuivre dans les différentes étapes qui peuvent être offertes et proposées par le FOREm.

Cette réforme de l'accompagnement est déjà sur les rails et sera organisée par un nouveau cadre légal permettant d'atteindre les objectifs escomptés. Le travail de présentation du projet de décret en intercabinets a démarré, avec pour objectif une première lecture rapidement et une entrée en vigueur, je l'espère, début 2021.

La crise sanitaire à laquelle nous sommes confrontés et ses répercussions sur le marché du travail et les chercheurs imposent une réponse immédiate. Les chiffres de la demande de l'emploi sont – il fallait s'y attendre – repartis à la hausse dans les trois Régions du pays. Afin d'accompagner rapidement les travailleurs venant de perdre leur emploi et de soutenir la reprise de l'activité économique, le FOREm a pris des dispositions spécifiques.

Les personnes qui viennent de perdre leur emploi à la suite de la crise du covid peuvent présenter des atouts importants pour les secteurs et les entreprises qui s'inscrivent déjà dans la relance économique. C'est pourquoi le FOREm a mis sur pied une équipe dédiée de conseillers qui soutient les demandeurs d'emploi dans leurs démarches pour un retour rapide à l'emploi. Dans les 48 heures, l'objectif est que chacun de ces travailleurs qui viennent de perdre leur emploi est recontacté par une équipe de 70 conseillers qui leur proposent des offres d'emploi et une mise en relation avec des entreprises qui recrutent. À défaut de décrocher rapidement un nouvel emploi, ces personnes se verront proposer d'entrer directement dans un processus d'accompagnement, où elles pourront bénéficier d'un bilan de compétences, d'un coaching pour une réorientation ainsi que des différents services organisés par le FOREm.

La crise a renforcé l'idée qu'il fallait accompagner individuellement des personnes qui étaient éloignées du marché de l'emploi mais elle a aussi appelé une nécessaire adaptation et une nécessaire réponse du FOREm pour essayer de remettre directement le pied à l'étrier de ceux qui viendraient de perdre leur emploi afin de ne pas venir grossir la masse de gens qui aujourd'hui sont dans des difficultés car éloignés du marché de l'emploi.

La crise sanitaire a montré qu'on était dans une course contre la montre, mais dans le domaine de l'emploi, c'est le cas également. Il faut une forte réactivité du service public de l'emploi. Cette opération a eu le mérite de la réactivité et nous aurons l'occasion,

j'imagine, dans les prochaines semaines, de voir l'efficacité de ce dispositif.

M. le Président. - La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). - Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse complète. On voit qu'il y a vraiment eu une réponse à l'urgence dans le cadre de la crise avec cette équipe qui s'est mise en place. J'espère qu'on pourra évaluer ces dispositifs dans les semaines qui viennent.

Il y a deux choses dans votre réponse : tout ce qui concerne plus le fond dans la réforme de l'accompagnement, tout ce qui est référentiel, les nouveaux outils, la numérisation. C'est en effet nécessaire, à l'heure actuelle, d'uniformiser toutes les procédures.

Je retiendrai surtout la deuxième partie qui concerne plus l'adéquation entre l'offre et la demande. Les collaborations entre les formations, entre les entreprises. Il y a souvent beaucoup d'incompréhension ou d'incohérence entre les formations qui sont données et la réalité du terrain. Le plus gros du travail - en tout cas le plus difficile - est de trouver des solutions, des formations adaptées aux besoins actuels. On a parlé des métiers d'avenir. Il est évidemment primordial de former les gens pour qu'à la suite de cette sommation, ils puissent trouver effectivement un emploi. Cette collaboration entre le FOREm et le monde du travail est, à mes yeux, essentielle.

J'espère qu'on aura l'occasion de reparler de tout cela, puisque vous parlez d'un décret pour début 2021. J'imagine qu'au sein de cette commission, on pourra plancher et évaluer tout ce qui est mis en place par rapport au FOREm.

M. le Président. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Je voudrais remercier Mme la ministre pour sa réponse complète. Je suis satisfait qu'on puisse avancer à ce sujet puisque c'est un des éléments importants de la négociation quand on a fait cette coalition.

Il y a deux manières de voir les choses : soit on a une approche un peu idéologique soit on a une approche qui est un peu pragmatique. Je me range du côté des pragmatiques, c'est-à-dire qu'à un certain moment, il est prévu à peu près 600 conseillers – même si je pense que les effectifs réels sont moins nombreux -, il y a à peu près 200 000 demandeurs d'emploi en Wallonie. Quand on fait le ratio entre le temps disponible et ce que l'on fait comme accompagnement, on se retrouve aujourd'hui avec quelques heures par an en moyenne – il y a bien sûr des personnes qui sont plus accompagnées que d'autres, ce qui est problématique. Pour moi, s'occuper de tout le monde s'occupe, c'est ne s'occuper de personne. Il faut mettre en place des stratégies notamment par rapport à certains publics cibles et

répondre à ceux qui veulent se réinsérer sur le marché de l'emploi – il faut bien sûr les prendre en compte dès qu'ils sont en demande.

Dans les différents éléments que vous apportez, il y a un point d'attention – mais je vois que vous y êtes attentive -, ce sont les outils numériques. Il faut aller dans ce sens-là, mais il faut faire attention aussi - puisqu'on est encore dans une période charnière entre deux mondes - aux gens qui n'ont malheureusement pas du tout de notions des outils numériques. Ce n'est pas uniquement une question d'outils ; c'est une question d'approche aussi. Il est important d'insister sur les espaces publics numériques, de pouvoir les renforcer, d'avoir des personnes à disposition pour qu'ils puissent aller aider ces gens qui utilisent ces nouveaux outils numériques et l'esprit de ces nouveaux outils.

Un autre élément important, c'est pour moi d'associer les travailleurs sans emploi puisque ce sont eux qui le vivent au jour le jour. Ce serait bien de pouvoir prévoir dans le mécanisme qu'il puisse y avoir une consultation des travailleurs sans emploi. Vous savez comme moi que cela peut très décourageant quand on envoie 50 courriers et qu'on ne reçoit aucune réponse. Ce n'est pas une vue de l'esprit ; c'est ce qui se passe au quotidien en Wallonie. Beaucoup d'entreprises reçoivent un nombre de demandeurs d'emploi, de postulants énormes et qui sont en incapacité de répondre. Dès lors, toute une série de gens ne reçoit aucune réponse. Cela a un impact psychosocial sur l'attitude des demandeurs d'emploi.

Il faut travailler aussi sur l'offre et la demande. Mme Laffut l'a évoqué. Parfois, je trouve qu'on cherche un mouton à cinq pattes et que les demandes des employeurs sont quelquefois un peu surfaites par rapport à leurs besoins.

Pour pouvoir faire *matcher* un peu les choses, je pense qu'il y a tout un travail aussi à ce niveau-là. Vous connaissez comme moi la méthode IED ; je pense que c'est une méthode sur laquelle on doit pouvoir retravailler.

Dernier élément, c'est sur la question de la formation puisque, comme je le disais dans le propos initial, 46 % des demandeurs d'emploi n'ont pas de CESS.

Aujourd'hui, si on est dans une société technologique avec des compétences extrêmement fortes, c'est très difficile - je ne dis pas que cela ne peut pas arriver - ; faire de quelqu'un qui sort de la sidérurgie pour aller vers un ingénieur en installation d'éoliennes, il y a quand même un gros parcours et c'est quand même l'exception plutôt que la règle de ceux qui vont pouvoir aller dans ce sens-là.

Je pense aussi qu'il est important d'agir au niveau de la formation pour éviter un petit peu le carrousel de formation que Mme Laffut évoquait tout à l'heure, c'est-à-dire que l'on fait des formations pour dire d'occuper

les gens, mais en sachant très bien que cela ne mènera pas forcément à un emploi à la fin.

Je vous remercie en tout cas et nous continuerons le travail, bien sûr, d'ici à la fin de l'année pour faire aboutir cet ambitieux projet qui permettra le transfert de gens qui sont aujourd'hui dans la sanction vers l'accompagnement.

**QUESTION ORALE DE MME BERNARD À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LES NOUVELLES MESURES DE MISE À
L'EMPLOI ET DE FORMATION »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les nouvelles mesures de mise à l'emploi et de formation ».

La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Bernard (PTB). - Madame la Ministre, pour rester un peu dans la même veine de questions, le 4 juin, le Gouvernement wallon a décidé d'un nouveau paquet de mesures pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Parmi ces mesures, le renforcement d'initiatives « à distance » en faveur des demandeurs d'emploi.

On parle de renforcer les jobdays virtuels, de pouvoir conclure des contrats de formation et de formation-insertion à distance, d'organiser des formations à distance et il est fait mention aussi d'une nouvelle initiative appelée « tawk to », une plateforme digitale où il est possible de dialoguer avec les conseillers d'orientation.

Si les technologies numériques et les activités à distance ont permis de faire face aux urgences pour garantir que les demandeurs d'emploi gardent leurs droits et leurs revenus, la poursuite de leur utilisation à l'occasion de la reprise progressive des activités soulève quelques questions tant pour le personnel du FOREm que pour les demandeurs d'emploi.

Le développement des services numériques est en soi une bonne chose. Encore faut-il qu'ils soient praticables par toutes et tous. Une partie importante des demandeurs d'emploi ne dispose pas du matériel nécessaire ou ne sait pas comment l'utiliser. Nombreux sont ceux qui, tout en envoyant leurs demandes par mail, sollicitent une rencontre « en vrai » avec les services du FOREm parce que chercher du travail ou chercher une formation, ce n'est pas seulement une question de remplir les bons formulaires, c'est aussi une

question de contacts humains. De même, l'équipement matériel et la capacité de l'utiliser ne sont pas les mêmes dans tous les sites où les travailleurs du FOREm sont amenés à intervenir.

Madame la Ministre, quel est le plan concret de mise en place de ces nouvelles mesures et selon quel calendrier ?

Vous parlez de 4 millions d'euros pour la formation à distance, mais avez-vous aussi prévu le budget pour l'équipement nécessaire aux autres mesures ?

Enfin, de quelle façon le personnel et ses représentants seront-ils consultés pour la mise en place de ces nouvelles initiatives ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, j'aimerais tout d'abord préciser que tout l'accompagnement et la formation à distance, qui a pris un coup d'accélérateur depuis le confinement, est un moyen supplémentaire de mobiliser les chercheurs d'emploi, mais cela n'a sûrement pas pour vocation d'être le seul. Je l'ai souligné d'ailleurs plusieurs fois, on peut se réjouir et saluer la dynamique initiée par tous les acteurs de la formation et de l'insertion lors la crise du covid-19. Nous devons à présent en tirer des enseignements positifs à essayer en termes d'innovation sociale et d'accompagnement.

Sur le plan de l'équipement et de la maturité numériques de nos concitoyens, le dernier baromètre de l'AdN, l'Agence du numérique, indique que la catégorie socioprofessionnelle est le troisième facteur influençant l'équipement numérique de la population. Le premier facteur qui influence l'équipement numérique de la population c'est l'âge ; le deuxième c'est le niveau d'études et le troisième, c'est la catégorie socioprofessionnelle. Par conséquent, sans doute, y a-t-il une propension plus importante à manquer d'équipement numérique quand on est sans emploi. Néanmoins, les données sur les usages du numérique indiquent que si les demandeurs ne possèdent parfois pas l'équipement numérique ad hoc, ils y ont toutefois accès et présentent un usage qui se situe dans la moyenne de la population, voire parfois supérieur à la moyenne pour certains usages comme les mails, la recherche d'informations, l'utilisation des réseaux sociaux.

Cependant, la fracture numérique, en particulier celle liée aux usages, actuellement la plus prégnante, reste une réalité à laquelle je suis attentive dans l'ensemble des politiques déployées en faveur des demandeurs d'emploi. C'est pourquoi des mesures viennent d'être prises en concertation avec mon collègue Willy Borsus pour soutenir le développement

des compétences numériques des chercheurs d'emploi et des travailleurs dans le cadre de deux projets phares qui visent à faire se rencontrer l'offre et la capacité des futurs travailleurs à s'en saisir. C'est le projet « Start digital » qui s'adresse aux publics les moins acculturés au numérique. C'est le projet « Upskills Wallonia » qui vise l'augmentation des compétences numériques des travailleurs.

En parallèle de ces projets, le FOREm élabore un test de positionnement aux compétences numériques. Les résultats de ce test seront présents sur l'espace personnel de chaque demandeur d'emploi et permettra de déployer avec lui un plan de développement de ses compétences numériques, le cas échéant. S'il n'est pas prêt, s'il a des pas à faire, si on peut l'accompagner à ce qu'il s'émancipe, à ce qu'il grandisse, à se qu'il puisse d'acculturer aux outils numériques, et notamment par le biais de la recherche d'emploi. Parfois, on peut être très acculturé numériquement pour d'autres types de pratiques, mais pas du tout pour celle de la recherche d'un emploi. L'objectif est que le FOREm aide les chercheurs d'emploi à utiliser Internet comme levier pour pouvoir trouver un travail et pouvoir les aider à les accompagner dans ce chemin.

En outre, un plan d'action est en cours pour équiper et outiller tous les collaborateurs du FOREm.

Depuis plusieurs années déjà, le FOREm accompagne la transformation digitale en son sein, avec projet « Do it », pour essayer de faire monter en compétences numériques tous ses collaborateurs. Parfois, il faut admettre que des gens sont entrés au sein du FOREm, il y a plusieurs dizaines d'années sans ordinateur. On leur a demandé aussi d'évoluer dans la pratique du lien avec des chercheurs d'emploi de manière très impressionnante. C'est important de pouvoir accompagner aussi les travailleurs dans cette dynamique-là. Et notamment avec un réseau de médiateurs numériques sur l'ensemble du territoire wallon.

On a pris des mesures le 7 juin dernier qui portaient sur la mise en place du wifi dans les centres de formation et les Carrefours Formation-Orientation qui n'en disposaient pas encore.

Une deuxième décision sur l'équipement en outils mobiles des services visés au FOREm, dans les CISP, les missions régionales pour l'emploi et chez les opérateurs PMTIC.

Troisièmement, le développement pédagogique pour modéliser les initiatives prises pendant le confinement et qui ont porté leurs fruits et qui ont diversifié l'offre de services ou bien les canaux pour proposer celles-ci à un maximum de bénéficiaires alors que les règles de distanciation sociale réduisent les possibilités de mobiliser les chercheurs d'emploi.

Vous évoquiez la plateforme d'orientation à distance « Tawk.to » qui est un moyen supplémentaire de prise en charge et non une nouvelle offre de services. Ce moyen de communication est ainsi une porte d'entrée qui ne remplacera pas les activités présentes. Concrètement, après avoir fait l'objet d'une analyse, chaque demande est envoyée « virtuellement » vers le conseiller pouvant informer et conseiller le bénéficiaire sur son projet professionnel. À la suite de cet échange, si la réponse n'est pas suffisante, la personne pourra être aiguillée vers un service individuel ou un service collectif, programmé à distance ou en présentiel, qui lui permettra de travailler en profondeur la détermination de son projet professionnel, son plan de formation ou son plan de création d'entreprise.

Selon le besoin, le bénéficiaire identifiera, avec le conseiller, l'opérateur qui pourra soutenir au mieux la mise en œuvre de son projet.

Tous les agents intégrés dans l'expérience pilote ont été formés et écolés. Grâce à l'équipement prévu dans les mesures de déconfinement, les agents vont pouvoir réellement déployer cette offre.

En termes de calendrier, toutes ces mesures sont mises en place de manière progressive et selon des intensités différentes depuis le début du confinement. Le FOREm exploitera ses marchés-cadres pour l'achat des équipements. L'objectif est d'être pleinement opérationnel pour la rentrée.

M. le Président. - La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). - Madame la Ministre, merci pour les réponses.

L'essentiel dans toutes ces mises en place, dans toutes ces procédures est de pouvoir garantir, d'une part, l'équipement nécessaire. Là, vous avez répondu en partie à mes attentes. Je trouve qu'il faudrait un peu plus de précisions sur le calendrier, sur les endroits, et cetera.

Il y a aussi l'importance de l'aspect humain dans les relations. J'ai eu plusieurs contacts avec des travailleurs du FOREm qui me disent : les gens qui sont même, et vous l'avez dit vous-même, habitués à utiliser les outils numériques en matière de recherche d'emploi, ils sont parfois perdus parce que chercher un emploi, ce n'est pas comme jouer aux jeux vidéo ou fabriquer soi-même des formulaires Excel ou que sais-je.

Cette dimension-là, il ne faudra donc vraiment pas l'oublier dans le travail du FOREm, d'autant plus que l'on va avoir, malheureusement, une augmentation du nombre de chercheurs d'emploi.

Quelques chiffres sont déjà tombés. D'un côté, il y a donc une certaine réactivité, mais, en même temps, le nombre de personnes qui arrivent à retomber sur leurs pattes est relativement faible.

J'ai cru comprendre qu'il y a 3 % de personnes qui, depuis le mois de mai, ont pu retrouver du travail sur les 5 000 personnes qui ont sollicité des entretiens ou une réorientation.

Il va donc falloir suivre cela de très près. Je pense que l'aspect humain dans l'investissement pour aider les gens à retrouver du travail va garder une très grande importance. C'est un aspect sur lequel nous avons l'intention de rester très attentifs.

**QUESTION ORALE DE M. DISABATO À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LE PRÉAVIS DE GRÈVE DU SECTEUR NON
MARCHAND »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le préavis de grève du secteur non marchand ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Ecolo). - Madame la Ministre, le Parlement fédéral a permis de pérenniser le fonds Blouses blanches le 3 juin dernier. C'est une très bonne nouvelle puisque 10 partis se sont accordés pour dégager 402 millions d'euros en vue de former et engager du personnel soignant, dont les conditions de travail sont de plus en plus difficiles, surtout après la crise sanitaire que nous avons vécue. On a eu beaucoup l'occasion d'en parler ce matin. C'est une très bonne nouvelle pour le secteur.

Cependant, un préavis de grève a été déposé à ce sujet par les syndicats qui rêvent, je cite : « d'un *new deal* bien plus transversal » revendiquant une revalorisation de tous les secteurs du non-marchand, et donc y compris ceux qui dépendent des niveaux de pouvoir des entités fédérées.

Il apparaît que vous avez eu une rencontre avec les syndicats sur cette question.

Je voulais donc faire le point avec vous sur ce dossier. Pouvez-vous nous faire part de votre analyse politique de la demande des syndicats sur les secteurs qui dépendent de la Région ? On sait que c'est un débat qui est parfois aussi difficile puisque cela implique aussi des moyens budgétaires et qu'on a aussi besoin de beaucoup de moyens en Wallonie.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, depuis le début de la législature, j'essaie de travailler avec les représentants des travailleurs systématiquement.

Début juin, j'ai demandé à rencontrer les organisations syndicales pour les entendre sur les premiers constats du terrain par rapport à la pandémie covid-19.

Cette réunion s'est déroulée le 4 juin dans un climat très constructif.

Plusieurs éléments ont été soulevés par les organisations syndicales :

- le manque de matériel de protection ;
- le manque de coordination et de collaboration entre les hôpitaux et les maisons de repos et de soins ;
- la difficulté pour certains établissements d'organiser un cohortage efficace ;
- l'essoufflement du personnel soignant ;
- les conditions de travail dans certains établissements ;
- le manque d'attractivité de certaines professions.

Pourquoi leur ai-je demandé notamment de les voir ? C'est parce que je suis effectivement en train de travailler pour élaborer un plan d'action à court, à moyen et à long terme en cas de crise sanitaire pour l'ensemble des établissements d'accueil et d'hébergement dépendants de l'AViQ.

C'est pour cela que j'ai rencontré les directions des structures d'hébergement, les représentants des usagers, des gériatres des hôpitaux, des infirmiers, des représentants des infirmiers et les organisations syndicales sont aussi des opérateurs qui sont importants pour avoir une forme d'évaluation à court terme en quatre bords. Je pense qu'on ne peut pas se permettre de discuter très longtemps ou de rentrer dans des négociations qui vont s'étaler sur un certain temps. Il faut donc agir en deux temps et le deuxième temps sera le moyen et le long terme où là, il devra y avoir une prise en compte ou la suite des applaudissements qui ont été donnés par un certain nombre de citoyens à 20 heures. C'est de voir comment on travaillera, mais ce sera dans un second temps, sur le moyen et le long terme.

Quand ce plan d'action sera finalisé, mon cabinet organisera rapidement une nouvelle concertation avec les organisations syndicales pour analyser aussi les revendications du secteur et les actions proposées.

Voici les informations que je pouvais vous fournir.

M. le Président. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse.

La demande que j'ai pu lire était une demande qui était plus large au-delà de la crise sanitaire qui nous occupe.

Il faudra donc voir comment cela se fera dans les prochaines semaines et prochains mois, car c'est un travail quotidien qu'il faut pouvoir mener de manière concertée avec les syndicats.

Je suis satisfait que vous puissiez avoir cette volonté de travailler main dans la main avec les partenaires sociaux pour trouver des solutions par rapport à des secteurs comme le secteur non marchand, qui est un secteur qui a une plus-value sociale énorme au niveau de la Wallonie et dont les travailleurs contribuent aussi au développement de la Wallonie.

**QUESTION ORALE DE MME BERNARD À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« L'AIDE AUX TRAVAILLEURS DES AGENCES
LOCALES POUR L'EMPLOI (ALE) »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'aide aux travailleurs des agences locales pour l'emploi (ALE) ».

La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Bernard (PTB). - Madame la Ministre, la CSC a récemment publié un communiqué dans lequel elle tire la sonnette d'alarme par rapport à la situation des travailleurs en agences locales pour l'emploi. En effet, alors que ces travailleurs connaissent déjà une situation très précaire en temps normal en travaillant sans contrat pour des revenus très faibles, la situation de crise sanitaire n'a fait qu'aggraver les choses pour eux.

Fin mai, le manque à gagner pour les prestataires ALE se chiffrait entre 361 et 573 euros. C'est une moyenne et donc je ne l'ai pas mentionné dans ma question, mais par exemple, un travailleur demandeur d'emploi qui vit avec sa maman qui a une petite pension qui a lui 600 euros par mois de revenus faisait les surveillances autour des écoles le matin et le soir avant la crise. Le fait de ne plus prester ces heures-là lui a fait perdre 40 chèques par mois, à 4 euros 50 centimes. Cela lui fait à peu près l'équivalent de 25 % de son revenu qu'il perd. Cela le met dans de grandes difficultés.

La CSC demande que les prestataires ALE, de la même manière que des centaines de milliers de

travailleurs qui ont pu recevoir des indemnités de chômage temporaire durant la crise, puissent aussi toucher une compensation. Ils lancent un appel direct à la Région wallonne, afin que celle-ci puisse garantir les rémunérations des travailleurs ALE privés de travail entre avril et juin, sur base de la moyenne de leurs prestations entre janvier et mars comme cela a été fait pour les travailleuses des titres-services.

Cette demande est tout à fait légitime. Les prestataires ALE sont des travailleurs comme les autres et doivent être traités de manière équitable, surtout au vu de leur situation souvent compliquée.

Cette compensation aux travailleurs ALE privés d'activité à cause de la pandémie de covid-19 sera-t-elle mise en place et dans quel délai ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, la crise exceptionnelle liée au covid-19 que connaît aujourd'hui la Belgique et les décisions prises par le Conseil national de sécurité pour limiter la propagation du virus dans la population impactent la vie de tous les Wallons et Wallonnes comme notre économie d'ailleurs.

C'est dans ce cadre que j'ai pris une série de mesures afin de gérer cette crise sanitaire et essayer d'en atténuer les effets négatifs.

Pour les travailleurs sous contrat ALE, je voudrais rappeler qu'ils ne relèvent pas de la loi du 3 juillet 1978 sur le contrat de travail, parce qu'ils restent sous statut de demandeurs d'emploi, même lors de leurs prestations. En effet, le législateur fédéral a décidé, via une loi de 1999, de consacrer un contrat de travail type pour le secteur ALE. Le travail ALE a, par définition, un caractère accessoire et ne comporte qu'un nombre limité d'heures de travail par mois, au regard de l'état du marché et des besoins non rencontrés, mais surtout, parce que les prestations ALE ont pour objectif de permettre à des demandeurs d'emploi fragilisés de remettre le pied à l'étrier vers un emploi qui soit durable et qui soit de qualité. Le travailleur ALE doit donc rester disponible sur le marché du travail.

Le montant perçu par le travailleur ALE pour les prestations qu'il effectue est immunisé et vient en complément de ses allocations de chômage ou de son revenu d'intégration. Le produit des prestations ALE ne fait pas l'objet de perception de cotisations de sécurité sociale qui lui ouvrent, par exemple, les droits à un chômage temporaire.

Néanmoins, des mesures qui ont été prises comme le gel de la dégressivité des allocations de chômage ou la

mise sous cocon du contrôle de la disponibilité sur le marché du travail.

Les travailleurs ALE ont continué à percevoir pendant la période de confinement 100 % des allocations de chômage ou du RISS qu'ils percevaient avant la crise.

Pour ce qui concerne les prestations ALE, la fermeture de certaines ALE a été prise à l'initiative des communes ou bien parce que les règles de distanciation sociale ne pouvaient être respectées, mais beaucoup n'ont pas fermé et ont privilégié soit le télétravail pour assurer la poursuite des activités et surtout la plupart ont rouvert avant le déconfinement.

C'est un rapport que j'avais demandé quand on essayait de chercher des mesures particulières secteur par secteur. Il s'avérait que le secteur des ALE avait, en réalité, repris très tôt, au mois de mars déjà. Du coup, certains n'ont pas fermé du tout, parfois quelques jours. Avril et mai ont été des mois particulièrement productifs pour les agences locales pour l'emploi, en tout cas pour celles qui sont occupées par les travaux de jardinage, du travail saisonnier, la fructiculture, l'arboriculture, le maraîchage, notamment.

Pour rappel, les ALE qui proposent des travaux de proximité permettant à des utilisateurs de bénéficier de services non rencontrés par les circuits réguliers du travail, si l'indemnisation des travailleurs pour leur manque à gagner liée aux prestations non réalisées n'a pas été possible en raison du caractère aléatoire et accessoire de celle-ci – ce n'est pas régulier –, des mesures ont néanmoins été prises pour soutenir l'emploi des ALE. J'ai par exemple sollicité les services aux entreprises du FOREm pour qu'ils fassent appel aux ALE pour un maximum d'offres d'emploi adaptées aux profils de leurs prestataires et, notamment, dans le cadre de la gestion des offres d'emploi gérées conjointement avec le Collège des producteurs ou à la demande du Boerenbond. Les ALE ont également été interpellées pour les offres d'emploi émanant de la plateforme AVIQ, pour tout ce qui relevait du nettoyage dans les maisons de repos, maisons de repos et de soins et autres lieux d'hébergement.

Enfin, si, en raison de la fermeture des écoles, les services de garderie scolaire ont été perturbés et ont privé une partie des travailleurs ALE de prestations, il convient de rappeler que des possibilités sont offertes à ces derniers de réaliser des prestations de garde d'enfants au domicile des parents. Certains prestataires sont ainsi être pu ainsi soulagés et qui ont pu effectuer des prestations pour des parents en télétravail ou non pour s'occuper des enfants.

Enfin dans le cadre de l'arrêté de pouvoirs spéciaux que j'ai proposé au Gouvernement wallon, le 7 juin dernier, deux mesures visent spécifiquement les ALE. La première consiste à financer les mesures de

protection sanitaire tant des collaborateurs que des prestataires ALE. La seconde vise à optimiser l'utilisation des moyens dédiés à la formation des prestataires ALE dans le cadre des mesures de sécurité sanitaire, de l'acculturation de leurs prestataires aux usages du numérique ou à favoriser la mobilité des aides-ménagères-ménagères.

Indépendamment de toutes ces mesures, les ALE actives dans les titres-services ont bien sûr bénéficié des aides prises pour soutenir le secteur et ses travailleurs.

Le sort de ces prestataires ALE est important à mes yeux et leur réinsertion dans des emplois durables et de qualité reste l'objectif à atteindre. C'est pourquoi mon cabinet travaille avec le FOREm à l'évaluation du dispositif en vue d'identifier les pistes d'optimisation, notamment dans le cadre du nouvel accompagnement des chercheurs d'emploi.

Je pense que dans la chaîne que j'évoquais tout à l'heure par rapport au secteur de l'insertion socioprofessionnelle, il ne faut pas que le secteur des ALE agisse avec une bulle en tant que telle. Il faut pouvoir avoir un parcours et pouvoir, une fois que le pied est mis à l'étrier, leur permettre de leur offrir et de leur proposer du travail. J'imagine que la volonté de chacun et de chacune c'est d'avoir un emploi durable et de qualité, qui soit stable et qui puisse leur permettre de pouvoir s'épanouir dans la vie.

M. le Président. - La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). - Madame la Ministre, j'entends bien que vous avez rappelé toute une série de principes et de réglementations. Vous avez aussi indiqué que certains travailleurs ALE ont pu garder une certaine activité. J'aurais aimé avoir des chiffres un peu plus précis. Cependant, le plus fondamental dans votre réponse, c'est que ce que je vous demandais, à savoir si ces personnes qui ont perdu de l'argent peuvent espérer avoir une compensation quelconque par rapport à leur situation, vous n'avez pas répondu. Vous avez dit qu'il est impossible d'y répondre, ce n'est pas de chance pour eux. Je pense que c'est dommage et que cela va laisser pas mal d'amertume auprès de ces personnes.

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA MISE EN PLACE D'UN PLAN DE LUTTE
CONTRE LE TABAGISME »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits

des femmes, sur « la mise en place d'un plan de lutte contre le tabagisme ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). - Madame la Ministre, la crise du covid-19 sévit depuis bientôt trois mois et le déconfinement a débuté progressivement. Les mesures de confinement prises par le Conseil national de sécurité et la restriction des contacts sociaux, pour endiguer la propagation du virus, ont bousculé nos habitudes, nos comportements.

Pour faire face à ces changements et à leur possible impact sur leur bien-être psychologique, les citoyens ont adopté différents types de réactions.

Ainsi, les professionnels du milieu médical craignent une augmentation potentielle de la consommation d'alcool et de tabac.

L'UCL avait lancé une étude sur la problématique, des résultats étaient attendus pour fin avril.

Concernant le tabac, une carte blanche publiée ce 29 mai, par de nombreux signataires intervenants dans la lutte contre le tabac et les maladies liées, rappelait que ce 31 mars dernier était la journée internationale antitabac.

En Belgique, plus de 37 % des fumeurs ont indiqué avoir augmenté leur consommation pendant le confinement.

Sur les acquis de la crise covid, les auteurs et signataires de la carte blanche plaident pour la mise en place d'un plan ambitieux antitabac qui ne viserait pas seulement l'arrêt de la cigarette, mais également la lutte contre les opérations de séduction de l'industrie du tabac. Fumer n'est pas un choix libre, mais une addiction tenace qui tue.

Avez-vous été informée des résultats de l'étude lancée par l'UCL ? La consommation de tabac a-t-elle augmenté pendant cette période du confinement ? Avez-vous un retour sur le nombre et le suivi des consultations des tabacologues durant la période de confinement ? C'est un peu compliqué parce que certains ont continué pour encadrer au mieux leurs patients, mais en tout cas les consultations des tabacologues, d'après les informations, vont certainement augmenter. Quelles pourraient être les mesures à prendre actuellement au sortir du confinement dans le cadre d'un plan antitabac ambitieux ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité

des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, un certain nombre d'études se sont penchées sur les conséquences et impacts du confinement sur nos habitudes de vie et notre quotidien. Les premiers résultats commencent à arriver.

Alors que l'enquête de l'UCL porte sur la consommation d'alcool en plein confinement, une enquête de santé covid-19 menée par Sciensano concerne les comportements tabagiques durant la même période.

On constate que 16,5 % de gens ont dit qu'ils fumaient moins, 46,8 % la même chose et 36,6 % plus.

Concernant le nombre et le suivi des consultations des tabacologues durant la période de confinement, c'est encore trop tôt pour dégager et analyser les statistiques, tenant compte de la facturation qui passe par les mutuelles. Mais on peut dire que pendant le confinement, les services se sont adaptés et ont proposé des consultations de tabacologie en ligne, soit par téléphone ou soit par vidéo.

C'est comme cela que la ligne Tabacstop a enregistré 896 appels et 172 inscriptions coaching entre mars et mai.

Un manuel de survie spécifique à destination des fumeurs pour les aider à maintenir leur projet d'arrêt du tabac durant le confinement a été édité par le Service d'étude et de prévention du tabagisme soutenu par la Wallonie. C'est un manuel qui a été diffusé auprès des professionnels et du grand public pour fournir des informations claires, basées sur des fondements scientifiques.

Cette année, la journée mondiale sans tabac a dû se dérouler dans le contexte particulier du confinement. Les services qui travaillent dans la lutte contre le tabagisme ont dû adapter leur démarche aussi et ont proposé un certain nombre d'actions et d'événements sur les réseaux sociaux.

Par exemple, chaque jour du 28 au 31 mai, les partenaires du Plan wallon sans tabac ont mis en exergue leurs activités, leurs ressources et les services sur ces mêmes réseaux.

Sur la carte blanche, les signataires visent la mise en œuvre d'un cadre favorable à la promotion d'environnements sans tabac.

L'AViQ, par exemple, a été la première signataire de cette charte. Elle s'est engagée en la signant le 31 mai 2020, pour marquer le souhait de s'engager en faveur d'une génération sans tabac et œuvrer vers une société dans laquelle plus personne ne subit ni ne décède des conséquences du tabagisme et du tabagisme passif.

Le Plan wallon sans tabac est un dispositif stratégique qui rassemble des actions portées par 10 associations actives sur le terrain, mais cela vous le savez bien puisque vous le suivez depuis plusieurs années. Ses objectifs sont de contribuer à la réduction du tabagisme et de la vape, d'augmenter l'aide à la cessation tabagique et de réduire l'exposition à cette consommation dans une perspective de réduction des risques pour le consommateur et son entourage, avec actions qui sont dirigées vers les professionnels de la santé, le social et l'éducation et le grand public aussi.

C'est un plan qui s'inscrit dans les compétences wallonnes dans la lignée de ce qui a été mis avant dans le mémorandum de l'Alliance pour une société sans tabac qui comporte 10 mesures en faveur de la génération sans tabac. Certaines ont été prises – paquet neutre, interdiction de fumer en voiture en présence de mineurs, l'interdiction de produits de tabac aux mineurs –, d'autres restent encore à mettre en œuvre.

Par exemple, la réduction du nombre de points de vente de produits de tabac et l'interdiction des distributeurs automatiques, investir dans des campagnes antitabac grand public, des médicaments et aides pharmacologiques gratuits ou abordables pour arrêter de fumer pour les groupes de fumeurs défavorisés, l'interdiction totale de recourir à de la publicité pour le tabac aux points de vente, une politique d'accises dissuasive contre la consommation de tabac, l'interdiction de présenter ou d'exposer de manière visible des produits du tabac et des mesures pour lutter contre l'utilisation contre l'image positive du tabagisme dans les films et les séries de sensibilisation des spectateurs. Bon nombre de ces mesures ne relèvent effectivement pas de la Wallonie et sont au Fédéral.

Il est clair que, jusqu'à présent, la situation tant politique au niveau fédéral qu'au niveau des circonstances sanitaires, n'a pas permis de remettre ces actions au cœur du débat pour faire évoluer la situation, mais je ne manquerai pas de saisir toute opportunité dans le cadre de mes compétences, pour soutenir les initiatives de la Wallonie et tenir une position ferme quant à la lutte contre le tabagisme.

M. le Président. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse détaillée, et d'avoir également parlé des autres niveaux de pouvoir. Je rebondirai par rapport à sa dernière phrase. Effectivement, c'est important de pouvoir être attentif comme elle l'est sur la problématique du tabac et de pouvoir mettre en place et de poursuivre des actions par rapport à ces compétences. J'ai d'ailleurs interpellé votre collègue, Mme Linard, la semaine dernière sur le même sujet par rapport à la prévention antitabac concernant les jeunes. Il s'agit vraiment d'une action de santé publique et que nous devons être toujours très actifs sur le sujet. Je suis

une antitabac née comme j'aime le dire et le répéter, et je continuerai à être très attentive sur le sujet.

**QUESTION ORALE DE M. HEYVAERT À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LE PLAN CANICULE DANS LE CADRE DE LA
CRISE SANITAIRE DU COVID-19 »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le plan Canicule dans le cadre de la crise sanitaire du covid-19 ».

La parole est à M. Heyvaert pour poser sa question.

M. Heyvaert (Ecolo). - Madame la Ministre, l'année passée, il y a eu 720 décès supplémentaires enregistrés en Belgique pendant les journées les plus chaudes.

Au mois d'octobre dernier, vous nous avez expliqué les mesures d'informations aux particuliers, ainsi qu'aux professionnels sur les mesures à prendre pendant ces périodes de forte chaleur : comme bien s'hydrater, bien aérer les chambres le matin et garder l'ombre par la suite, et cetera.

Suite au covid-19, nous savons que le personnel en maisons de repos ou à domicile est sur les rotules. À cela, s'ajoutent les personnes qui sont en contingentement suite à une infection.

Par ailleurs, dans de nombreuses maisons de repos, les salles climatisées sont souvent des salles communes.

Pendant cette période, l'appui des familles sera aussi limité. Les visites à domicile seront aussi limitées.

Avec les chaleurs actuelles, et celles auxquelles on peut s'attendre, il faudrait adapter les informations transmises aux familles et aux professionnels.

Madame la Ministre, avez-vous déjà anticipé et préparé les messages d'information pour les périodes de canicule ? Ce plan est-il adapté à la crise que nous vivons actuellement ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Le Risk Assessment Group a remis un avis en date du 26 mai en la matière qui a été validé par le Risk Management Group, RAG Scientific, RMG qui doit décider des

recommandations scientifiques. Cet avis a été complété par celui du Conseil supérieur de la Santé à propos de la ventilation des bâtiments. Concernant les maisons de repos et les maisons de repos et soins, les recommandations sont très générales. On peut ainsi lire, je vous en donne lecture : « Dans les maisons de repos, les personnes nécessitant un isolement au cours des prochains mois devront être isolées de préférence dans les endroits/chambres les plus frais de l'institution dans les mesures du possible en évitant la promiscuité des patients covid avec les non-covid. Les maisons de repos en manque de personnel devront envisager de trouver de l'aide supplémentaire pour maintenir l'hydratation des personnes dépendantes, par exemple par des bénévoles. Il est recommandé d'aérer régulièrement les pièces pendant une courte période, de préférence lorsqu'il n'y a personne dans la pièce, surtout lorsqu'un courant d'air est créé. ».

L'AViQ est actuellement occupée à intégrer ces avis et ces recommandations dans le cadre de la campagne habituelle relative au plan Canicule, parce que des contradictions apparaissent entre les mesures habituelles et celles qui doivent être mises en place dans le cadre de la lutte contre le covid-19. On attendait cet avis avec impatience pour pouvoir préparer d'éventuelles canicules. Ce sont des questions tout à fait pertinentes.

Il est également important de mentionner que l'AFRAMECO, l'Association francophone des médecins conseillers et coordinateurs en maisons de repos, ont sollicité auprès de MSF des recommandations en la matière en date du 4 juin.

Mon cabinet a aussi demandé un avis à Sciensano sur la climatisation et le covid, puisque à un moment des rumeurs ont circulé sur la climatisation. C'est important que l'on puisse savoir. Dès que j'ai un retour, je propose de vous tenir informés de la réponse de Sciensano qui est attendue dans un délai le plus bref possible.

M. le Président. - La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). - Je voudrais remercier Mme la Ministre pour ses réponses. Je serai attentif à ce problème qui va arriver dans les prochaines semaines ; l'anticiper, c'est ce que l'on demande.

**QUESTION ORALE DE M. CORNILLIE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LES RECOMMANDATIONS SANITAIRES DE
LA COMMISSION EUROPÉENNE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cornillie à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de

l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les recommandations sanitaires de la Commission européenne ».

La parole est à M. Cornillie pour poser sa question.

M. Cornillie (MR). - Madame la Ministre, la Commission européenne a, fin mai, publié ses habituelles recommandations aux États membres, cette fois-ci adaptées bien entendu à ces derniers mois de pandémie. Si ces recommandations s'adressent à la Belgique dans son ensemble, elles touchent néanmoins aussi à des compétences wallonnes, notamment les recommandations sanitaires puisque la santé est une de ses compétences qui est éclatée sur différents niveaux de pouvoir.

En matière de santé, la Commission dit « Qu'il faut améliorer la résilience de notre système de santé avec le besoin de plus de médicaments et de matériel de santé, mais surtout régler le problème de pénurie d'infirmiers et de médecins » dont les représentants de la Commission européenne en Belgique disaient encore récemment en commission des Affaires européennes que plus de la moitié a plus de 55 ans.

Madame la Ministre en charge des compétences de santé pour ce gouvernement, quel bilan tirez-vous des recommandations de la Commission européenne ? Comment y réagit et répondra la Wallonie ?

Plus particulièrement, et plus loin dans le texte, la Commission mentionne ceci : « Limiter les dégâts économiques, assurer une protection adéquate de la santé et faciliter une reprise rapide et vigoureuse afin d'engager les économies sur une trajectoire de croissance durable et inclusive : autant d'actions qui dépendront, de manière cruciale, de l'efficacité constante des mesures des États membres et de celles de l'UE. Les mesures en matière de soins de santé et de protection civile sont essentielles à l'ouverture sans danger des économies et méritent une grande attention. Le redémarrage économique en 2021 dépendra en grande partie de la capacité des États membres à relancer l'activité économique de manière sûre et durable, et aussi sur le plan sanitaire, en mettant en œuvre les mesures nécessaires en matière de tests, de dépistage et de protection de la santé en général ».

Afin d'y répondre, et en tant qu'État fédéral, la Wallonie se doit de continuer à faire sa part du travail. Quelle est donc votre stratégie politique à court et moyen termes en matière de réalisation de ces tests pour assurer aussi un cadre sûr à cette relance économique et de campagnes de dépistage, mais surtout en matière de prévention et de protection de la santé des Wallons et Wallonnes, ce qui nous occupe notamment au sein de cette commission ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, cette année, le processus du a traduit la nécessité, pour les États membres de l'Union européenne, de mettre l'accent à la fois sur les mesures immédiates à prendre pour traiter et atténuer les conséquences socio-économiques de la pandémie et sur les mesures visant à relancer l'activité économique en toute sécurité. Les priorités les plus pressantes concernent notamment les investissements dans le domaine de la santé.

La Commission européenne indique que la crise aura un impact majeur sur les conditions sociales et en particulier sur les publics les plus vulnérables.

Cette crise met en exergue une interconnexion forte entre la santé, le social, l'environnement et l'économie. C'est pourquoi la Commission européenne invite les États membres à axer leurs efforts sur une stratégie de relance ouvrant la voie à une transition dans la droite ligne du pacte vert pour l'Europe.

De plus, la Commission européenne prie les États membres d'intégrer encore plus qu'autrefois les objectifs de développement durable et la santé dans leurs politiques.

Dans ce sens, l'Europe a aussi décidé d'investir 9,4 milliards d'euros dans le programme EU for Health qui, pour la période 2021-2027, vise à encourager les États membres à renforcer la résilience de leurs systèmes de santé.

Les grandes ambitions de ce programme sont la lutte contre les menaces sanitaires transfrontalières - on en a été victimes -, la disponibilité et l'accessibilité aux médicaments et la lutte contre les inégalités sociales de santé, en renforçant les politiques de prévention et de promotion de la santé, ainsi que la lutte contre les maladies chroniques dont les cancers.

Le plan de promotion et de prévention de la santé, le WAPPS, que ce gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre s'inscrit dans la lignée de ces recommandations et aussi de l'OMS ainsi que des ambitions européennes. Il faudra agir avec une vision transversale santé dans toutes les politiques pour créer des environnements favorables à la santé, au bien-être et à la santé mentale des Wallons, tout en prévenant des maladies chroniques, des maladies infectieuses et des traumatismes.

Renforcer la politique de promotion et prévention de la santé pour assurer un continuum des soins permettra aussi de faire des économies.

Parfois, agir en amont, mettre des sous dans la prévention fait en sorte que l'on fait diminuer la facture, parfois même d'autres niveaux de pouvoir, c'est aussi une des particularités de cet État.

Une concertation se tient actuellement avec le secteur de la promotion et de la prévention santé afin de bien assoir et renforcer la place de ce dernier dans un monde post-covid.

À cet égard, nous travaillons sur l'arrêté d'exécution du décret du 2 mai.

À court et moyen termes, diverses campagnes de prévention sont envisagées pour limiter les conséquences sur la santé des Wallons, des mesures de confinement et de déconfinement.

Le renforcement des programmes de dépistages est également ma préoccupation tout comme la vaccination des adultes.

Avant la crise, mon cabinet et l'AViQ travaillaient à l'établissement d'une politique de vaccination pour adultes. Ce travail a repris de manière importante après la crise.

De manière générale, un intérêt particulier est accordé à la qualité et à l'efficacité des services liés à la santé. En collaboration avec l'ensemble des secteurs, des critères de qualité et des indicateurs d'activité sont mis en place afin de monitorer la qualité et l'efficacité des services.

Pour ce qui est de la gestion de la crise liée au covid, la Wallonie participe aux différents organes de gestion de la crise sanitaire, dont le RAG, le RMG, certains groupes de travail du SPF et de la *Task Force* fédérale. Notre implication y restera forte.

En CIM Santé de ce 20 mai, un protocole d'accord a été établi afin de renforcer notre préparation et notre réponse à une éventuelle deuxième vague de manière coordonnée et selon les recommandations émises par le GEES.

Enfin, Get up Wallonia permettra aussi, je l'espère, d'apporter des solutions diminuant au maximum les impacts économiques et sociaux de la crise, de relancer l'activité socio-économique afin de produire un cercle vertueux de progrès et renforcer la résilience de notre société et sa capacité à relever de nouveaux défis tout en renforçant les politiques sociosanitaires wallonnes.

M. le Président. - La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). - Madame la Ministre, merci de vos éléments de réponse.

Vous avez devant vous quelqu'un qui est convaincu de l'approche holistique des questions de santé. Parfois, je me demande même – je parle à titre tout à fait individuel – pourquoi l'on n'a pas finalement un Ministère de la santé et de l'environnement qui est aux mains des mêmes personnes parce que, en matière de prévention...

(Réaction de Mme la Ministre Morreale)

Je veux dire que si vous ne mettez l'environnement et la santé, au-delà de l'aspect curatif, vous ne pouvez pas mener mener une politique digne de ce nom. C'est en tout cas mon point de vue.

Je reconnais, comme vous l'avez cité, que vous êtes en réflexion sur la manière dont on peut intégrer la dimension « prévention » dans les actions futures et dans le cadre de la sortie de la crise, de l'impact du déconfinement. Vous vous préparez également à une éventuelle seconde vague dont il faut espérer qu'elle ne se présente pas. C'est là d'ailleurs qu'intervient la question du vaccin, dont on ne parle pas beaucoup. Quand il sera là, quelle sera l'attitude des États par rapport au vaccin en souci de prévention à l'égard du public avec le débat éthique entre la liberté individuelle et la protection de la collectivité et des autres individus. Cela peut être intéressant aussi.

Si j'étais revenu sur cette question, c'est parce que l'on avait déjà eu, à l'occasion d'une question d'actualité, de parler de EU for Health et des 9,4 milliards.

(Réaction de Mme la Ministre Morreale)

C'est parfois compliqué. peut-être que mon anglais n'est pas non plus des meilleurs. Je reviendrai en tout cas sur ces sujets.

Vous avez parlé du Semestre européen, de l'importance d'un Green Deal et de la relance au niveau du numérique. Gardons aussi en tête que les règles budgétaires ont été assouplies et qu'aujourd'hui plus que jamais, il n'y a aucun prétexte pour ne pas vouloir être ambitieux en la matière, en ce compris sur le plan sanitaire.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« L'ÉVOLUTION DU *TRACING* ET LA
DÉMISSION DU PROFESSEUR EMMANUEL
ANDRÉ »**

**QUESTION ORALE DE M. HEYVAERT À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« L'OUTIL GOOGLE POUR LE *TRACING* »**

**QUESTION ORALE DE MME BERNARD À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« L'EFFICACITÉ DES OUTILS DU
DÉCONFINEMENT »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes de :

- M. Desquesnes, sur « l'évolution du *tracing* et la démission du professeur Emmanuel André » ;
- M. Heyvaert, sur « l'outil Google pour le *tracing* » ;
- Mme Bernard, sur « l'efficacité des outils du déconfinement ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Madame la Ministre, ce n'est pas la première fois que je viens vers vous à propos des enjeux du *tracing*. C'est un enjeu important puisque c'est finalement le gendarme ou le surveillant, le « renifleur » du covid et de l'évolution de ce virus chez nous.

Depuis le 2 juin dernier, une série de nouveaux éléments sont apparus dans le dossier.

Il y a d'abord eu les propos du Professeur Coppieters, professeur de santé publique et qui dit en gros que les outils du *contact tracing*, suivi de contacts, en français, ne fonctionnent pas bien. Il donne comme raison le fait que les personnes malades du covid ne décrochent pas leur téléphone ou peu et quand elles sont contactées par les opérateurs. Il précise aussi, cela vient compléter ce que le Professeur André disait de son côté ; celui qui était responsable du traçage au niveau fédéral et interfédéral. Il dit ceci : « En moyenne, chaque malade affirme ou dit avoir eu moins d'un contact rapproché ». Le même Professeur André disait également que le projet d'une application sur notre smartphone n'était pas abandonné, que le *tracing*

comme le *testing* sont des outils indispensables aux déconfinement.

Je voulais savoir si votre vision des choses a évolué depuis les dernières questions. Pouvez-vous nous rassurer sur l'efficacité du système de suivi de contact par téléphone et par présence quand les gens ne décrochent pas les téléphones en allant frapper ou sonner aux portes ?

Bien sûr, on l'a dit, l'élément de confiance est un élément fondamental. C'est quand même un peu étonnant d'entendre que ces responsables, ces scientifiques disent qu'il y a des problèmes, que le système ne fonctionne pas de façon idéale. Je ne reciterai pas de leurs propos.

On a aussi appris que le 8 juin dernier, le Professeur André remettait sa démission de la cellule de coordination interfédérale de *testing* et de *tracing*. Il y avait été nommé fin avril en tant que coordinateur. Il prend aujourd'hui ses distances. Il dit que le calendrier de mise en place de ces solutions est largement dépendant du temps politique. C'est donc un peu une façon d'exprimer qu'il propose peut-être des choses et que derrière, les décisions ne suivent pas.

C'est un peu ce que je comprends des propos qu'il a tenus à plusieurs reprises dans la presse ces derniers jours. J'aimerais vous entendre sur les vraies raisons. Vous avez sans doute eu un échange avec lui, direct ou par l'entremise d'un de vos membres de cabinet.

Qu'est-ce qui explique le fait que quelqu'un qui avait travaillé pendant deux ou trois mois au Centre de crise, qui était porte-parole, et cetera, dise à un moment donné : « J'arrête ». Il avait dit qu'il arrêterait et on est sans doute allé le rechercher pour lui proposer de piloter cette cellule interfédérale. Puis, un mois plus tard, il jette le gant.

J'aimerais comprendre ce qui a derrière cette démission. Il a peut-être des motifs personnels, mais j'ai l'impression, dans l'expression publique qui était la sienne qu'il voulait dire autre chose.

J'aimerais entendre votre point de vue sur ces éléments-là.

Enfin, c'est l'application. Il y a eu un élément nouveau il y a quelques jours puisque votre homologue flamand, M. Beke, Ministre de la Santé a annoncé qu'en Flandre, ils auraient une application de type stop covid. Il l'a annoncé ce week-end dans la presse flamande. Il annonçait qu'elle serait prête dans les quatre à huit semaines. Je pense donc que les choses sont en train de bouger.

Il y avait eu une *task force* fédérale pour discuter. Vous aviez dit que la porte n'était pas fermée. Je n'ai pas encore eu mon opinion. Je constate que les frontières européennes sont ouvertes depuis ce lundi. Les gens

voyagent. Tous nos pays voisins ont une application – pas encore la Belgique – et du côté flamand, on en annonce une.

La Wallonie restera -t-elle la seule île sans application de type stop covid ?

Derrière se pose la question d'expressions d'entreprises ou d'informaticiens qui ont développé leur propre projet. Va-t-on fonctionner avec une seule application ou avec un standard et des agréments par rapport à ce standard et donc des applications concurrentes ?

Évidemment, si vous ne répondez pas par la positive sur la première question, ce sera difficile de répondre sur les modalités, mais on le voit, cela prend du temps.

Je ne voudrais pas que l'on soit en retard d'une guerre.

M. le Président. - Monsieur Desquesnes, excusez-moi, mais vous auriez dû vous limiter à la question orale et ne pas déborder avec des éléments d'actualité parce que sans cela, cela devient...

M. Desquesnes (cdH). - Oui, mais, Monsieur le Président, si les éléments d'actualités qui sont après le dépôt de la question on ne peut plus les intégrer dans la question, alors là je ne sais pas. Ils étaient en lien avec la question que j'ai posée.

M. le Président. - Réglementairement, on ne peut.

M. Desquesnes (cdH). - Ce sont des éléments nouveaux.

M. le Président. - Monsieur Desquesnes, réglementairement, on ne peut. Je ne suis que le gardien du Règlement.

M. Desquesnes (cdH). - J'attends que les MP m'embarquent pour m'interdire de...

M. le Président. - Je ne ferai pas appel aux MP, rassurez-vous.

M. Desquesnes (cdH). - Je peux comprendre que Mme la Ministre me dise : « Je ne suis pas au courant des informations que vous me dites ». Ce que j'ai lu, les informations complémentaires dont je dispose, elles sont des informations lues dans la presse francophone et néerlandophone ces derniers jours.

M. le Président. - C'est pour cela qu'il y a des questions d'actualité ou des questions urgentes en séance plénière demain.

M. Desquesnes (cdH). - De façon limitée, Monsieur le Président, je suis un peu étonné de votre...

(Réaction d'un intervenant)

M. le Président. - Sauf si vous voulez poser une question d'actualité demain.

M. Desquesnes (cdH). - Mais voilà, cela arrive. Je veux dire. Allez. Aparté, je m'excuse pour le truc, mais on a régulièrement des parlementaires qui viennent avec des éléments nouveaux parce que les choses ont évolué. Heureusement, on ne fait pas un débat du passé ici au Parlement de Wallonie. Je suis un peu étonné, Monsieur le Président, si je me permets, de la petite remarque que vous m'avez adressée.

M. le Président. - Je vais devoir vous l'adresser.

La parole est à M. Heyvaert pour poser sa question.

M. Heyvaert (Ecolo). - Madame la Ministre, comme mon collègue vient de l'expliquer, préciser. La confiance sera importante, quoi que l'on fasse par rapport au suivi de contact. Il y a quelques jours, voilà que Google installe sur nos systèmes d'exploitation sur Android, sur nos téléphones, par défaut un outil de suivi de contact.

En termes de confiance, on peut se dire que c'est déjà un premier point où la confiance ne règne pas.

L'outil fonctionnera avec l'application mise en place par les autorités régionales.

C'est aux Régions de décider de la mise en place de cette application avec un cadre légal fédéral.

Madame la Ministre, on ne va pas revenir sur tous les débats des dernières semaines, mais ce que j'aimerais bien savoir, c'est de savoir si justement nous avons débattu de ce cadre un peu préalable à l'utilisation, que ce soit en termes de confiance, en termes légal, en termes d'utilisation, en termes d'obligation ou non-obligation. Avez-vous donné ce cadre à la *task force* fédérale qui planche sur cette application ?

La mise en place de cet outil Google nous permet d'avoir l'assurance de la protection de nos données médicales ? Il faut savoir que c'est quand même les données les plus essentielles que nous avons. Ce n'est pas juste notre nom, c'est quand même des données médicales. Si c'est préinstallé déjà sur des applications telles que Google, on se pose la question de la protection de ces données.

Quelle réaction avez-vous envoyée à Google et quelle est votre analyse sur cet outil ?

M. le Président. - La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Bernard (PTB). - Madame la Ministre, comme on l'a déjà dit plusieurs fois aujourd'hui, le nombre de cas de covid-19 recensé par Sciensano, cela diminue et c'est une bonne nouvelle. Ceci dit, selon le

docteur Coppieters déjà cité mes collègues, « il ne s'agit là que des cas testés positifs parmi les personnes symptomatiques, puisque l'on ne teste que celles-là. Or, 75 à 80 % des personnes atteintes par le coronavirus sont asymptomatiques. Il y a aussi les gens qui, malgré des symptômes suspects, ne se font pas dépister ». C'est ce qu'il déclarait lui-même le 5 juin dans la presse et donc, toujours selon lui, « on peut estimer par exemple que le 3 juin, il y avait 82 nouvelles contaminations déclarées et cela ne représenterait que 50 % de la réalité ».

Si on suit le raisonnement du docteur Coppieters, on n'est pas sorti d'affaires. On est toujours dans une épidémie qui continue à faire des dégâts.

Nous sommes maintenant dans la nouvelle phase de déconfinement. Avec la réouverture de toute une série d'activités. Le virus, toujours bien présent, va à nouveau circuler et risque de se transmettre davantage. Pour illustrer mes propos, ce n'était pas dans la question que j'ai introduite, mais c'est juste une illustration. Ce sont les cas de covid-19 recensés chez Swissport à l'aéroport de Liège hier ou avant-hier. La cellule de l'aéroport de Liège, la cellule covid, mise en place par l'aéroport de Liège a contacté l'AViQ pour demander que tout le personnel de Swissport soit testé et pas seulement les employés qui se sont rendus chez leur médecin traitant. Le DRH de Liege Airport a fait avoir que l'AViQ a répondu que ce n'était plus elle qui s'occupait de cela, mais bien la Cellule de suivi des contacts, la cellule *tracing*. Toujours d'après ce DRH, ils ne sont jamais parvenus à contacter la cellule *tracing*, il n'y a aucune adresse, aucun courriel, aucun numéro de téléphone pour les atteindre.

La situation dans laquelle on se trouve est que l'on constate que les outils de dépistage ne fonctionnent pas de façon optimale. Il faut, en plus, 48 heures pour obtenir les résultats d'un test de dépistage. On l'a déjà dit, les réponses au téléphone ne sont pas toujours complètes. Il reste encore des inquiétudes quant aux nouveaux foyers éventuels qui pourraient se déclarer.

Madame la Ministre, mes questions sont de savoir si vous confirmez les chiffres du docteur Coppieters selon lesquels les nouvelles contaminations ne représentent que 50 % de la réalité ?

Avez-vous pris d'autres mesures pour augmenter l'efficacité du suivi de contacts ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Président, je constate que les questions diffèrent fondamentalement de ce que vous avez déposé. C'est une première dans la commission, j'en prends acte. Je voudrais juste savoir si, du point de vue réglementaire,

l'on peut rappeler ce qui est possible et pas possible, simplement pour savoir en termes de réponse, je peux m'adapter à la réponse. Mais donc on considère que, demain, cela veut dire que l'on n'en parle plus en questions d'actualité. Peut-on demander au secrétaire ou au président, simplement pour que je sois éclairée, parce que, pour moi, c'est une première que vos questions soient différentes que celles que vous avez déposées, en tout cas sur deux éléments fondamentaux, notamment sur Swissport principalement et un petit peu sur Emmanuel André, mais je peux tout à fait y répondre, bien entendu.

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le Président. - L'objet de mon intervention est un petit rappel au règlement.

Peut-être aurais-je dû m'en expliquer tout à l'heure.

Dès lors que l'on modifie la question orale telle que déposée et que l'on aborde d'autres éléments et qu'il y est répondu en séance parce que Mme la Ministre souhaite y répondre, cela pose un problème pour la séance plénière du lendemain où des questions auraient été déposées en questions d'actualité ou en questions urgentes.

Je pense que le règlement ne le prévoit pas. Je me tourne vers le secrétaire.

La parole est à M. Desquesnes.

(Réactions dans l'assemblée)

M. Desquesnes (cdH). - Je regarde s'il y a quelqu'un, on, il n'y a personne d'autre que moi membre du Bureau élargi. Régulièrement, il y a des débats sur des questions qui ont été déclarées irrecevables, parce que, à l'occasion d'une question, soit le déposant ou celui expose la question soit le ministre évoquent un aspect qui n'a pas été évoqué initialement et qui disqualifie donc la question d'actualité. Il ne se passe pas, je pense, une seule séance de Parlement wallon sans que l'on se retrouve devant ce cas de figure. Ce n'est pas la première fois que cela se passe, et cetera.

En tout cas, pour ce qui est ma part, je pense être resté dans les clous de la question que j'avais adressée. Il y a un élément nouveau. Ma question portait, effectivement, sur l'application, et l'élément nouveau est que M. Beke l'a décidé, c'est un élément nouveau. Et l'autre aspect de la question que j'avais posée était les propos d'Emmanuel André et le fait qu'il y ait eu des entreprises qui se soient manifestées en disant que l'on était disponible pour fournir des applications covid. Je pense être resté dans les clous de ma question initiale, même s'il y a des éléments nouveaux, d'actualité, qui sont venus. Mais je n'ai pas débordé du cadre, me semble-t-il, Monsieur le Président.

M. le Président. - Je ne vais pas installer de polémique. Pour ce que moi j'en sais et ce que je suis à la Conférence des présidents, je n'ai pas perçu la même chose et je n'ai pas la même interprétation, soit.

Je laisse à l'appréciation de la ministre le soin ou pas de faire la réponse qu'elle veut, partant du principe qu'elle n'est pas tenue de répondre à une question qui n'était pas posée initialement de manière telle à ce que, demain, en questions d'actualité ou questions urgentes, le cas échéant, un parlementaire qui a préparé une question sur un des sujets abordés puisse néanmoins la poser.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« L'ÉVOLUTION DU TRACING ET LA
DÉMISSION DU PROFESSEUR EMMANUEL
ANDRÉ »**

**QUESTION ORALE DE M. HEYVAERT À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« L'OUTIL GOOGLE POUR LE TRACING »**

**QUESTION ORALE DE MME BERNARD À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« L'EFFICACITÉ DES OUTILS DU
DÉCONFINEMENT »**

(Suite)

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame, Messieurs les députés, on va commencer par l'efficacité du suivi du contact comme il est organisé aujourd'hui.

Selon les derniers indicateurs disponibles, 64 % des cas index ont pu être contactés et ont permis d'identifier en moyenne 1,6 personne contact par index.

Les différents indicateurs montrent que la qualité du processus mis en place s'améliore de jour en jour, même si une marge de progression est encore possible.

L'amélioration continue du processus, le suivi de contact et la qualité de la formation des agents sont au cœur du processus via différentes mesures dont l'organisation de modules de formations, de briefings

quotidiens - il y a une réunion chaque matin et chaque soir au niveau interfédéral entre les régions et le Fédéral pour faire le point - et améliorer, avoir des suivis personnalisés, faire du coaching en groupes, faire des simulations d'appels, avoir des séances questions/réponses et une évaluation qualitative régulière.

Ces mesures visent à optimiser le dispositif et à instaurer aussi une relation de confiance. Je l'ai déjà exprimé un certain nombre de fois : la notion de confiance me semble quelque chose d'important vis-à-vis du suivi de contact et des agents qui l'incarnent dans le seul but de stopper la propagation du virus.

Afin d'informer au mieux la population sur cette démarche de santé publique, différents outils de communication ont été diffusés à la fois par les autorités fédérales en charge de la communication en temps de crise sanitaire, par l'AViQ et par le prestataire de services du call center. Cependant, faisant suite à un accord entre les ministres, une nouvelle vague de communications est en cours de préparation au niveau fédéral en prévision de nouveaux éventuels flux.

Une communication fédérale vient d'être diffusée hier via les réseaux sociaux. Nous souhaitons toutefois aller plus loin et nous sommes en contact avec les autres entités fédérées pour diffuser des supports complémentaires.

Le lien entre le suivi de contact et le dépistage est important ; ce sont deux éléments essentiels permettant de casser la chaîne de transmission du virus.

Une nouvelle stratégie de dépistage est par ailleurs en cours d'opérationnalisation et permettra d'augmenter l'efficacité et la complémentarité du suivi de contact et du dépistage. Par ailleurs, une des explications avancées par la task force fédérale testing est que, pour le moment, l'efficacité est au ralenti, car les processus d'analyse sont sous-utilisés. Il est nécessaire d'attendre d'avoir suffisamment d'échantillons à analyser pour être lancé, ce qui allongerait les délais de résultat. Comme déjà exprimé précédemment, partout là où cela est possible, mon cabinet et moi-même militons pour un élargissement du dépistage. Au moins cela fera l'objet d'une constance dans chacune de mes réponses.

En ce qui concerne l'application, Google n'a pas installé d'application de *tracing* sur son système d'exploitation, il y a eu une méprise parmi les utilisateurs de smartphones. En effet, si certains paramètres ont été ajoutés dans un système d'exploitation, notamment Android, il ne s'agit pas d'une application de traçage, mais uniquement des interfaces de programmation permettant la création d'applications de traçage. Cela veut dire, pour le dire plus simplement, que si la personne ne décide pas de télécharger une application, elle ne sera évidemment pas tracée.

C'est important de pouvoir envoyer des messages sur toutes les fake news qui circulent et qui sans doute ont porté à confusion parce que, effectivement, il y a eu en tout cas une démarche de la part de Google de faciliter les choses si une application était chargée, mais cela ne veut évidemment pas dire que c'est l'application que l'on télécharge.

Actuellement, aucune décision n'a encore été prise concernant la mise en place d'une application. Comme je l'ai déjà expliqué lors de la séance précédente, nous sommes pour le moment en train de travailler sur un cadre juridique solide. Le groupe de travail mis en place à cet effet travaille d'arrache-pied pour mettre en place un cadre qui répond à l'avis de l'Autorité de protection des données ainsi qu'aux remarques faites par le Conseil d'État quant à l'utilisation d'une telle application.

Au Fédéral, grosso modo, il y avait une proposition de loi, le Conseil d'État, l'ABD a donné aussi un avis. Le Fédéral a souhaité que l'on fasse un accord de coopération eu égard aux compétences *tracing* des régions. On est en train de travailler d'arrache-pied à un texte qui puisse être soumis dans les différents parlements dans des délais qui soient les plus rapprochés possible et qui prévoirait notamment, moyennant toutes les précautions d'usage, d'ouvrir l'application numérique si toutes les règles en termes d'anonymat, de discussions, de sécurité par rapport aux libertés individuelles étaient d'application.

Le suivi de contact via un call center et via une éventuelle application devront obligatoirement être complémentaires. L'un ne remplace pas l'autre - en tout cas le numérique ne peut pas remplacer l'être humain et le contact par téléphone.

Les possibilités de cohérence entre les deux méthodes sont à l'étude. La réflexion sur les possibilités est donc toujours en cours. Par ailleurs, cette réflexion se tient également entre le cabinet du ministre Borsus et le mien à propos des solutions proposées par des opérateurs wallons.

Je reviens quand même sur un élément qui est important, c'est le lien avec les médecins généralistes. On a demandé à ce qu'ils soient renforcés encore, de pouvoir essayer de systématiser si c'est possible parce que si on ne répond pas à un numéro de téléphone que l'on ne connaît pas - cela peut arriver aussi - on peut le signaler peut-être au médecin généraliste qui lui, connaît son patient et donc peut-être que le contact, par ce prisme-là est important.

On ne peut donc pas l'imposer, mais on continue d'expliquer que la première ligne est importante et donc que le médecin généraliste joue dans ce cadre, un rôle fondamental.

J'en reviens aux technologies. Plusieurs technologies sont actuellement disponibles pour développer une application de *tracing*. La solution

proposée par les géants que sont Google et Apple et ils ne sont pas les seuls. Il y a un consortium européen constitué de dix universités et de 30 académies spécialisées pour le développement d'un système qui utilise la technologie DPTTT et qui répond aux critères préconisés en termes de protection des données - le RGPD - par la Commission de protection des données européennes. L'un des plus étudiés, c'est le protocole DPTTT. La particularité de ce protocole, c'est la décentralisation qui garantit la confidentialité en échangeant des clés anonymes qui ne contiennent pas d'informations identifiables.

Dans les discussions qu'on a eues en CIM Santé dans le cadre des relations régulières des échanges réguliers que l'on a entre nous la Flandre, la Wallonie, comme Bruxelles avait souhaité ne pas développer d'applications numériques en même temps que le lancement de l'application manuelle.

Cela a été exprimé plusieurs fois, notamment encore ces dernières semaines, car la question de la confiance et donc retrouver dans mes propos, le même propos que MM. Beke et Maron. On était tout à fait au diapason là-dessus en disant : « Sachant que c'est vraiment une question de confiance et qu'on allait peut-être essuyer les plâtres, car on savait qu'il y avait une levée de boucliers d'une partie de la population qui avait des craintes par rapport à l'application numérique, on ne souhaitait pas brouiller les pistes et on ne souhaitait pas non plus commettre des erreurs parce que l'on avait l'impression que l'application numérique en était à ses prémices et que peut-être le lancer en pleine période de crise avait moins de sens qu'aujourd'hui, alors que l'on est dans une période de décrue au niveau du nombre de cas, alors que l'on a retrouvé un peu de sérénité et de recul au sens où plusieurs pays ont développé des applications certaines qui donnent de meilleurs résultats que d'autres, alors que les académies ont pu produire des analyses alors que des institutions qui sont soucieuses du respect de la vie privée ont pu s'exprimer, développer, échouer et dire que des choix semblaient plus judicieux que d'autres, de garantir l'anonymat, de mettre toutes les conditions possibles.

Ce chemin est plus propice aujourd'hui qu'hier et que si pour pouvoir se poser et pour pouvoir avoir un débat démocratique, une discussion sur une application numérique en vue notamment d'un éventuel rebond dans l'absolu qui pourrait s'appliquer d'ailleurs à d'autres types d'épidémies peut faire sens.

Cela a plus de sens maintenant qu'aujourd'hui. C'est effectivement cela que traduit mon collègue flamand qui s'est exprimé, il y a quelques jours, mais qui va rejoindre la position de Bruxelles et de la Wallonie.

Il l'a exprimé. Je n'ai plus eu des discussions en bilatéral avec lui ou en groupe, mais on aura l'occasion d'en discuter en CIM Santé dans les prochains jours sur

la clôture, notamment du projet d'accord de coopération en cours de finalisation.

Vous dire que la perception des Wallons sur l'usage de telle application, même si des débats citoyens se sont tenus, aucune enquête n'a été menée spécifiquement en Wallonie à ce jour. Cependant, Test-Achats a interrogé entre le 24 et le 27 avril, un échantillon représentatif de plus de 1 000 Belges entre 18 et 74 ans. Il y en a 58 % qui ont déclaré se sentir à l'aise avec l'idée d'une application qui envoie des alertes en cas de contact, mais ce chiffre tombe à 40 % si les données ne sont pas anonymisées. Quatre-vingt-deux pour cent d'entre eux pensent que les données ne pourront pas être totalement anonymisées d'où l'importance d'un cadre juridique strict et qui respecte le RGPD. C'est là l'objet de la réflexion qui a cours aujourd'hui du respect de la vie privée et des impératifs de santé publique.

Sur le cas de Bierset et de l'entreprise qui a eu Swissport Cargo, il faut savoir que la cellule Suivi a été informée d'une situation problématique et que l'AViQ a immédiatement demandé à ce que la médecine du travail entre en jeu parce que les mesures doivent tenir compte de l'organisation du travail et elle a précisé que l'ensemble des services de médecine du travail devaient être informés et se mettre en relations pour coordonner les mesures mises en place.

Il y a donc eu, je ne vais pas rentrer dans les détails, car cela relève du respect de la vie privée sur les mesures prises par rapport aux médecins généralistes des uns et des autres, mais un suivi a donc bien été mis en place.

Nous avons demandé sur base de ce qui s'est produit dans l'entreprise en l'occurrence qu'au niveau de la cellule *tracing* interfédérale, il y ait une discussion globale qui soit menée pour que dans l'ensemble des entreprises, on puisse tirer les enseignements de la situation qui s'est présentée et que cela soit aussi utile en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie.

Voilà les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Madame la Ministre, je vous remercie. Vous avez été très claire dans vos réponses sauf peut-être sur...

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - M. Emmanuel André. Si c'était cela que vous vouliez dire.

Je pense que le mieux est de lui poser la question. Je fais partie ouvertement de ceux qui ont proposé que ce

soit M. Emmanuel André qui coordonne le *tracing* et quand j'ai appris qu'il avait quitté son poste de porte-parole fédéral, j'avais regretté qu'il sorte du dispositif en général parce que je pense que c'est quelqu'un qui amène de la sérénité, un caractère constructif au débat et que par ailleurs sa connaissance scientifique pouvait nous aider à avoir une certaine hauteur. Comme mes collègues bruxellois et flamands, après une concertation très brève, on s'est tout de suite mis d'accord pour proposer à M. Emmanuel André qui a accepté ce défi. On l'a fait notamment parce qu'il avait été impliqué et il a été très présent dans le cadre du groupe de travail que le Fédéral avait lancé pendant plusieurs semaines sur le *testing* qui était piloté par M. Philippe De Backer. J'ai donc trouvé important si on nous demandait en Région de passer par le *tracing* manuel d'avoir son feedback. C'était quelque chose qui était important.

J'ai appris par les services administratifs, par les services de cabinet qu'il avait envoyé un mail le vendredi pour dire qu'il souhaitait se retirer. J'ai demandé à le rencontrer. Il a dit ce qu'il a dit dans les médias. Je pense qu'il était très content et qu'il n'a aucun regret de l'avoir fait. Il s'est d'ailleurs montré disponible pour les étapes du processus qui suivent, de pouvoir être soutenant, de pouvoir reprendre la parole si cela s'avérait nécessaire et a continué à dire sa disponibilité. J'ai le sentiment qu'une information qu'il ne donnera pas, qu'il est amené à voir d'autres aventures et il va continuer à s'impliquer, mais d'une autre manière. Je pense en tout cas que c'était très constructif dans son choix. Il a montré sa disponibilité. Je vais même continuer en allant un peu plus loin par rapport à M. Coppieters, je pense qu'il ferait un très bon remplaçant à M. Emmanuel André. J'ai eu des contacts avec lui. On verra bien qui sera désigné dans les prochaines heures et dans les prochains jours. M. Coppieters ayant évoqué parfois le fait que le dispositif pouvait être amélioré, mais reconnaissant lui-même quand j'ai eu des contacts avec lui qu'il n'avait pas l'information à la source. Je trouve que ce serait un très bon remplaçant à M. Emmanuel André. L'avenir nous dira qui sera choisi.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Madame la Ministre, je vous remercie. Vous répondez même à des questions que je ne vous ai pas adressées. Une fois de temps en temps, Monsieur le Président, il faut avoir un élargissement par rapport au règlement du parlement parce que si nos débats ne sont pas dans la réalité, je pense que cela n'a pas beaucoup de sens. Petite parenthèse fermée, j'espère que vous n'y verrez pas d'ombrage.

Merci pour vos réponses et leur clarté sur les questions qui ont été posées.

Vous reconnaissez qu'aujourd'hui, en ce qui concerne le *tracing*, le suivi de contacts, on est en phase

encore d'amélioration. On est à 1,6 par personne et je pense qu'il faut poursuivre. Tant mieux si quelqu'un qui était critique par rapport au fonctionnement du système, M. Coppieters, acceptait d'intégrer le pilotage interfédéral. Cela permettrait d'amener un input positif dans l'opération. C'est une excellente chose.

J'entends les explications pour M. Emmanuel André. Pas de problèmes par rapport à cela.

Vous annoncez un accord de coopération. Cela veut dire qu'on va, au niveau belge et interfédéral, mettre en place un cadre légal, complémentaire à la disposition fédérale, un projet de loi fédérale, un cadre qui puisse encadrer les applications, l'usage d'applications...

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - En fait, l'accord de coopération, c'est à la place de la proposition de loi fédérale en fait, et donc qui doit intégrer principalement le système manuel et ouvrirait une possibilité, mais qui est inscrite différemment. Mais cela, on devra finaliser. Le cas échéant, je pense qu'il faudra le mettre dans le même accord de coopération. Mais en tout cas l'accord de coopération, c'est principalement sur la question du *tracing* manuel qu'il fallait formaliser pour que l'on soit d'accord.

Juste pour la précision, c'est principalement par ce biais-là qu'est arrivée et se pose la question de savoir si une possibilité sur le *tracing* numérique s'inscrit dans l'accord de coopération ou si un deuxième accord de coopération éventuellement. Je pense que, le cas échéant, cela s'alourdirait le processus et que l'on ne va pas multiplier les débats.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je pense aussi et vu la déclaration qui a été celle de votre homologue, le ministre flamand de la Santé, qui dit : « Nous, en tout cas, nous préparons et nous allons vers ce genre de chose ». Je ne peux le comprendre que comme la mise en place d'un cadre interfédéral permettant en complément et de façon volontaire, et cela a toujours été la position de ma formation politique, au traçage et au suivi de contact téléphonique, manuel, physique, concret.

Voilà, je pense que c'est quand même un élément important. Vous aviez dit que vous n'aviez pas eu de position précédemment sur le dossier, que la porte était ouverte. Je vois qu'ici, on a franchi quand même un sérieux pas vers la mise en place de cet outil complémentaire. Je pense qu'il est nécessaire, notamment sur le long terme, pour se prémunir de toute résurgence de cette épidémie dans nos Régions. Je ne

peux que me féliciter de l'avancement positif de ce dossier.

M. le Président. - La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). - Je remercie la ministre pour ses réponses.

Comme on l'a dit, la confiance, ce sera un facteur important. Le processus qui est mis en place aujourd'hui où l'on prend le temps, mais du temps nécessaire je pense, pour que cette confiance puisse se mettre en place, que le cadre légal puisse exister avant l'application. Mais surtout, l'utilité et l'implémentation avec la stratégie de testing, je pense que cela doit être le débat le plus important, parce que Emmanuel André émettait quand même pas mal de critiques aussi sur les applications, qu'elle soit en complément du suivi de contact et surtout en complément avec le testing qui a lieu derrière. Parce que si c'est juste pour faire paniquer les gens, qu'ils ont été en contact sans les tester, cela n'a pas de sens.

M. le Président. - La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). - Merci, Madame la Ministre, pour les précisions que vous avez apportées.

Je regrette cependant qu'il y ait beaucoup d'informations que vous apportez sur les démarches qui sont faites en matière d'application numérique et de complément au suivi de contact par call center, mais que vous n'avez

que très peu mentionné les réflexions qui se font par rapport à l'implication de la première ligne dans le dépistage et le suivi du contact.

Or, je pense que, quand on voit l'état de confiance de la population qui reste encore quand même très faible par rapport aux moyens de suivi de contacts par applications et autres outils numériques, je pense que cela serait vraiment la peine de continuer à réfléchir sur le rôle des médecins généralistes et de la médecine de première ligne. Je ne peux que vous encourager à essayer de continuer dans ce sens-là, parce que, à mon avis, la confiance, c'est probablement par là qu'elle passera le plus.

**QUESTION ORALE DE M. HEYVAERT À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR
L'ÉLABORATION D'UNE VISION
STRATÉGIQUE DE DÉCONFINEMENT (GEES)
ET LA PRÉPARATION D'UNE POSSIBLE
SECONDE VAGUE »**

**QUESTION ORALE DE M. HEYVAERT À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LES CHIFFRES DES DÉCÈS EN MAISONS DE
REPOS (MR) ET MAISONS DE REPOS ET DE
SOINS (MRS) »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes de :

- M. Heyvaert, sur « le rapport du groupe de travail sur l'élaboration d'une vision stratégique de déconfinement (GEES) et la préparation d'une possible seconde vague » ;
- M. Heyvaert, sur « les chiffres des décès en maisons de repos (MR) et maisons de repos et de soins (MRS) ».

La parole est à M. Heyvaert pour poser ses questions.

M. Heyvaert (Ecolo). - Madame la Ministre, Sciensano a affiné ses chiffres du nombre de décès à l'hôpital pour reprendre la part des pensionnaires des maisons de repos dans les décès à l'hôpital. Selon Sciensano, 63 % des décès en Wallonie sont des pensionnaires de maison de repos.

Parallèlement, ce 8 juin, les rapports du GEES ont été rendus publics et les experts s'accordent à dire que la Belgique n'est pas suffisamment préparée à une éventuelle deuxième vague dans les jours ou les semaines à venir, alors que le déconfinement est en cours et l'on pourrait dire qu'il même terminé.

Le rapport pointe notamment le manque de plan d'action concernant la responsabilité, la prise de décision.

Comme je l'ai dit depuis plus d'un mois, il pointe également le manque de définition d'un protocole précis en cas de contamination, que ce soit dans une école, sur un lieu de travail - vous avez déjà abordé le cas de Swissport - ou par exemple dans un magasin. C'est vraiment toute la chaîne : qui informer, tester, isoler ? Que ces procédures soient clairement identifiées et que si on cherche des renseignements, que ce soit un DRH ou n'importe qui puisse savoir qui contacter et je répète

ce que j'avais dit, l'importance de la médecine du travail dans ce cadre-là en tout cas sur les lieux de travail sera important.

Dans la gestion de la crise, tout le monde pointe à juste titre le manque de matériel, le retard dans les dépistages, le manque de formation dans les mesures d'hygiène et toute la difficulté de créer des unités covid en maisons de repos.

Mais les acteurs des maisons de repos s'accordent aussi sur le fait que la coordination avec les hôpitaux une fois installée a fait toute la différence dans la prise en charge de la crise. Cette crise aura donc mis en avant la nécessaire collaboration entre les acteurs de la santé. Nous ne pouvons plus penser à la santé à travers des unités esseulées. Il faudra le penser de manière beaucoup plus globale.

Madame la Ministre, confirmez-vous les chiffres de Sciensano ? Et quel est votre avis sur ces chiffres ?

À ce jour, toutes les maisons de repos ont-elles un protocole d'accord avec un hôpital de sa région ? Les équipes mobiles sont-elles en place pour répondre aux maisons de repos ? Qui en aurait besoin ? Un plan épidémie ou pandémie est-il mis en place pour répondre à la crise au sein des maisons de repos ? Quels sont aujourd'hui les protocoles de décision dans les milieux collectifs ?

Quelles directives ont été données aux pouvoirs locaux, acteurs de première ligne ? Et qui est en charge de donner les informations ?

Lors de la première vague, les maisons de repos n'avaient pas de plan pandémie. Qu'en est-il aujourd'hui ?

En termes de matériel, avons-nous tous les stocks nécessaires pour répondre en cas de seconde vague ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, selon le dernier rapport Sciensano hebdomadaire du 13 juin dernier le nombre de décès de résidents de maison de repos en maison de repos s'élève à 1 548 personnes, soit 46 % du total des décès liés au covid-19 en Wallonie. Si l'on prend en compte les 578 résidents de maison de repos décédés à l'hôpital et les 13 décès de résidents dans un autre lieu, il s'avère que 64 % des personnes décédées du covid-19 en Wallonie sont des résidents de maison de repos.

Vous évoquez la question des équipes mobiles pour répondre aux établissements qui en auraient besoin. Dès le 15 avril, leur schéma d'intervention était rendu fonctionnel. Des équipes de spécialistes intervenant en

duos ont été coachées par Médecins sans Frontières pour intervenir sur le terrain et coordonnées par la Fédération des maisons médicales. Leur mission : répondre aux attentes des établissements en situation critique sur deux pôles, les procédures d'hygiène d'une part et le soutien psychosocial aux équipes d'autre part.

Un chiffre de trois équipes de Médecins sans frontières, 14 de la Fédération des maisons médicales et 3 de l'AViQ sont ainsi intervenues.

Les équipes de MSF et des maisons médicales ont réduit progressivement leurs interventions. Elles ont stoppé leurs interventions ce 12 juin, mais la transition est d'ores et déjà organisée. La Croix-Rouge a pris le relais depuis le 5 mai en mettant à disposition 6 nouvelles équipes de volontaires.

À ce jour, 112 établissements ont pu être épaulés par ces équipes. Septante pour cent d'entre eux sont des maisons de repos, 30 % des structures d'hébergement pour personnes en situation de handicap.

La conférence interministérielle Santé a décidé de constituer des équipes mobiles qui sont destinées à intervenir dans le cadre des épidémies, au niveau local, pour l'ensemble du territoire belge. Pour la Wallonie, il s'agira de se fonder sur la première ligne, en la renforçant par ces équipes mobiles qui seront également en lien avec les équipes d'hygiène hospitalière. Constituées de médecins, d'infirmiers et de fonctions de supports, elles pourront conseiller les autorités locales à prendre les mesures en cas de cluster dans une communauté, dans un quartier ou dans une entité. Elles seront appuyées, coordonnées et bénéficieront d'une intervision organisée par l'AViQ et sa cellule de surveillance des maladies infectieuses. L'objectif visé par le protocole de la conférence interministérielle est de parvenir à disposer d'une équipe par million d'habitants dès cet été et à l'automne, 2 à 3 équipes par million d'habitants. Dans un premier temps, un appel à projets va être lancé puis, sur la base d'une évaluation du dispositif, dans un second temps, un cadre juridique pérenne sera élaboré.

On doit effectivement tirer les leçons de cette crise. L'AVi notamment met sur pied une stratégie qui permette de consolider l'expérience acquise, notamment en maintenant l'organisation d'une cellule de gestion de la crise à activer à tout moment. Je pense que c'est quelque chose qui extrêmement important. Cela passe également par une formation des équipes de terrain. Des outils, des programmes de formation spécifiques seront développés pour compléter ce qui a déjà été initié dans le cadre de la crise et qui devront être renforcés, parce que je pense que l'information qu'on donne pendant la crise est interprétée d'une certaine manière par les travailleurs qui sont sous pression. Ce sera important de refixer la notion une fois que la sérénité sera revenue.

D'autres outils déjà en place dans les maisons de repos et de soins devront trouver sens, voire être développés. Je pense au renforcement du lien fonctionnel avec un service agréé de gériatrie ou un service agréé de traitement et de réadaptation fonctionnelle destiné aux patients atteints d'affections psychogériatriques, et ce, pour que ce lien évolue aussi parce que les établissements doivent autant que nécessaire recourir à l'expertise des médecins spécialistes. Parfois, des conventions existent, notamment avec les maisons de repos et de soins puisque là c'est obligatoire, mais elles ne sont pas toujours fonctionnelles. On s'est rendu compte que c'était très très variable et que parfois les liens étaient extrêmement tenus. Par contre, là où le lien était fort, cela a permis, je pense, de solidifier et de pouvoir venir en appui aux difficultés.

De nouvelles perspectives pour les maisons de repos devront être tracées notamment par la mise en place de protocoles de collaboration avec les réseaux hospitaliers. Je l'ai déjà expliqué plusieurs fois et je pense que l'on est tout à fait d'accord là-dessus.

C'est un enjeu fondamental sur toute une série de coopérations souhaitées, pour travailler en silos.

Concernant le rapport du groupe de travail sur l'élaboration d'une vision stratégique de déconfinement et la préparation d'une possible seconde vague, il est important de rappeler que l'approche en cas de covid dans une collectivité repose sur les procédures de Sciensano. Il s'agit de contacter les personnes ayant un contact à haut risque avec la personne positive depuis deux jours avant le début de ses symptômes. Lorsqu'il s'agit d'une collectivité, c'est souvent le médecin en lien avec cette collectivité qui fait ce *tracing*, le médecin du travail si c'est une entreprise, le médecin PSE si c'est une école, et le médecin référent de la collectivité.

Les personnes qui ont eu ces contacts à haut risque sont invitées à rester chez elles en isolement. On distingue, en fait, le *tracing* individuel du *tracing* professionnel dans une structure d'hébergement ou dans un lieu avec un employeur.

Si elles développent des symptômes, elles doivent contacter leur médecin.

Au niveau local et de la première ligne, les médecins traitants connaissent maintenant bien cette procédure et y contribuent activement.

En outre, la plupart de ces secteurs ont produit un référentiel pour veiller à la sécurité des travailleurs et des utilisateurs ou clients des services, fondés sur les mêmes procédures de Sciensano.

Tout au long de la crise, des outils et des supports ont été mis à disposition des établissements. Ils ont été actualisés et adaptés sur la base des connaissances que nous acquérons au fur et à mesure des semaines. Cela

est vrai tant en matière d'hygiène, en ce qui concerne le port du masque et des situations dans lesquelles celui-ci doit être porté, que de cohortage, de procédures de prise en charge d'un cas possible ou confirmé covid-19, de déconfinement, de sorties d'isolement, et cetera.

Les établissements disposent de précieuses informations. Celles-ci sont complétées par des foires aux questions. Ce sont autant d'éléments qui permettent que, si une reprise de foyer épidémique devait être constatée, la situation soit maîtrisée dans les maisons de repos et maisons de repos et de soins, structures d'hébergement en général.

Par ailleurs, cette semaine encore, Sciensano a convié les représentants des entités afin de produire des fiches par nature de collectivité puisque les choses sont parfois différentes et la Conférence interministérielle Santé a souhaité que les procédures soient harmonisées sous l'égide de Sciensano.

Dans l'intervalle, les procédures en vigueur sont appliquées en attendant que l'on finalise avec Sciensano sur l'ensemble de la Belgique et je pense que c'est beaucoup mieux que l'on ait une même manière d'agir, où que l'on soit sur le territoire, particulièrement en cas de pandémie.

Enfin, le matériel de protection a été fourni à suffisance dans les collectivités dépendant de la Wallonie. Des livraisons sont encore en cours. La semaine dernière, je suis allée à la caserne de Mons qui distribuait encore plus de deux millions de matériels de protection. Tant l'AViQ que les gouverneurs organisent des stocks stratégiques avec l'objectif de tenir durant une période de trois mois.

Par ailleurs, demain je vais aller voir Deltrian, qui va fournir ses premiers masques. Vous vous souvenez que j'avais suggéré que l'on réfléchisse à voir si, dans le cadre de l'industrialisation wallonne, il n'était pas possible de reconvertir ou de lancer des lignes. Cela a été le cas avec le soutien de la Wallonie. Mon collègue en charge de l'économie et le ministre-président ont été très soutenant dans ce cadre-là, et l'on a passé un contrat-cadre avec eux.

Quatre millions de masques vont être produits et ces quatre millions de masques, dont les premiers sortent demain, vont être stockés par l'entreprise pendant une durée de deux années, ce qui nous permettra aussi de résoudre tous les problèmes de sécurité et de conserver ce type de masques, mais je pense qu'il faudra aussi que l'on ait une réflexion à long terme, après deux ans, comment on s'organise à la fois sur les stocks stratégiques que l'on demandera aux structures d'hébergement, mais aussi les stocks stratégiques que l'on doit avoir pour faire en sorte que si les masques sont valables dix ans, que, après dix ans, ce ne soient pas des masques qui doivent être détruits ; il s'agit donc

peut-être d'avoir une gestion dynamique de ces masques qui sont en stock.

M. le Président. - La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). - Merci, Madame la Ministre, pour ces réponses précises et importantes. On l'a encore entendu ce matin, l'important c'est de préparer cette seconde vague potentielle en espérant qu'elle n'arrive jamais, mais il faut être prêts quoiqu'il arrive.

Par rapport aux équipes mobiles, mais c'est un des enseignements de cette crise par rapport aux maisons de repos, par rapport aux collectivités. C'est ce travail-là. J'entends que cela va être de pérenniser ces équipes mobiles sur le long terme. Cela va donc dans le bon sens. C'est quelque chose qui doit être à travers toute la Belgique.

Il sera important que l'on ait ce débat.

- La séance est suspendue à 12 heures 45 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 8 minutes.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA RÉPARTITION DES ABRIS DE NUIT »

QUESTION ORALE DE MME DELPORTE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA PRÉVENTION DU SANS-ABRISME »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes de :

- Mme Roberty, sur « la répartition des abris de nuit » ;
- Mme Delporte, sur « la prévention du sans-abrisme ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Roberty (PS). - Madame la Ministre, la DPR accorde une grande importance à la lutte contre le sans-abrisme qu'elle place au cœur de ses priorités. Ainsi, elle prévoit notamment d'accroître l'offre en termes d'abris

de nuit et d'en assurer une meilleure répartition sur le territoire.

En effet, si on sait que le sans-abrisme est davantage présent dans les grandes villes, ce phénomène est également le résultat d'un appel d'air qui se crée du fait que seules ces grandes villes bénéficient de ce type de structures. En plus d'une charge de travail conséquente pour les abris existants, cette situation implique également des déplacements qui peuvent être importants pour les personnes sans-abris.

En février dernier, vous annonciez l'ouverture de 26 nouvelles places et un budget supplémentaire de 503 000 euros octroyés aux maisons d'accueil, de vie communautaire et aux abris de nuit en Wallonie. Ces places d'accueil additionnelles pour les personnes en difficulté sociale seront réparties dans les provinces de Hainaut, de Liège, de Namur et du Brabant wallon et répondent à l'ensemble des demandes introduites valablement pour l'année 2020.

Madame la Ministre, pouvez-vous revenir sur l'ouverture de ces nouvelles places et sur leur répartition dans les provinces précitées ?

Des places destinées en particulier aux femmes victimes de violences conjugales sont-elles concernées ?

D'un autre côté, et vous l'avez déjà rappelé au sein de cette commission, si vous pouvez donner une impulsion, en tant que ministre de l'Action sociale, une volonté politique est nécessaire au niveau local pour faire aboutir un éventuel projet d'abri de nuit.

Dans ce contexte, de quelle manière soutenir et éventuellement encourager la création de ces abris pour tendre vers une meilleure répartition territoriale ?

Par exemple, une collaboration entre les différents pouvoirs locaux est-elle souhaitée, voire encouragée ?

M. le Président. - La parole est à Mme Delporte pour poser sa question.

Mme Delporte (Ecolo). - Madame la Ministre, la DPR indique que le Gouvernement fera de l'éradication du sans-abrisme et de l'insertion par le logement une priorité absolue dans le cadre du Plan wallon de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités.

Pour se faire, la mise en place d'une stratégie wallonne transversale, chiffrée et durable me semble essentielle.

Depuis le début de la législature, nous avons plusieurs fois évoqué dans votre commission et celle de collègue le ministre du Logement, le dispositif du Housing First.

Housing First est reconnu par tous comme efficace et nécessaire pour une frange spécifique des sans-abris,

les personnes vivant depuis longtemps dans la rue et sujettes aux assuétudes. Je salue la volonté affichée par le Gouvernement de renforcer et de financer davantage ce mécanisme, qui en a bien besoin. Mais ce n'est pas suffisant pour éradiquer le sans-abrisme, notamment parce que le Housing First opère principalement dans les grandes agglomérations urbaines, et que le sans-abrisme ne s'y limite pas. Ma collègue vient de le rappeler.

Ainsi, la stratégie wallonne d'éradication du sans-abrisme ne peut reposer uniquement sur ce dispositif, mais doit d'être globale, intégrée, chiffrée et de long terme.

Une stratégie globale signifie notamment qu'une attention particulière doit être accordée à la prévention du sans-abrisme de manière à éviter que des personnes se retrouvent à la rue. Les différentes solutions d'urgences sociales, comme les abris de nuit, bien qu'également nécessaires, sont d'ordre palliatif. Elles constituent des « pansements » temporaires qui ne doivent plus devenir des réponses institutionnelles et durables. Même s'ils sont encore nécessaires, ces abris de nuit, et qu'il faut les soutenir. Mais l'idéal serait qu'on en ait plus besoin.

Madame la Ministre, quels sont les outils de prévention du sans-abrisme privilégiés en Wallonie ? Quelle est votre stratégie en vue de renforcer ces mécanismes de prévention ?

Le phénomène de sans-abrisme est complexe et nécessite une approche intégrée et transversale touchant à vos compétences, et à celles de votre collègue du logement, mais également aux prérogatives du ministre-président en charge de coordonner le futur Plan wallon de lutte contre la pauvreté.

Dans quelle mesure la politique wallonne d'éradication du sans-abrisme s'inscrit-elle dans une démarche conjointe et transversale ?

Avez-vous des contacts réguliers avec vos collègues sur ces questions ?

Qu'est-ce qui ressort de ces contacts ?

Avez-vous également aussi des échanges avec le niveau fédéral ?

L'objectivation du phénomène est également fondamentale en vue d'éradiquer celui-ci. Et dans ce cadre, un dénombrement précis du nombre de sans-abris en Wallonie est nécessaire, mais fait actuellement défaut selon les acteurs du terrain.

Quelle méthodologie est utilisée en vue de chiffrer le phénomène de sans-abrisme en Wallonie ?

Avez-vous entrepris des contacts avec l'IWEPS en vue de mener un dénombrement exact des sans-abris ?

Et de manière générale, comment s'articule la stratégie wallonne de lutte contre le sans-abrisme ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Mesdames les députées, les 26 places supplémentaires au niveau des maisons d'accueil, des maisons de vie communautaire et des abris de nuit concernent, effectivement, les provinces du Brabant wallon, du Hainaut, de Namur et de Liège.

Le Gouvernement fixe annuellement une programmation en fonction des demandes introduites préalablement par les opérateurs.

Plus précisément, la répartition de ces 26 places est la suivante :

- une augmentation de la capacité subventionnée de 36 à 42 places pour la maison d'accueil les Quatre Vents, c'est-à-dire plus six, au Brabant wallon ;
- une augmentation de la capacité agréée subventionnée de 16 à 25 places pour la maison d'accueil La Source, dans le Hainaut, et il y a neuf places en plus ;
- une augmentation de la capacité agréée de la maison d'accueil – je l'ai signée hier — Accueil Famenne de 16 à 26 places et de la capacité subventionnée de 11 à 21 places, c'est-à-dire plus 10 places et une augmentation de la capacité agréée subventionnée de l'abri de nuit Thermos de 22 à 24 places.
- une augmentation de la capacité subventionnée...

C'est plus deux pour Liège.

En ce qui concerne plus particulièrement l'accueil de femmes victimes de violences conjugales, l'offre a été augmentée à partir de dispositions exceptionnelles prises par les institutions durant la crise sanitaire.

Par ailleurs, en termes de prévention du sans-abrisme, les relais sociaux sont des partenaires importants de la stratégie wallonne.

La plupart d'entre eux ont mis en place des projets en partenariat avec des sociétés de logements sociaux ou des AIS. Un budget additionnel de 350 000 euros a aussi été dégagé en faveur des relais sociaux pour la réinsertion des primo-arrivants qui sont dans la rue.

L'objectif de l'appel à projets est d'atteindre immédiatement les personnes qui se retrouvent depuis peu en rue et de leur proposer un accompagnement adéquat afin qu'elles ne s'y enlisent pas et que leur situation ne se chronicise.

L'intention n'est évidemment pas de laisser les personnes qui sont depuis longtemps dans le sans-abrisme, mais pour lesquels un travail de longue haleine doit être mené par l'ensemble des services.

Il s'agit ici, d'agir rapidement en amont d'une chronocisation du sans-abrisme. Cette offre vient finalement compléter le dispositif. Ces personnes confrontées à la rue depuis peu, bien que probablement en situation de crise, peuvent encore être rapidement mobilisables.

La finalité du projet est d'intégrer durablement la personne dans un logement, de faire le point sur ce qu'il a amené en rue et de développer des outils pour dépasser ces difficultés sur le moyen et le long terme.

Actuellement, les sept relais sociaux urbains couvrent les grandes villes wallonnes.

La Province du Brabant-wallon et celle du Luxembourg ainsi que les opérateurs locaux qui relèvent de l'action sociale réfléchissent avec notre soutien, à la création d'un relai social intercommunal. La création de ces deux relais sociaux intercommunaux permettrait d'avoir une vision régionale plus globale de la grande précarité.

Sur le plan de la prévention, il convient de rappeler que les services de médiation de dettes ont aussi été renforcés ces dernières années afin d'aider au mieux nos concitoyens, de leur éviter la spirale de l'endettement et de se retrouver à la rue.

En ce qui concerne la collaboration avec mon collègue, M. le Ministre Dermagne, nos services respectifs se rencontrent fréquemment, notamment dans le cadre des comités d'accompagnement annuel des projets « Housing First » et des réunions du « Housing First Lab » organisées par le SPP Intégration sociale.

Depuis maintenant 10 ans, les relais sociaux et leurs partenaires collectent des données sur le public en grande précarité et le fonctionnement des services qui lui viennent en aide. Ces données sont transmises à l'IWEPS qui les analyse.

Les données collectées ne permettent cependant pas d'éviter les doublons. Les données sont collectées de manière différente suivant le type de service : comptage des personnes en abri de nuit, échantillonnage en accueil de jour vu l'affluence.

Une estimation du nombre de personnes sans domicile fixe reste difficile à rapporter. L'IWEPS a publié un rapport de recherche sur la prise en charge du sans-abrisme en 2016. Annuellement, il publie également des fiches sur l'hébergement d'urgence disponibles sur leur site.

En outre, un dénombrement a en effet été réalisé fin 2019 par la Ville de Liège, en collaboration avec son Relais social.

Nous ne disposons pas encore des conclusions définitives et cette question du dénombrement sera examinée prochainement, en concertation entre autres avec les différents Relais, de façon à faire évoluer notre connaissance de la situation du sans-abrisme en Wallonie et de mieux lutter contre ce fléau.

M. le Président. - La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). - Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses précises.

Pour en revenir à ma question sur les femmes, j'ai vraiment envie d'insister et de dire qu'il s'agit vraiment d'un aspect très complexe du sans-abrisme particulier et que cela en est aujourd'hui dramatique.

Cette thématique m'est chère et je reviendrai de manière régulière au sein de notre commission pour l'évoquer avec vous.

Par rapport aux réponses qui concernent les collaborations locales, toutes les pistes peuvent être évoquées et que je n'hésiterai pas aussi à revenir sur cette thématique en particulier au sein de notre commission.

M. le Président. - La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). - Merci, Madame la Ministre, pour toutes ces réponses.

Effectivement, j'avais eu un retour par rapport aux doublons dans les comptages, et cetera, et donc la difficulté qu'est de bien cerner le phénomène du sans-abrisme, mais je vois que les données sont en voie de s'affiner avec tous les services et les regroupements que vous faites, les réunions de coordination, et cetera.

Je pense qu'au niveau de l'indicateur, on va vers un mieux pour une meilleure connaissance et pour pouvoir mieux lutter contre ce phénomène. Me voilà déjà rassurée sur ce point-là.

Il y a urgence malgré tout. On l'a vu suite à la crise, c'est vraiment une question, outre la dignité humaine, de santé et presque de civilisation. Cela me semble incroyable qu'actuellement, on ait encore autant de sans-abris et que le nombre de sans-abris augmente. Il faut vraiment renverser la vapeur.

QUESTION ORALE DE MME GOFFINET À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES INITIATIVES D'HABITATIONS PROTÉGÉES DANS LE CADRE DE LA CRISE DU COVID-19 »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les initiatives d'habitations protégées dans le cadre de la crise du covid-19 ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Goffinet (cdH). - Madame la Ministre, la sixième réforme de l'État a transféré les compétences liées aux initiatives d'habitations protégées du Fédéral aux entités fédérées.

Je voudrais attirer votre attention sur la situation des cohabitants de ces maisons protégées. En effet, les mesures de déconfinement imposées de manière très stricte aux responsables de ces maisons auraient, selon mes informations, empêché les familles de rendre visite à leurs proches.

À la mi-mai, il avait apparemment été prévu que les familles puissent rencontrer à nouveau leurs proches à l'extérieur. Mais le 18 mai, retour en arrière. Ces visites, d'une seule personne, devaient se faire dans un cadre très strict, sous contrôle dans le jardin de la maison, en semaine uniquement, durant les heures de bureau.

Bien entendu, les responsables des maisons protégées respectent les consignes, et ils sont comme ailleurs en manque de personnel pour pouvoir tout mettre en œuvre pour organiser au mieux le planning des visites.

Qu'en est-il dès lors de la santé psychique de ces personnes vivant en maisons protégées ? Quelles sont les mesures que la Région wallonne compte mettre en place pour faciliter ou à tout le moins améliorer les visites dans ce type de services, et ainsi mieux contribuer au bien-être de ces personnes ? C'est dur pour eux, mais aussi pour leurs familles. Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, je sais que l'annonce du Conseil national de sécurité qui avait dit que l'élargissement se portait avec quatre personnes à son domicile maximum, toujours les

mêmes, n'a pas été sans impact sur les Initiatives d'Habitation Protégées.

En effet, le foyer en question est l'IHP pour ces résidents. Mais le public de nos IHP ne réside pas non plus dans n'importe quel foyer, mais bien dans un lieu de vie où une attention particulière est portée aux personnes plus vulnérables ou fragiles. D'autre part, les membres du personnel vont et viennent entre l'IHP et d'autres lieux professionnels ou de vie et tous méritent de rester protégés.

C'est donc dans un esprit de conciliation nécessaire du besoin de renouer les liens familiaux ou sociaux en général, mais également de protéger les résidents et les membres du personnel des IHP qu'a été concertée et communiquée une circulaire parue le 8 mai 2020 reprenant un certain nombre de recommandations telles que :

- respecter les distances de sécurité et les règles d'hygiène ;
- limiter la visite à deux personnes en même temps vu les superficies des logements des IHP ;
- favoriser une organisation de la visite en extérieur si le résident avait accès à un jardin ou une terrasse ;
- recommander le port du masque dans le chef des visiteurs.

La mise en place des visites a été laissée à la discrétion des directions des établissements vu que c'est eux qui connaissent le mieux la sensibilité et la situation des gens qui y vivent. Les recommandations servent de balises et chaque direction peut juger de la mise en place des visites de par le caractère particulier des IHP.

À aucun moment, il n'y a eu de retour en arrière sur ces recommandations définies dans le but commun de préserver le bien-être du personnel, des résidents et d'aider les responsables à mettre en place des mesures adaptées à leurs situations, sans oublier la nécessité de la concertation sociale au niveau local puisque à chaque fois, on a assorti les visites de discussions dans le cadre des CCPT.

Le travail d'écoute et de concertation face aux difficultés rencontrées sur le terrain tant par les résidents que les professionnels est un travail réalisé au quotidien par l'administration et par les membres de mon cabinet, et ce depuis les premières heures de la crise.

M. le Président. - La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). - Je remercie Mme la Ministre pour ces précisions. C'est bien de rappeler que ce sont aussi des recommandations laissées à la discrétion des familles ou des institutions. Mais apparemment, les messages ne passent pas toujours bien par rapport aux familles qui sont dans le désarroi.

J'entends qu'il faut respecter les normes d'hygiène, les recommandations, que c'est important que chacun

soit protégé, mais j'ai vraiment l'impression que l'entourage est dans des détresses psychologiques. Parfois, ce sont les personnes elles-mêmes, mais ce sont aussi les familles. Je pense que la crise va avoir vraiment des dégâts. Le cas présent montre toute l'importance d'un suivi et de trouver des solutions pour mieux encadrer toutes les personnes qui sont en souffrance, que ce soit eux, que ce soient les personnes âgées dans les homes, que ce soient les étudiants. Je pense que cela va être un sacré défi dans les jours et les semaines qui viennent.

**QUESTION ORALE DE MME GREOLI À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LE SOUTIEN AUX AIDES-MÉNAGÈRES
SOCIALES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le soutien aux aides-ménagères sociales ».

La parole est à Mme Greoli pour poser sa question.

Mme Greoli (cdH). - Madame la Ministre, nous avons appris, le 4 juin dernier, qu'un troisième volet de mesures à destination de la santé et du social avait été adopté par le Gouvernement wallon.

Pour reprendre vos termes, « toutes les mesures prises visent à protéger les emplois pour demain dans le secteur de la santé et de l'aide à la personne, au niveau social, du non-marchand et dans les entreprises. Elles visent toutes à amortir un éventuel choc, à soutenir les personnes, à reprendre une activité progressive, à relancer la formation et la mise à l'emploi dans le respect des mesures sanitaires ».

Toutefois, sur base des informations dont je dispose, si un soutien financier - et nous en avons parlé ce matin - aux sociétés de titres-services a bien été décidé, s'il vise bien à permettre de compenser l'entièreté de l'activité et surtout à permettre d'avoir un salaire plein pour les travailleuses jusque fin août, rien n'est évoqué, à cette heure, pour la prise en compte des demandes similaires relayées par les services d'aide aux familles, essentiellement au sujet des aides-ménagères sociales dont l'activité a aussi été amputée.

Le travail a donc aussi conduit à un manque de prestations. Je pense que vous reconnaîtrez sans difficulté, comme moi, que pourtant elles jouent un rôle tout à fait essentiel en temps habituels et, depuis deux mois, de manière encore plus pointue.

Madame la Ministre, une mesure visant à réellement compenser les pertes des services et d'en assurer la viabilité serait-elle donc reprise dans ce troisième volet de mesures, et serait-elle tombée à côté du camion de ce qui a été relayé par la presse ?

Qu'en est-il exactement ? Il serait, à mon avis, nécessaire, si cette bonne nouvelle existait, que les services concernés en soient informés, car, jusqu'à présent, ils n'ont rien vu venir, dans le cadre de la compensation des pertes financières liées au travail des aides-ménagères sociales. Je veux être précise parce que je sais les autres mesures qui ont été prises pour les services d'aide aux familles, donc inutile de confondre les deux.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, pour le secteur des titres-services, dès le début de la crise, un certain nombre de responsables des entreprises ont décidé de stopper leur activité. C'est une décision qui s'explique par le mode de fonctionnement du secteur, fort dépendant de la part contributive des utilisateurs, et par le fait qu'aucune subvention régionale n'est accordée si l'entreprise titres-services ne rentre pas de titre.

Contrairement aux dispositions prises pour le secteur des titres-services, il n'a pas été prévu une telle mesure pour les aides-ménagères sociales dans le cadre du troisième volet des mesures prises. Je voudrais rappeler globalement que d'un point de vue du financement et dans le cadre de la comparaison établie avec les aides-ménagères titres-services, les aides-ménagères sociales bénéficient de points APE et ces mesures ont été immunisées.

En ce qui concerne les mesures prises depuis le début de la crise pour le secteur des services d'aide aux familles et aux aînés, dont les aides ménagères sociales, nous avons été attentifs au secteur, au sens où un montant de 5 000 euros a été octroyé par service pour faire face à certaines dépenses exceptionnelles.

Nous avons garanti le maintien des financements des opérateurs agréés et subventionnés par l'AViQ, malgré la baisse des activités.

Nous avons veillé à immuniser les heures perdues en raison du covid pour les trois métiers : aide familiale, garde à domicile et aide-ménagère sociale.

Nous avons assuré la contribution dans la perte des quotes-parts bénéficiaires durant 6 semaines de 5,6 euros et ce, tous métiers confondus. En fait, on a veillé à compenser une partie des heures perdues en raison du covid.

Il est également important de préciser que la finalité du travail de l'aide-ménagère sociale est selon les fédérations différentes de l'aide-ménagère titres-services. Donc, vouloir les assimiler, moi, je suis ouverte à tout... Objectivement, soit on considère que les aides-ménagères doivent avoir le même statut que les aides-ménagères titres-services et aides-ménagères sociales, soit on considère que c'est un secteur dans le socio-sanitaire qui a une valeur ajoutée et que dès lors, on compte sur elles et sur eux pour être sur le front sanitaire, de ne pas avoir le même rôle que les autres.

Les fédérations globalement expliquent, à juste titre, que c'est un maillon dans la chaîne de l'aide et des soins en Wallonie auprès d'un public fragilisé de plus en plus présent durant la crise. Il devient difficilement envisageable, à l'heure du déconfinement, de continuer à soutenir financièrement au-delà de ce qui est fait aujourd'hui, un service qui est dit essentiel.

Comme vous pouvez le constater, si le Gouvernement a pris des mesures générales pour aider les opérateurs, j'ai eu à cœur, dès le début de la crise, d'amorcer des rencontres avec les différents acteurs des soins et de l'aide à domicile en Wallonie, afin de déterminer lors de rencontres régulières la meilleure manière de faire face à cette crise en fonction de la spécificité de chacun. L'objectif premier a toujours été de maintenir l'activité des services d'aide aux familles, en préservant la santé du personnel et en s'assurant que des services de qualité étaient rendus aux bénéficiaires les plus dépendants et demandeurs.

M. le Président. - La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - On va tenter d'être très clairs, et je pense que nous ne serons pas l'une et l'autre très éloignées.

Premièrement, il est évident que le travail des aides-ménagères sociales n'est pas le travail des aides-ménagères titres-services. En tout cas, en ce qui concerne, cela ne peut pas être le même travail. Elles sont bien dans la chaîne de ce qui est de l'accompagnement sanitaire. Quand je dis sanitaire, comme vous, il ne s'agit pas de soins de santé, mais de prendre soin des personnes, de les accompagner, de veiller y compris à être des lanceurs d'alerte en cas de perte d'autonomie.

Donc, elles sont dans le travail de l'accompagnement au domicile. D'ailleurs, elles ne vont pas à la place, elles vont avec, pour pouvoir entretenir et elles sont formées pour cela. C'est une chose.

Deuxième point, quand j'insiste sur l'égalité de traitement, je n'insiste pas sur l'égalité de traitement en tant que statut, j'insiste sur l'égalité de traitement en termes d'intervention du Gouvernement dans le financement. Vous l'avez dit, vous êtes intervenue en compensation d'une partie de la perte pour les services. Or, lorsque l'on regarde l'équilibre financier des services

d'aide aux familles, il y a des services d'aide aux familles qui ont aussi des services de soins infirmiers. Cela dépend du Fédéral, et on sait qu'il y a un enjeu de couverture des soins infirmiers au domicile. Ce n'est pas de votre responsabilité, je ne mélange pas tout.

Il y a les services d'aide familiale et les services d'aide-ménagère sociale. Généralement, c'est l'activité d'aide-ménagère sociale qui permet l'équilibre général financier des services. Vous avez compensé une partie, mais vous n'avez pas tout compensé. Certains autour de vous, que ce soit à l'administration ou ailleurs, ont conseillé aux services de mettre leurs collaboratrices au chômage technique ou au chômage économique, alors que c'était contraire à la fois, je pense, à votre philosophie et à la mienne, parce que ce sont des travailleuses dont on avait absolument besoin auprès des personnes à ce moment-là.

Je ne vois pas pourquoi on compense complètement pour les services de titres-services en justifiant que c'est pour que les personnes gardent leur plein salaire et que pour les services d'aide aux familles qui, à mes yeux - j'assume complètement ce que je vais dire - sont bien plus cruciaux pour l'état de bien-être population, on leur conseille de mettre leurs collaboratrices au chômage technique. C'est là que je voyais la différence de traitement.

Je pense que sur le fond, Madame la Ministre, nous sommes d'accord. Je vous invite dès lors à indiquer soit à l'administration soit à vos collaborateurs que ces services sont essentiels. Je vous invite vraiment à réfléchir à la compensation financière pour les aider à rester complètement sur les rails. La population en a vraiment besoin. Je sais que vous en êtes consciente. Je pense que c'est juste un petit moment de distraction.

**QUESTION ORALE DE M. BIERIN À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LE TROISIÈME VOLET D'AIDE ET LA
SITUATION DES ASBL NON
SUBVENTIONNÉES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bierin à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le troisième volet d'aide et la situation des ASBL non subventionnées ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

M. Bierin (Ecolo). - Madame la Ministre, vous avez pris des mesures d'urgence pour soutenir les secteurs en difficulté, que ce soit au niveau de l'insertion socioprofessionnelle, de la santé, du secteur du

handicap, des titres-services, de l'économie sociale et des artistes.

Le 4 juin, comme cela a déjà été dit dans cette commission aujourd'hui, vous annonciez un troisième volet d'aide à hauteur de 6,5 millions d'euros. Dans ce cadre, ce sont les organismes agréés qui ont été soutenus. Ces mesures étaient plus que nécessaires. Elles ont permis de sauver des emplois et des activités essentielles.

Mais en parallèle, depuis quelques semaines, il y a différentes voix, dont la CODEF, qui se sont élevées pour réclamer un soutien pour les ASBL qui ne sont ni agréées ni subventionnées. Les réalités sont très variables pour ces organisations à profit social, mais elles ont toutes en commun de ne pas être soutenues par des subsides, et dès lors logiquement de financer leurs activités par des rentrées propres. Ces rentrées propres sont à l'arrêt ou en nette diminution depuis le confinement.

Parmi elles, il y en a quand même un certain nombre qui emploie du personnel. Si celui-ci est parfois en partie subventionné en APE, ce n'est pas le cas de beaucoup d'entre elles, et ajoutons que ces subsides ne couvrent souvent qu'une partie du coût salarial.

Nos projections, sur base de divers contacts, tendent à montrer qu'il y aurait environ 180 ASBL non agréées et non subventionnées actives dans l'action sociale, au sens large parce que ce thème d'activité peut parfois être associé à d'autres secteurs, et qui sont basées en Région wallonne, et qui emploient au moins une personne.

D'après ces informations, il s'agit là de plusieurs centaines d'emplois qui sont potentiellement en danger. Ce n'est pas la première fois que l'on parle de ces situations, que ce soit dans votre commission ou dans d'autres, mais les semaines qui passent permettent à la fois d'affiner l'analyse de la situation, l'identification des associations concernées, mais aussi cela accentue l'urgence de leur venir en aide.

Je voulais vous demander si à des contacts ont-ils été pris par votre cabinet ou vos services pour prendre en compte la situation spécifique de ces ASBL non subventionnées ?

Avez-vous déjà pris des initiatives pour soutenir l'emploi dans les ASBL concernées ? Si oui, pouvez-vous nous détailler lesquelles ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, la CODEF s'est en effet exprimée à plusieurs reprises et, principalement, pour protéger le

subventionnement non structurel, et donc incertain, dont bénéficient de nombreuses ASBL non agréées.

Il y a eu au niveau de mon cabinet un certain nombre de contacts qui ont été entretenus régulièrement réguliers avec sa responsable sur les mesures prises en matière d'aide à l'emploi et en matière de titres-services, et sur la manière dont seraient abordés les subventionnements facultatifs dans un objectif de neutralisation de l'impact de la crise.

Comme j'ai pu l'exprimer lors des précédentes séances, plusieurs modes de soutien ont été adoptés pour soutenir le secteur associatif dans cette crise sanitaire : on a immunisé des subventions publiques, on a octroyé une prime forfaitaire pour ceux qui subissent une diminution de recettes, on a adapté le cadre réglementaire, donné des soutiens exceptionnels à certains secteurs, on a garanti de continuité dans le versement des aides à l'emploi, notamment les APE, les SINE, les articles 60, les Impulsions, et cetera.

Les ASBL subventionnées, mais non agréées ont aussi bénéficié de certaines mesures, notamment celles relatives aux aides à l'emploi. Celles-ci ont bénéficié à toutes les ASBL et de manière transversale, même celles qui n'étaient pas agréées.

De la même manière, les ALE et les ASBL, actives dans les titres-services et affiliées à la CODEF, ont bénéficié de l'ensemble des mesures prises pour soutenir le secteur et ses travailleurs.

Pour les associations non agréées qui bénéficient de subventions générales régionales autres que des aides à l'emploi, une mesure transversale est sur la table du Gouvernement afin de permettre de garantir le subventionnement des frais réellement engagés, même si le bénéficiaire ne peut réaliser tout ou partie des activités liées à la subvention dont il bénéficie en raison de la pandémie de covid.

Pour les ASBL non agréées et non subventionnées par la Wallonie, je n'ai pas été spécifiquement abordée par la CODEF. Je suis prête à les entendre, même si, à ce stade, je ne vois pas sur quelle base les soutenir.

M. le Président. - La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). - J'entends que Mme la Ministre est prête en tout cas à les entendre et au dialogue. Je ne doute pas que nous disposons de juristes et de spécialistes du secteur qui sont très imaginatifs et très brillants et qui pourront trouver une voie d'une manière ou d'une autre pour pouvoir leur venir en aide. Je ne voudrais pas que ce soit pour des raisons très technicojuridiques qu'on ne puisse pas entendre ces situations qui sont quand même, dans certains cas, très problématiques, voire dramatiques, pour les personnes concernées.

**QUESTION ORALE DE M. HEYVAERT À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« L'ACCESSIBILITÉ DES SITES WEB DES
ORGANISMES DU SECTEUR PUBLIC AUX
PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'accessibilité des sites web des organismes du secteur public aux personnes en situation de handicap ».

La parole est à M. Heyvaert pour poser sa question.

M. Heyvaert (Ecolo). - Madame la Ministre, le décret relatif à l'accessibilité des sites Internet et des applications mobiles des organismes du secteur public oblige les organismes publics à se mettre en conformité pour que leur site soit accessible aux personnes déficientes au plus tard le 23 septembre 2020.

Dans la Déclaration de politique régionale, il est précisé que « la Wallonie prendra des mesures pour améliorer l'accès à la communication, à l'information et au numérique à l'ensemble des personnes en situation de handicap via la diffusion de contenus en « facile à lire et écrire » et en langue des signes ».

Pouvez-vous nous faire un état des lieux sur l'accessibilité des sites Internet des pouvoirs publics ? Qu'avez-vous mis en place pour que les pouvoirs publics puissent être en conformité ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, le décret wallon du 2 mai 2019 relatif à l'accessibilité des sites Internet et des applications mobiles des organismes du secteur public opérationnalise la Directive européenne 2016/2102 du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2016 ; voilà pour le contexte.

C'est une directive qui prévoit pour l'ensemble des organismes publics, c'est-à-dire ceux financés pour au moins 50 % d'argent public, une obligation d'accessibilité de leur site web et applications mobiles, avec un calendrier progressif de mise en conformité.

Pour la Belgique, le Service public fédéral d'appui, qu'on appelle le BOSA, est chargé de piloter cette mise en conformité. Il prend en charge les différents aspects de la coordination, notamment l'organisation de groupes de travail, la mise en ligne d'un site spécifique

accessibility.belgium.be et la compilation des rapports des entités fédérées.

Il est également le garant du respect des dispositions de la directive européenne au nom de la Belgique. C'est lui qui doit assurer un *reporting* auprès des autorités européennes.

À cette fin, le BOSA a notamment développé une base de données en ligne qui permet aux entités fédérées de compléter des rapports ainsi qu'un outil en ligne permettant à chaque entité d'effectuer un contrôle simplifié de l'accessibilité des sites web. Le premier rapport belge, compilé par le BOSA, est attendu pour le 23 décembre de l'année prochaine, en 2021.

Au niveau régional wallon, c'est l'Agence du numérique qui est chargée du contrôle de l'accessibilité des sites et des applications mobiles des organismes du secteur public.

Pour le surplus, il faut s'adresser à M. Borsus, en charge du Numérique. Cela étant, selon les informations dont je dispose, l'Agence du numérique a planifié les premiers contrôles d'accessibilité entre le 1er janvier 2020 et le 20 décembre 2021.

Quant à l'AViQ, elle n'a pas attendu pour prendre en compte la dimension de l'accessibilité dans le développement de son site Internet et de ses supports de communication. C'est comme cela que le site Internet de l'AViQ répond, depuis de nombreuses années, aux normes WCAG 2.0. AA, normes exigées par la Commission européenne.

Tous les documents PDF édités par l'AViQ sont accessibles, l'ensemble des vidéos sont sous-titrées et certaines sont doublées en langue des signes et une attention est portée à la traduction de documents en FALC. Par ailleurs, un nouveau site est en voie de développement. Il va de soi qu'il devra bien entendu répondre aux prescrits de la directive.

J'estime que tout doit être mis en œuvre pour mettre en conformité les sites actuels et surtout de développer les nouveaux sites en veillant à ce qu'ils soient d'emblée à 100 % accessibles.

M. le Président. - La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). - Merci, Madame la Ministre, pour ces réponses. Logiquement, tout doit être en conformité fin septembre 2020 sur base des recommandations européennes. Les contrôles auront lieu un peu après, mais ce n'est pas grave. On va continuer à suivre ce dossier pour que tous les services publics de la Région wallonne puissent être accessibles à tous.

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA DIVERSITÉ, L'INTERSECTIONNALITÉ ET
LA LUTTE CONTRE LE RACISME EN
WALLONIE EN TEMPS DE COVID-19 »**

**QUESTION ORALE DE M. BASTIN À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA LUTTE CONTRE LE RACISME EN
WALLONIE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes de :

- Mme Ryckmans, sur « la diversité, l'intersectionnalité et la lutte contre le racisme en Wallonie en temps de covid-19 » ;
- M. Bastin, sur « la lutte contre le racisme en Wallonie ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Madame la Ministre, tous les jours, quand nous ouvrons les journaux, nous constatons que le racisme est toujours bien présent dans notre société. Si les manifestations actuelles prennent leur point de départ dans le drame vécu par George Floyd aux États-Unis, faisant écho à d'autres bavures policières plus proches de nous, comme celles d'Adil ou de Mawda, elles prennent autant d'ampleur, car leur source est bien plus profonde.

Les 10 000 personnes présentes à Liège, Bruxelles, Anvers ou Gand le dimanche 7 juin dernier ont rendu hommage aux victimes, mais elles ont aussi exprimé leur colère pour toutes les discriminations encore vécues au quotidien par les personnes racisées : les remarques racistes, les regards de travers, les difficultés à trouver un logement ou un emploi, les violences subies en ligne ou en personne. Elles sont allées exprimer leur colère, car aujourd'hui, être noir ou noire ne donne toujours pas les mêmes droits qu'être blanc ou blanche. Parmi ces manifestants, beaucoup de jeunes.

Vous êtes ministre de l'Égalité des chances. Quelle est votre stratégie pour rendre effective cette égalité, pour que ces chances soient réellement les mêmes, que les droits et les opportunités d'une vie puissent être égaux, que l'on soit noir ou blanc ?

Le covid-19 a-t-il par exemple eu des impacts différenciés, notamment eu égard aux emplois occupés dans les soins ou eu égard à la précarité dans

l'emploi ou dans le logement ? Sans données, il est difficile de tirer des leçons et d'orienter les actions à mener.

Nous parlons d'égalité des chances et il est également important de rappeler le principe d'intersectionnalité. Si une personne racisée n'a déjà pas les mêmes cartes en main qu'une personne blanche, qu'en est-il dès lors si son identité se compose en outre d'autres richesses perçues comme des éléments de discrimination ?

Comment l'intersectionnalité de genre ou d'orientation sexuelle est-elle intégrée dans votre politique d'égalité des chances ?

Quelles concertations avec les associations avez-vous mises en place pour préparer la Conférence interministérielle qui visera à entamer le travail sur le Plan interfédéral contre le racisme ?

M. le Président. - La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Bastin (cdH). - Madame la Ministre, huit minutes et quarante-six secondes d'horreur. Huit minutes et quarante-six secondes le genou sur le cou sans plus pouvoir respirer. Nous avons toutes et tous été choqués par le décès de George Floyd. Bien que ce terrible événement ait eu lieu de l'autre côté de l'Atlantique, le racisme ne peut être occulté aussi chez nous. Les dernières actualités nous le prouvent encore.

Cette onde de choc a donné lieu à plusieurs manifestations à travers le monde, y compris chez nous, en Belgique et en Wallonie, à Liège notamment. Je ne reviendrai pas sur la nécessaire prudence sanitaire qui s'impose en cette période de covid ni sur les débordements lamentables constatés à Bruxelles.

L'indignation liée au décès de Georges Floyd est légitime. Nous la partageons et l'exprimons clairement. Le racisme ne peut être occulté aussi chez nous.

Selon Unia, en 2017, il y a eu plus de 10 % en plus de discriminations rapportées sur base de l'origine ethnique de la personne. En cinq ans, cela fait plus de 25 %.

Tous ces constats appellent à des actions concrètes.

Dans la DPR, le Gouvernement wallon s'engage :

- à participer à la mise en place d'un Plan interfédéral de lutte contre le racisme et les discriminations ;
- à adopter des mesures qui favorisent l'objectivation des conditions de recrutement pour l'accès à l'emploi ;
- et à renforcer les politiques de promotion de la diversité dans les organisations publiques et privées.

Dès lors, pourriez-vous faire le point sur ces différents engagements ?

Concrètement, qu'est-ce qui est sur la table du Gouvernement wallon et selon quel agenda ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame et Monsieur les députés, comme j'ai eu l'occasion de le dire en plénière, vos questions me permettent d'entrer un peu plus dans les détails sur les mesures que nous souhaitons prendre au niveau du Gouvernement wallon.

Par rapport à la situation de George Floyd, on sait que des hommes et des femmes se lèvent partout dans le monde pour crier et dénoncer les discriminations qu'ils vivent au quotidien, et qui sont encore trop souvent banalisées.

Si les États-Unis ne sont pas la Belgique, il n'en demeure pas moins que, et en Belgique, et dans notre Région, il existe des discriminations sur base du logement, en matière d'accès à l'emploi, d'accès à la santé en fonction de son origine ethnique ou de sa soi-disant race, pour parler d'un terme qui était encore utilisé il n'y a pas si longtemps.

Comme je l'indiquais en séance plénière : en 2018, UNIA a enregistré une augmentation de près de 25 % des cas qui étaient rapportés sur base de critères dits « raciaux » sur une période de cinq ans. Je n'ai pas connaissance d'études qui font l'impact différencié du covid en matière de précarité ou en matière d'emploi, pas encore en tout cas.

Si au regard des discriminations connues, on se doute de l'orientation des résultats, il n'en reste pas moins qu'il serait pertinent de l'évaluer de manière objective. On doit agir et lutter contre la banalisation de tels actes.

Dans la DPR, le Gouvernement s'engage à porter une attention accrue à la lutte contre le racisme et les discriminations, vous l'avez dit, notamment fondées sur l'origine.

Je vous rejoins, Madame la Députée, en ce que toutes ces actions doivent être pensées selon une approche intersectionnelle sous peine d'éluder d'autres discriminations structurelles, que ce soit en termes de genre, d'identité sexuelle ou encore au niveau socio-économique.

Je veillerai à ce que le Plan interfédéral de lutte contre le racisme, auquel la Belgique s'est engagée en signant la déclaration de Durban, puisse enfin aboutir.

La plateforme interfédérale de l'égalité des chances, qui rassemble toutes les administrations belges, pilote l'élaboration d'un nouveau Plan interfédéral de lutte contre le racisme depuis plusieurs mois.

Il a été interrompu durant les quelques mois de confinement, mais une concertation avec la société civile a été mise en place. Elle a fait l'objet de revendications dans un mémorandum présenté à la plateforme, mais également aux ministres impliqués. Mes collaborateurs ont rencontré cette coalition la semaine dernière. Il en sera tenu compte de leurs propositions pour le développement des mesures wallonnes qui seront intégrées dans le plan. L'adoption proprement dite du Plan fédéral sera toutefois tributaire de la mise en place d'un Gouvernement fédéral de plein exercice.

Au niveau wallon, nous n'allons pas attendre l'adoption du Plan interfédéral. Comme c'est prévu dans la DPR, on a un certain nombre leviers et on a des moyens d'action qui favorisent l'intégration des personnes d'origine étrangère en tenant compte des discriminations multiples.

Dans les objectifs à atteindre, je vais les détailler, quelques-uns, en tout cas.

Il y a par exemple introduire un cadre légal qui organise les mécanismes du test de situation afin de lutter contre la discrimination à l'embauche ou dans l'accès au logement. Des villes comme Malines, comme Gand ou comme Louvain reconnaissent de plus en plus que les tests de situation sont essentiels si l'on veut réduire les discriminations. Je pense que notre Région devra emboîter le pas en tirant profit des expériences pratiquées dans ces villes.

Deuxième élément : poursuivre la mise en œuvre du parcours d'intégration, en mettant l'accent sur la formation des métiers en pénurie au sein des structures d'accueil, favoriser une logique de valorisation des compétences, plutôt que de diplôme. Sinon, c'est bloquant et discriminant et mettre en place des passerelles qui permettent la reprise d'une formation entamée à l'étranger.

Troisième élément : dans le cadre du Plan wallon de lutte contre la pauvreté, prévenir le basculement dans la pauvreté en accordant une attention particulière aux discriminations multiples, par exemple les femmes qui sont peu scolarisées et qui sont allochtones.

Quatrième élément : soutenir la promotion de la diversité dans les organismes publics et privés, et stimuler ces secteurs à élaborer de véritables politiques de diversité culturelle pour prévenir les discriminations et développer une administration qui soit diversifiée et qui soit un exemple visible aussi pour les autres employeurs, tant en matière d'égalité hommes-femmes. D'ailleurs dans les mandats, je fais une petite parenthèse, on a une augmentation du nombre de top

managers femmes par rapport au nombre d'hommes. Cela, c'est à saluer, mais cela ne suffit pas en tant que tel. C'est bien, on progresse, mais il y a encore de la marge, notamment en matière d'emploi de personnes en situation de handicap et d'emploi de personnes d'origine étrangère.

La conférence interministérielle de lutte contre le racisme a été créée le 19 février dernier. Je l'avais déjà exprimé en séance plénière. Elle devrait servir d'organe d'impulsion et de concertation pour accélérer la mise en œuvre de politiques concertées de lutte contre le racisme. Le Comité de concertation doit encore arrêter la composition de ses membres. Si la crise sanitaire a sans doute ralenti le processus, mes collègues du fédéral, qui ont pris l'initiative de la création de cette CIM, entendent tenir une première réunion avant les congés parlementaires cet été.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces différentes précisions. Je voudrais que vous sachiez que le Sénat a décidé de faire un rapport d'information visant à la mise en œuvre du Plan interfédéral contre le racisme et que les travaux ont déjà commencé avec les listes des auditions en particulier la coalition NAPAR. Vous avez évoqué la nécessité d'avoir des chiffres et de travailler sur le cadre légal pour les tests de situation. Ce sont des éléments sur lesquels nous avons déjà travaillé par le passé, ici même, pour tenter de les mettre en place. Les données continuent à manquer. Je pense qu'il faut vraiment avancer en la matière. C'est une priorité, car, comme nous l'avons déjà dit, sans chiffres, il est difficile de pouvoir voir si notre action et celle du Gouvernement seront effectivement efficaces.

En ce qui concerne la diversité dans les administrations, je crois que cela fait des années que nous devons avancer et que, là aussi, le Sénat avait travaillé sur les personnes avec un handicap dans les administrations. Ces dernières doivent avoir valeur d'exemple et nous voyons bien que l'on est loin du compte. Il faudrait vraiment réfléchir à des mécanismes ou à des outils d'incitants, voire de sanctions, mais d'abord d'incitants positifs à la mise en œuvre de cette diversité, concrètement.

Les administrations ou les pouvoirs locaux sont davantage soutenus quand ils prennent en compte ces critères et qu'ils intègrent la diversité sous toutes ses formes.

Enfin, je voudrais noter la nécessité pour lutter contre le racisme, d'agir pour la décolonisation des mentalités et notamment la réflexion que l'on doit porter, et sur laquelle votre collègue M. Dermagne s'est exprimée ce matin, à propos de la décolonisation de l'espace public, y compris en Wallonie. Suite à une question de mon collègue Hazée, c'est évidemment un

point important et intéressant pour faire avancer les choses pour lutter contre le racisme au quotidien. Racisme qui s'exprime dans la vie de tous les jours et pour lequel il y a vraiment un travail à porter à tous les niveaux, que ce soit dans les écoles, qui n'est pas de votre ressort, mais aussi dans les espaces associatifs et publics.

M. le Président. - La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (cdH). - Madame la Ministre, merci pour toutes ces précisions.

Il est vrai que le mécanisme de test de situation est un excellent objectif donc je dirais que vous aurez tout mon soutien lorsque vous le mettrez en place, mais faites-le le plus rapidement possible.

(M. Sahli, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LE RAPPORT D'ARC-EN-CIEL WALLONIE
CONCERNANT LA PARTICIPATION DES
VILLES ET COMMUNES WALLONNES À LA
JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE
L'HOMOPHOBIE, LA TRANSPHOBIE ET LA
BIPHOBIE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le rapport d'Arc-en-ciel Wallonie concernant la participation des villes et communes wallonnes à la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Roberty (PS). - Madame la Ministre, ce 8 juin, Arc-en-ciel Wallonie publiait un communiqué de presse concernant le soutien des villes et communes wallonnes à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie. Celles-ci étaient invitées à hisser le drapeau arc-en-ciel de la maison communale le 17 mai et même durant tout le mois si elles le souhaitaient. Elles avaient aussi la possibilité de distribuer des pin's aux couleurs de l'arc-en-ciel à leurs citoyens et citoyennes.

Pourtant, seule une ville ou commune wallonne sur deux a participé à cette initiative. La participation de la Wallonie progresse de 12 % depuis la précédente édition, mais nous sommes encore loin derrière nos

voisins flamands et bruxellois proches d'un taux de participation de 100 %.

Madame la Ministre, je connais votre attachement à cette cause et vous l'avez d'ailleurs réaffirmé lors d'une interview menée par Arc-en-ciel à l'occasion de la journée du 17 mai.

Quelle réception faites-vous de ce rapport ? Comment entendez-vous soutenir le travail des maisons Arc-en-ciel ?

Comme vous l'avez justement souligné lors d'une interview, « la puissance publique doit être le moteur et la garantie des émancipations individuelles ». Dès lors, comment sensibiliser les villes et communes wallonnes et les encourager à soutenir les opéra...

Comment mieux sensibiliser les villes et communes wallonnes et les encourager à soutenir les opérateurs d'Arc-en-ciel Wallonie, lesquels se disent, eux, tout à fait disposés à travailler avec celles-ci ?

Vous avez mentionné que l'élaboration du Plan d'action interfédéral contre la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBTQI+ avançait bien.

Pourriez-vous nous en dire davantage à ce sujet ? Quand pouvons-nous espérer le voir aboutir ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, merci pour vos questions.

J'ai pris connaissance des chiffres de participation des communes à l'action d'Arc-en-ciel Wallonie qui s'est déroulée dans un contexte de crise sanitaire exceptionnel, par exemple sur la distribution des pin's. Cela a été beaucoup plus compliqué à faire, mais on était dans la symbolique avec le hissement du drapeau.

On a un taux de participation qui s'explique sans doute par cette crise, mais cette initiative se doit néanmoins d'être soulignée et soutenue, comme l'implication des communes participantes.

Au niveau du cabinet, j'avais souhaité hisser le drapeau qui flotte toujours fièrement d'ailleurs. Je voudrais vous dire aussi qu'un certain nombre de communes ayant vu cela s'y sont engagées.

Je parlais récemment avec le bourgmestre de Blegny qui me disait : « L'année prochaine, je m'y engage, comme d'autres communes ».

La Région wallonne soutient activement les Maisons Arc-en-ciel à travers leur subvention annuelle de 40 000 euros et la Fédération des MAC via une subvention de 70 000 euros ; les MAC étant les Maisons Arc-en-ciel, car dit comme cela, c'est un peu...

(Rires)

Je suis contre les acronymes.

Donc, la Fédération des Maisons Arc-en-ciel a une subvention de 70 000 euros.

En outre, les projets de qualité qu'ils portent sont souvent soutenus par le biais de subventions facultatives. Sachez qu'une des missions des Maisons Arc-en-ciel est d'accompagner les initiatives locales, qu'elles soient publiques ou privées visant à fournir une aide aux personnes LGBT et soutenir l'émergence d'un réseau local d'organisations LGBT.

Dans ce cadre, les contacts qu'entretiennent les Maisons Arc-en-ciel avec les villes et communes où elles sont implantées sont d'ores et déjà nombreux. Comme vous le soulignez, ces contacts gagneraient sans doute à être renforcés davantage encore et cette réflexion pourrait, par exemple, s'intégrer dans le cadre d'un futur plan interfédéral contre la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBT.

Comme vous le savez, ce plan est élaboré par toutes les administrations du pays au sein de la plateforme interfédérale de l'égalité des chances depuis plusieurs mois. En avril, mon administration et mon cabinet se sont mis d'accord sur une méthodologie et sur le calendrier qui a certes été revu en fonction de la crise sanitaire. La société civile a été consultée sur la méthodologie et les objectifs stratégiques et opérationnels qui devaient être intégrés dans le futur plan. Les administrations vont être chargées maintenant d'identifier les actions qui pourraient être développées à chaque niveau de pouvoir en relevant les collaborations possibles et en mentionnant les bonnes pratiques existantes. Il s'agit là d'élaborer un plan cohérent, réaliste et en phase avec les revendications du terrain. Toutefois, pour voir ce plan aboutir et adopté, il faut qu'un Gouvernement fédéral de plein exercice puisse être formé.

Enfin, au sujet de la pertinence des moyens alloués aux Maisons Arc-en-ciel et de leurs missions, j'ai demandé à la Fédération des Maisons Arc-en-ciel, en décembre dernier, de réaliser un état des lieux de la situation et de me faire des recommandations afin d'améliorer le dispositif.

La semaine dernière, la Fédération m'a transmis un rapport dans lequel il est relevé que les Maisons Arc-en-ciel parviennent, dans l'ensemble, à assurer leurs missions, mais que certaines d'entre elles vivent des situations difficiles. Les limites du décret qui prévoit l'agrément y sont également pointées. Ce rapport est une

bonne base pour le travail que je compte mener avec la Fédération pour améliorer le dispositif existant.

Je ne manquerai pas de vous faire part des avancées dans ce secteur.

M. le Président. - La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). - Je voudrais remercier Mme la Ministre pour l'ensemble de ses réponses.

Douze pour cent, je l'ai dit, de progression par rapport à l'année dernière, ce n'est pas rien ou c'est déjà cela. Cela dépend de quel côté on se place, mais clairement, je me réjouis de cette progression.

Le concours de chacun semble primordial pour faire évoluer les mentalités et les droits des personnes LGBTQI+. L'échelon communal, niveau de pouvoir le plus proche du citoyen, est un intermédiaire de première importance, de première ligne. En ce sens, je ne peux qu'espérer que le taux de participation des villes et des communes connaîtra une croissance notable lors des prochaines éditions, en espérant qu'il n'y ait plus le covid qui passe par là, et nous pourrions nous réjouir des chiffres de l'année prochaine. Je n'hésiterai évidemment pas à revenir vers vous et vers votre commission pour suivre ce dossier. Je vous remercie pour vos réponses.

**QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT
DANS L'ESPACE PUBLIC »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la lutte contre le harcèlement dans l'espace public ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Roberty (PS). - « Vous vous êtes comportés comme des animaux. Mais bordel, quand serons-nous tranquilles ? ».

Madame la Ministre, chers collègues, c'est en ces mots que Laura, étudiante à Liège, victime de harcèlement de rue, a dénoncé des comportements inappropriés sur les réseaux sociaux il y a quelques jours. Son témoignage a été grandement partagé et a suscité de nombreux commentaires. Ce qui démontre une nouvelle fois le caractère prégnant de cette problématique dont les femmes sont les victimes quotidiennes. Car oui, pas un jour, pas une semaine, on ne découvre des témoignages de filles, de femmes, sur

les réseaux sociaux, suite à des coups de klaxon, de sifflements, des regards qui déshabillent, des gestes déplacés, qui évidemment ne sont pas des compliments.

Et aujourd'hui, bien qu'une loi existe contre le sexisme dans l'espace public, on constate que très peu de victimes poussent la porte d'un commissariat pour porter plainte. On a tendance à se dire que ce n'est pas grave, qu'il suffit de ne pas faire attention, que l'on ne nous a finalement pas blessés physiquement.

Outre l'aspect légal, il est donc fondamental de sensibiliser. Sensibiliser pour que, comme le dit très justement Laura : « Aucune fille ne dise encore « Ce n'est pas grave » ». En janvier dernier, vous annonciez par ailleurs, en collaboration avec votre collègue en charge de la Mobilité, un renforcement de la lutte contre le harcèlement dans les transports en commun.

Si nous comprenons que l'actualité a perturbé les agendas, pouvez-vous nous revenir sur l'évolution de ce dossier ? Disposez-vous de plus amples informations sur les modalités qui encadreront les futures campagnes de sensibilisation ? Enfin, cette problématique du harcèlement dans l'espace public a-t-elle été abordée au cours de la Conférence interministérielle du 8 mai dernier ? Sinon, est-il prévu de la mettre à l'ordre du jour d'une future réunion ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, j'ai été tout particulièrement attentive parce que je considère aussi - et je l'ai dénoncé un certain nombre de fois - que l'accès à l'espace public était genré et que très souvent, et pendant fort longtemps, on a considéré que le harcèlement dans l'espace public était quelque chose de futile alors que, aujourd'hui, il y a des tas de femmes qui choisissent des phénomènes de déplacements, qui n'utilisent pas l'espace public parce qu'elles ne s'y sentent pas en sécurité. On a sorti cela du tabou, comme la violence conjugale il y a vingt ans. Maintenant, il faut faire en sorte que plus personne n'accepte ce type de situation, en ce compris les témoins parce que, fort souvent, et dans les transports en commun cela a été le cas, si tous les témoins s'insurgent quand on a des situations et que l'on est confrontés à des situations de harcèlement, je pense qu'il y aura un vrai basculement.

En attendant, évidemment que le pouvoir public doit jouer son rôle. En 2019, l'Institut pour l'Égalité des femmes et des hommes, qui est un organisme chargé notamment de traiter les plaintes à propos de la discrimination fondée sur le genre, a vu les signalements relatifs au sexisme tripler par rapport à 2018.

Soixante-huit pour cent de tous les signalements concernent des faits relatifs à l'espace public, qui se sont produits sur Internet, à la radio, à la télévision ou dans des lieux publics.

Si la prise de conscience qu'il ne faut pas banaliser de tels faits est croissante, le défi est encore important pour véritablement toucher l'ensemble de la population, pour inciter à signaler les faits et, le cas échéant, à déposer plainte.

La loi fédérale du 22 mai 2014 tendant à lutter contre le sexisme a un problème de mise en œuvre. Elle reste symbolique. De ce point de vue là, c'est bien, mais on sait aussi qu'elle montre ses limites, notamment en raison du fait que la charge de la preuve qui incombe à la victime est extrêmement difficile à apporter. Il est important, je crois, que cette loi soit évaluée. La prochaine CIM Droits des femmes, qui aura lieu le 26 juin prochain, devrait acter la mise en place de ce chantier. En effet, dans le cadre des échanges préparatoires, tout comme d'autres entités, j'ai veillé à ce que cette question soit inscrite à l'agenda des travaux.

Toutefois, la répression n'est certainement pas l'unique voie pour lutter contre le sexisme. La prévention, c'est la base, c'est l'enjeu majeur. C'est un travail qui en même temps est le plus compliqué, c'est un travail de longue haleine. Le Plan intrafrancophone de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales, qui devrait voir le jour dans le courant du dernier trimestre 2020, contiendra un volet important en la matière avec notamment des mesures visant la généralisation de l'EVRAS.

Parmi les actions plus spécifiques, il me semble essentiel de pouvoir mettre en œuvre la résolution du Parlement wallon du 28 février 2018 relative au phénomène de harcèlement dans les transports en commun, qui a fait l'objet d'un travail collaboratif entre de nombreuses députées.

La campagne annoncée en début d'année avec mon collègue Philippe Henry pour lutter contre le sexisme dans les transports en commun est évidemment toujours d'actualité. Il est vrai que le processus a été ralenti en raison du contexte. Toutefois, celle-ci devrait voir le jour dans le courant du dernier trimestre de cette année.

Pour rappel, cette campagne entend faire évoluer les mentalités, de manière à remettre au centre des échanges entre les hommes et les femmes les notions de respect et d'égalité. Elle devra aussi permettre aux victimes d'en référer à un service de soutien en cas d'agression.

D'une certaine manière, c'était une des mesures de cette résolution qui avait été votée à l'unanimité au Parlement wallon en 2018, qui n'avait malheureusement pas encore été suivie de faits. Ce sera le cas dans le cours de cette année.

M. le Président. - La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). - Merci pour toutes ces réponses qui témoignent de l'intérêt que vous portez, que vous avez toujours porté de toute façon à cette thématique.

Vous l'avez dit, la porte d'entrée pour avancer et pour travailler dans sur cette problématique, c'est la prévention. Je pense aussi que c'est à coups de prévention et de sensibilisation que l'on pourra peut-être un jour en arriver à bout.

Je n'hésiterai pas à revenir, d'autant plus que maintenant on a une date pour une prochaine CIM, vivement votre rendez-vous du 26 juin, en tout cas faire tout ce qui est en notre ressort pour que ce sexisme ne devienne pas sexisme ordinaire, j'ai envie de dire.

**QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LE PLUS GRAND RISQUE DE PAUVRETÉ
CHEZ LES FEMMES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kapompole à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le plus grand risque de pauvreté chez les femmes ».

La parole est à Mme Kapompole pour poser sa question.

Mme Kapompole (PS). - Madame la Ministre, on vient juste de l'entendre avec la question posée par ma collègue Sabine Roberty, le chemin vers l'égalité des genres est encore un chemin semé d'embûches pour les femmes, qui reste, malgré les politiques déjà mises en œuvre, finalement celles qui vivent le plus de difficultés dans toute une série de domaines, pas uniquement dans l'espace public. Ici, je voudrais parler d'une étude intitulée « L'homme le plus pauvre de Wallonie est (toujours) une femme. Cette étude vient d'être publiée par l'UMons. Elle met en avant deux profils types :

- l'un représentant la pauvreté. C'est une femme, une mère célibataire avec deux enfants, jeune mère célibataire, sans emploi ;
- l'autre représentant la richesse. Là, on voit plutôt un quinquagénaire, chef d'entreprise et avec un ménage avec deux enfants.

Ces deux profils témoignent, à nouveau, d'une réalité que l'on connaît, qui est quand même de plus en plus forte, quand on analyse ce qui se passe dans la société. Celle des difficultés rencontrées est déjà évoquée au sein de cette commission, je le sais bien,

Monsieur le Président, par les femmes à la tête d'un ménage monoparental. On y apprend également, qu'après les mères de famille monoparentales, ce sont les femmes seules de 65 ans qui sont les plus à risque de tomber dans la pauvreté.

Ce que je voulais savoir, Madame la Ministre, c'est comment vous entendiez renforcer la lutte contre les inégalités de genre au sein des politiques wallonnes. J'ai également en tête un exemple lié à la santé. J'ai chaque fois l'impression que malheureusement les femmes sont souvent les oubliées même de la recherche en termes de santé. J'ai un exemple très concret en tête.

En application du décret *gender mainstreaming*, le Gouvernement pourra-t-il, dans les prochaines semaines, présenter son plan Genre avec les mesures qui fait que chaque ministre pourra mettre en œuvre dans ses compétences quelque chose ?

La plupart des freins à la lutte contre la pauvreté des familles monoparentales relèvent d'autres niveaux de pouvoirs, c'est clair, comme en attestent les conclusions des travaux menés par la Commission de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sous la précédente législature. J'aimerais savoir si, dans ce cadre-là, vous pouviez porter le point lors de la Conférence interministérielle, puisque, comme vous venez de le dire, elle a été fixée au 26 juin, c'est l'occasion de pouvoir aborder cela dans le cadre de cette CIM Droits des femmes.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, je vous remercie de la constance de votre combat en faveur de l'égalité hommes-femmes. J'ai pris connaissance de l'étude dont vous parlez et j'ai particulièrement apprécié la volonté de son auteur d'humaniser la précarité, en mettant un prénom, une situation familiale et une vie derrière des statistiques.

L'étude démontre la réalité sexuée de la pauvreté en Wallonie. En effet, les femmes sont 2,2 % de plus à être en situation de risque de pauvreté et, bien que l'écart avec les hommes se soit réduit ces dernières années, la différence reste importante. Sans surprise, les personnes les plus susceptibles de connaître la précarité sont des mères célibataires, sans emploi, avec deux enfants. Ceci démontre notamment la nécessité d'apporter une attention particulière au décret Gender Mainstreaming pour élaborer des politiques qui renforcent la lutte contre les inégalités de genre.

Concernant le plan Genre, nous avons dû reporter la formation initialement prévue le 30 mars – on était en plein confinement – qui était à destination des membres du GIC, au vu de la situation sanitaire. Cette formation videra à leur donner les bases essentielles pour

comprendre le *gender mainstreaming* afin d'adopter un plan cohérent et efficace. La formation a été reportée fin juin, les 29 et 30 juin, et sera donnée en vidéoconférence par l'ASBL Genderatwork, en collaboration avec le CWEHF et l'IWEPS. À la suite de cette formation, les cabinets pourront formuler les mesures qui composeront le plan Genre, à travers l'élaboration de fiches de suivi, avec toutes les bases nécessaires et le soutien d'organismes spécialisés en la matière. J'espère présenter le plan au Parlement dans le courant du dernier trimestre de cette année.

Comme c'est indiqué dans la DPR, c'est un engagement de la Wallonie. Le Gouvernement veillera, sous la responsabilité du ministre du Budget, au bon suivi des dépenses et recettes du budget sous un regard genré. Étant donné qu'il s'agit d'un processus relativement neuf, nous devrions, sans doute avec l'aide de l'IEFH, examiner comment tirer profit des expériences étrangères ou des autres niveaux de pouvoirs. En réalité, c'est un peu cela, c'est que certains n'ont pas les outils et ne savent pas comment l'appréhender. On peut simplement s'inspirer de ce qui existe ailleurs.

Le Gouvernement continuera à porter une attention particulière à la lutte contre la pauvreté, bien que les principaux leviers pour lutter contre la pauvreté des familles monoparentales relèvent principalement du Fédéral. La Région doit pouvoir intervenir là où elle peut, elle agit en luttant contre le non-recours aux droits. Plusieurs sites web ont été développés pour apporter une information précise et compréhensible aux publics les plus fragilisés. Par exemple, il y a un portail pour les personnes seules avec enfant, qui s'adresse aux familles monoparentales, ou encore le portail luttepauvrete.wallonie.be.

J'ai également été informée par mon administration que la Fédération des CPAS prévoyait d'organiser des formations à destination des travailleurs sociaux pour élaborer une méthodologie efficace de prise en charge des familles monoparentales. Cette initiative est à saluer.

Enfin, la question des familles monoparentales est à la CIM. Dans l'ordre des priorités, la CIM a préféré d'abord travailler en haut de ses priorités sur la violence à l'égard des femmes. C'est pour cela que ce sera abordé le 26 juin. Je mettrai un point d'attention à ce que ce soit bien le cas. Comptez sur moi pour que ce soit inscrit à la CIM de septembre.

M. le Président. - La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Je remercie Mme la Ministre pour toutes ses réponses. Comme elle, je suis d'accord que ce rapport avait le mérite aussi d'humaniser la pauvreté sans tomber dans l'instrumentalisation politique que je constate malheureusement quelquefois lorsque l'on utilise les prénoms des uns et des autres.

Pour ce qui concerne le fait de pouvoir notamment, au niveau du *gender budgeting*, faire appel à d'autres expertises, je cite souvent le cas du Rwanda, qui est un pays considéré comme l'un des pays exemples en matière de politique genrée, en tout cas en matière d'égalité femmes-hommes. Comme on a souvent une vision eurocentrée, je dis avec plaisir de temps en temps que c'est bien de prendre de bons exemples ailleurs. Pour l'aspect notamment du *gender budgeting*, ils ont été très loin dans les outils à mettre en œuvre.

Ayant eu l'occasion d'interroger aussi le ministre du Budget sur la question, je suis très contente de voir que, au sein du Gouvernement, vous travaillez en synergie avec d'autres niveaux de pouvoir sur cette matière. Je prends bonne note que ce sera pour la CIM suivante, qui aura sans doute des avancées plus importantes qui seront actées.

M. le Président. - Permettez-moi, avant de conclure, de remercier Mme la Ministre pour toutes les réponses qu'elle a apportées durant ces nombreuses heures ainsi que mes collègues.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. - Les questions orales de :

- Mme Nikolic, sur « le nombre de titres-services accessibles aux parents célibataires » ;
- Mme Vanderpe, sur « les besoins en aide alimentaire » ;
- Mme Vanderpe, sur « le soutien des autorités vis-à-vis des parents d'enfants handicapés pendant la crise du covid-19 » à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. - La question orale de M. Hardy à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le soutien financier complémentaire dégressif accordé au secteur des titres-services » est retirée.

Je remercie Mme la Ministre pour toutes les réponses qu'elle a apportées durant ces nombreuses heures, je remercie mes collègues parlementaires pour leurs questions et je remercie notre secrétaire de commission ainsi que les collaborateurs du greffe.

Rendez-vous demain pour celles et ceux qui viennent en plénière. Sinon, à dans 15 jours. Belle fin de journée à toutes et à tous.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 15 heures 20 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Christophe Bastin, cdH
Mme Alice Bernard, PTB
M. Olivier Bierin, Ecolo
M. Hervé Cornillie, MR
Mme Valérie Delporte, Ecolo
M. François Desquesnes, cdH
M. Manu Disabato, Ecolo
M. André Frédéric, PS
Mme Anne-Catherine Goffinet, cdH
Mme Alda Greoli, cdH
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Laurent Heyvaert, Ecolo
Mme Joëlle Kapompole, PS
Mme Anne Laffut, MR
M. Dimitri Legasse, Président
Mme Christie Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes
M. Germain Mugemangango, PTB
Mme Sophie Pécriaux, PS
Mme Sabine Roberty, PS
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
M. Mourad Sahli, PS
M. Jean-Paul Wahl, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

AdN	Agence du numérique
AIS	agence(s) immobilière(s) sociale(s)
ALE	agence locale pour l'emploi
APE	aide à la promotion de l'emploi
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
BOSA	Federale Overheidsdienst Beleid en Ondersteuning / Service public fédéral Stratégie et Appui
CESS	certificat d'enseignement secondaire supérieur
CIM	conférence interministérielle
CISP	centre(s) d'insertion socioprofessionnelle
CODEF	Coordination et défense des services sociaux et culturels
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CSC	Confédération des syndicats chrétiens de Belgique
CV	curriculum vitae
CWEHF	Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes
DPR	Déclaration de politique régionale
DRH	direction des ressources humaines
EU	European Union (Union européenne)
EVRAS	Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle
FFP2	filtering facepiece (pièce faciale filtrante)
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
GEES	Groupe d'experts pour l'exit strategy (groupe d'experts chargé de la stratégie de sortie de confinement)
GIC	Groupe interdépartemental de coordination
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
IDEA	Intercommunale de développement économique et d'aménagement des régions de Mons-Borinage et du Centre (SCRL)
IED	Industrial Emissions Directive (directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles)
IEFH	Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
IHP	Initiative d'habitations protégées
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
LGBT	lesbiennes, gays, bisexuels et trans
LGBTQI	lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers et intersexes
MERS	Middle East respiratory syndrome-related coronavirus (coronavirus du syndrome respiratoire du Moyen-Orient)
MR	maison de repos
MRS	maison de repos et de soins
MSF	Médecins sans frontières
NAPAR	National Action Plan Against Racism (Coalition belge pour un plan d'action interfédéral de lutte contre le racisme)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONEM	Office national de l'emploi
ONSS	Office national de sécurité sociale
PDF	Portable Document Format (format de document portable)
PMTIC	Plan mobilisateur des technologies de l'information et de la communication
PSE	promotion de la santé à l'école
PV	procès-verbal
RAG	Risk Assessment Group (Groupe d'évaluation des risques)
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RMG	Risk Management Group (Groupe de gestion des risques)
SINE	Économie d'insertion sociale
Sodexo	Société d'exploitation hôtelière

SPF	service public fédéral
SPP	service public de programmation
UCL	Université catholique de Louvain
UE	Union européenne
UMons	Université de Mons
Unia	Centre interfédéral pour l'égalité des chances
WAPPS	Plan wallon de prévention et de promotion de la santé